

Sous la direction de Thierry Sauzeau

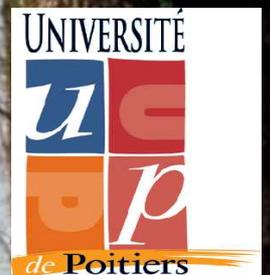
# Marais poitevin et terres marines d'entre Loire et Gironde. Paysages et patrimoine.

Journée d'études de l'équipe CPER

« Patrimoine et paysages du Centre-Ouest atlantique »

Coulon, Parc Inter régional du Marais Poitevin

8 octobre 2009



## Table des matières

<a href="#">Introduction (Thierry SAUZEAU)</a>	p. 4
<a href="#">Le marais poitevin à travers les sources des Archives départementales des Deux-Sèvres (Brigitte PIPON)</a>	p. 6
<a href="#">La maîtrise de l'eau en Marais poitevin et dans le marais de Buzay au Moyen Âge (XIIe – XVe siècle) : étude comparée (Jean-Luc SARRAZIN)</a>	p. 12
<a href="#">Le Marais poitevin : un patrimoine paysager et culturel né de l'adaptation à l'environnement (Yannis SUIRE)</a>	p. 24
<a href="#">L'apport de la cartographie historique dans la représentation des paysages du marais poitevin du XVII<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup> s. (François CHANCEREL)</a>	p. 31
<a href="#">Les marais saintongeais : genèse et mutations d'un paysage littoral du X<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. (Thierry SAUZEAU)</a>	p. 39
<a href="#">Marais poitevin, regards croisés. (Daniel BOURDU)</a>	p. 48
<a href="#">Du Golfe du Poitou à l'Anse de l'Aiguillon, genèse d'un marais maritime (Bénédicte THIBAUD).</a>	p. 64
<a href="#">Le syndicat mixte du parc interrégional du marais poitevin (Fabrice LAUMOND)</a>	p. 69
<a href="#">Table des illustrations</a>	p. 72

*< Avertissement : La navigation depuis le texte vers les illustrations et réciproquement, des illustrations vers le texte, est gérée par liens hypertextes >*

Le projet Paysages et Patrimoine du Centre-Ouest, inscrit dans le contrat de projet Etat-Région (2007-2013) rassemble une équipe de chercheurs de l'Université de Poitiers, historiens et géographes, avec comme objectif l'étude sur la longue durée, du XVI<sup>e</sup> siècle à aujourd'hui, des paysages régionaux (Poitou-Charentes et Vendée) et de leurs mutations.

Un site internet présente l'état des recherches du groupe à travers un vaste corpus de cartes anciennes et leurs notices : <http://www.mshs.univ-poitiers.fr/paysages-patrimoine/>

Cette publication réunit sept articles issus des travaux de la journée d'études organisée au siège du Parc Interrégional du Marais Poitevin le 8 octobre 2009 à l'initiative des chercheurs du groupe « Paysages et patrimoine du Centre-Ouest atlantique ».

*Editeur électronique, CPER « Paysage et patrimoine », décembre 2010*



## Introduction

Les littoraux d'entre Loire et Gironde sont dominés par les côtes basses. Les estrans vastes sont le plus souvent vaseux et sableux. Leur mobilité aux temps géologiques et historiques reste d'actualité<sup>1</sup>. Alimentée par les sédiments charriés par les nombreux fleuves côtiers, elle s'appuie aussi sur une courantomologie côtière compliquée par la présence d'îles et de passages (les pertuis) mais aussi de baies et de pointes. Ces conditions naturelles ont décidé du colmatage des golfes anciens qui parsemaient le littoral du Centre-Ouest. La citadelle de Brouage, désormais située à plusieurs kilomètres de la mer qui baignait ses murs au début du XVII<sup>e</sup> siècle, en constitue un vivant témoignage<sup>2</sup>. Partout, l'homme a contribué par ses activités à hâter, diriger et protéger l'évolution de cet environnement très particulier. Les marais sont ainsi nés de plusieurs types d'entreprise d'aménagement du littoral.

La saline a été l'un des éléments de cette colonisation de la terre sur la mer. Dès le Moyen âge, les abbayes se sont lancées dans une véritable « course à la mer » pour mettre la main sur le sel, ressource et monnaie d'échange<sup>3</sup>. Devenus marais « gâts » et dédiés à l'élevage extensif, reconvertis en marais ostréicoles et même parfois maintenus à l'état de marais salants, les « prises » des marais saintongeais<sup>4</sup> ou de la Baie (de Bourgneuf)<sup>5</sup> constituent à n'en pas douter un élément majeur du paysage de marais de nos littoraux.

A peu près contemporains des grands aménagements salicoles, les assèchements réalisés par l'érection de digues, de canaux de drainage et de clapets (appelés aboiteaux ou varaignes) ont donné naissance aux marais agricoles. Deux générations de ces paysages sont identifiables en Centre-Ouest. Elles sont réunies dans le Marais Poitevin autour de l'opposition marais mouillés / marais desséché<sup>6</sup>. Le marais mouillé, aménagé au Moyen-âge, est une bonification de zones anciennes de marécages, inondées par les eaux de ruissèlement des bassins versants. C'est un territoire rendu cultivable par un réseau hydrographique de drainage. Le marais desséché le prolonge en aval, face à la mer dont il est une conquête. Il a été aménagé depuis les Ordonnances de Henri IV et l'intervention hollandaise.

---

<sup>1</sup> CHAUMILLON (Eric), WEBER (N.), "Spatial variability of modern incised valleys on the French Atlantic coast: Comparison between the Charente (Pertuis d'Antioche) and the Lay-Sèvre (Pertuis Breton) incised-valleys", in SEPM Special publication, *Incised Valleys in Time and Space*, n°85, edited by: Robert W. Dalrymple, Dale A. Leckie, and Roderick W. Tillman, 2006, p.57-85.

<sup>2</sup> SAUZEAU (Thierry), *Petite histoire de Brouage*, La Crèche, Geste Editions, 2008, 115 p.

<sup>3</sup> TREFFORT (Cécile), « Moines, monastères et prieurés charentais au moyen âge », dans Pichot (Daniel) et Mazel (Florian), *Prieurés et société au moyen âge*, Annales des Pays de Bretagne et de l'Ouest, tome 113, année 2006, n°3, PUR., Rennes, 2006.

<sup>4</sup> MILLE-REAULT (Sarah), *Les marais charentais, géohistoire des paysages du sel*, Rennes, PUR., 2003,

<sup>5</sup> HOCQUET (Jean-Claude) et SARRAZIN (Jean-Luc) dir., *Le sel de la baie. Histoire, archéologie, ethnologie des sels atlantiques*, PUR., Rennes, 2006, 411p.

<sup>6</sup> SUIRE (Yannis), *Le Marais poitevin, une écohistorie du XVI<sup>e</sup> siècle à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle*, Centre vendéen de recherches historiques, 2006, 535 p.

Ces paysages ont vécu d'intenses bouleversements au XX<sup>e</sup> siècle mais c'est le marais mouillé qui en fait les frais de la manière la plus sévère. Privé d'eau par le développement de la maïsiculture intensive sur les plateaux qui l'encadrent, ce paysage se voit également vidé de sa ressource par les céréaliers qui ont mis en valeur les marais desséchés, en aval, et utilisent l'hydraulique à leur avantage. De plus, la déprise rurale dont il est victime a entraîné le passage d'une économie d'élevage et de jardinage vers la production de bois pour l'industrie (peuplier) particulièrement gourmande en eau.

Le tableau ne serait pas complet sans l'évocation des assèchements littoraux intervenus au XIX<sup>e</sup> siècle, sur le littoral de la Vendée et de la Charente Maritime. Ils ont donné naissance à des polders tournés vers l'exportation de vin, de pommes de terre, de fruits, avant que le tourisme balnéaire ne s'en empare après 1960<sup>7</sup>. Enfin, les îles et presque îles charentaises détiennent un certain nombre de marais doux, dépressions jadis envahies par le flux et le reflux mais coupés de l'océan par cordons dunaires, aux temps historiques. Idéalement situés à portée des plages, ces zones humides sont désormais loties à grand coup de remblai, sans égard pour les risques nés de l'exposition de leur rempart de dune à l'érosion de la houle d'ouest<sup>8</sup>.

Cette publication réunit sept articles issus des travaux de la journée d'études organisée au siège du Parc Interrégional du Marais Poitevin le 8 octobre 2009 à l'initiative des chercheurs du groupe « Paysages et patrimoine du Centre-Ouest atlantique ». Cet état des recherches sur ces territoires particuliers que sont les marais, permet de nourrir les interrogations sur la dimension patrimoniale qu'ils revêtent de nos jours, en dépit des mutations que ces espaces de production ne cessent d'enregistrer.

Thierry SAUZEAU

---

<sup>7</sup> SAUZEAU (Thierry), « La Perrotine, un village oléronais face au risque de submersion marine », dans Garnier (Emmanuel) dir., *La crise Xynthia à l'aune de l'histoire : enseignements et enjeux contemporains d'une histoire des submersions*, La Rochelle, 112p., op.cit.p.91-93.p.

<sup>8</sup> Duvat (Virginie), *Les impacts de la tempête Xynthia sur les plages de l'île d'Oléron : les réalités du terrain*, Rapport, mars 2010, 27p. <http://lienss.univ-larochelle.fr/IMG/pdf/RapportXynthiaOleron2.pdf>

## **Le marais poitevin à travers les sources des Archives départementales des Deux-Sèvres**

Qui veut travailler sur les sources relatives au marais poitevin doit considérer les trois départements sur lesquels il s'étend. Le présent article sera centré sur l'un d'entre eux, les Deux-Sèvres, qui, depuis 1808, est chargé d'orchestrer les travaux dans l'ensemble du bassin de la Sèvre Niortaise ; son bureau des Ponts et chaussées de Niort a joué un rôle déterminant dans les aménagements des deux derniers siècles.

Qui veut travailler sur les sources d'archives doit, par ailleurs, connaître l'histoire, le contexte et les acteurs en présence, afin de repérer les documents qu'ils ont pu produire et donc transmettre. Les sources dont nous disposons dans les services publics d'archives sont constituées d'archives publiques et d'archives privées.

### **Organisation des archives**

Les Archives départementales ont été créées en 1796 dans chaque chef-lieu de département afin de recueillir les archives des administrations d'Ancien Régime supprimées et celles qui ont été confisquées aux établissements religieux et aux émigrés. Les fonds s'accroissent depuis, régulièrement, d'une part par les versements obligatoires des services publics, d'autre part par les dons et achats de documents privés dans tous les domaines (entreprises, familles, associations, etc.).

Ces documents sont classés suivant un cadre chronologique et thématique, distinguant, pour les archives publiques, la période "ancienne" – antérieure à 1790 –, la période "moderne" – de 1800 à 1940 – et la période "contemporaine" – postérieure à 1940. À l'intérieur de ces périodes, des thématiques séparent en "série" les différents fonds.

Les archives privées et iconographiques ainsi que les ouvrages et périodiques ne connaissent pas ces coupures chronologiques.

### **Des exemples significatifs**

Des sources intéressantes le marais peuvent être présentes potentiellement dans toutes les séries d'archives. On distinguera cependant les fonds concernant directement le sujet (le fonds des Ponts et chaussées par exemple) des fonds pouvant contenir de façon dispersée certains documents (les fonds iconographiques ou ceux des abbayes par exemple). Nous nous attacherons ici à dégager quelques exemples significatifs et renvoyons pour une approche plus

exhaustive à l' "État des sources sur le marais poitevin" disponible aux Archives départementales.

On distingue d'ordinaire trois phases de dessèchement et de grands travaux dans le marais :

- le Moyen Âge (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)
- le XVII<sup>e</sup> siècle, avec l'impulsion donnée par Henri IV à partir de 1599 et le travail réalisé par les Hollandais
- le XIX<sup>e</sup> siècle, avec la création du service des Ponts et chaussées et l'action des différents syndicats de marais.

La première et la deuxième période sont peu représentées dans les fonds d'archives deux-sévriens, en raison de la destruction des documents au fil des siècles mais aussi de l'incendie de 1805 qui a fait disparaître un certain nombre de documents anciens. Nous pouvons citer cependant les fonds des abbayes comme celles de L'Absie et de Saint-Maixent – pionnières dans l'aménagement – qui possédaient des biens dans le marais, qu'elles y soient implantées ou non. En 1237, Guillaume, seigneur de Mauzé et de Marans, donne à l'abbaye de L'Absie un jardin *situm in mari* contre douze deniers de cens et un homme de corps [\[doc.1\]](#)<sup>9</sup>.

Dans la série G du clergé séculier (églises, chapelles et fabriques) se trouvent, dans les rentes et les biens, des documents sur les moulins, les écluses et les droits de pêche dans le marais. L'administration royale a laissé des documents tels que des procès-verbaux de visites et d'inspection : visites dans les paroisses du marais par les greffiers experts de l'élection de Niort au XVIII<sup>e</sup> siècle (5 B) ; inspection des portes de l'écluse de la Roussille en 1693 (1 C 6). Les bateliers du faubourg du port de la ville de Niort, dans leur cahier de doléances (1789), demandent l'abolition des péages et du droit d'amarrage et se plaignent des plantations sur les écluses qui endommagent les voiles des bateaux [\[doc.2\]](#)<sup>10</sup>.

Pour la troisième période, on distinguera archives publiques et archives privées.

## Archives publiques

En 1807 la loi sur le dessèchement des marais donne un nouvel essor aux travaux qui seront réalisés par l'État ou concédés à des syndicats de propriétaires. Le décret impérial de 1808 sur la police générale de la Sèvre Niortaise vient le compléter et attribue au préfet des Deux-Sèvres le contrôle des travaux dans les trois départements par le truchement du service des Ponts et chaussées de Niort. Est alors créé un service spécial, chargé du bassin de la Sèvre.

Ces dispositions expliquent la présence aux Archives départementales des Deux-Sèvres d'un fonds de grande ampleur provenant de cette administration. Débutant, pour les plus anciens documents, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le fonds se prolonge jusqu'en dans les

---

<sup>9</sup> Archives Départementales des Deux-Sèvres (ADDS), H 12 : Don d'un jardin *situm in mari* à l'abbaye de L'Absie. Parchemin.1237-1240

<sup>10</sup> ADDS, 1 C 692 : Cahier de doléances des bateliers du faubourg du port de la ville de Niort. 1789

années 1970 (série S jusqu'en 1940 puis série W). Au sein des Ponts-et-Chaussées – devenus en 1967 direction départementale de l'Équipement puis, au 1<sup>er</sup> janvier 2010, direction départementale des Territoires – les documents proviennent des différents services : service hydraulique, service de la navigation, bureau de Marans, bureau de la cale du port de Niort. Ils recèlent un nombre très important de documents figurés : plans, cartes, dessins, profils, etc., dont certains d'une grande valeur esthétique (aquarellés, montés sur toile).

Le ministère des Travaux publics se préoccupe assez tôt d'organiser la tenue des dossiers produits et en 1869, par une circulaire du 16 novembre, publie le plan de classement des archives. Celui-ci se divise en 13 chapitres ; ceux qui intéressent notre propos sont :

- les ponts suspendus et à péages (section 7),
- les travaux maritimes (section 8),
- les rivières navigables et flottables (section 9),
- les canaux et rivières canalisées (section 10),
- le service hydraulique (section 11).

Chaque section est divisée en chapitres, divisés eux-mêmes en dossiers puis en liasses. Les liasses comportent la liste des documents avec une courte analyse de ceux-ci (date, objet) et un numéro ; le numéro du document est reporté à l'intérieur sur la pièce elle-même. Les archives se présentent ainsi de façon très structurée ; le plan de classement a été assez bien suivi jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Les tampons figurant sur les dossiers permettent de suivre l'itinéraire de celui-ci : subdivision, ingénieur en chef, préfecture et éventuellement ministère, avec les remarques successives.

Le dossier-type de travaux se compose de 5 liasses :

- liasse 1 : projet (rapport d'ingénieur, devis, plan, correspondance)
- liasse 2 : paiements à l'entreprise
- liasse 3 : dépenses sur la somme à valoir
- liasse 4 : indemnités de terrains et dommages
- liasse 5 : renseignements

Les fonds concernent les aménagements du marais mais aussi les relations avec les différents syndicats (syndicats des marais mouillés, union générale des marais de l'ouest...). Les fonds des syndicats eux-mêmes ont été largement exploités par Yannis Suire dans sa thèse puis son ouvrage<sup>11</sup> sur le marais, à travers les fonds conservés aux Archives départementales de Charente-Maritime<sup>12</sup> et de Vendée<sup>13</sup>.

L'un des documents "fondateurs" des aménagements de la Sèvre est la carte que l'ingénieur en chef Mesnager dresse en 1818 puis complète en 1821 : composée de 7 parties, d'une dimension totale de 5,75 x 1,65 m, et couvrant le cours de la rivière depuis Niort

---

<sup>11</sup> SUIRE (Yannis), *Le marais poitevin : une écohistorie du XVI<sup>e</sup> à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle*, Centre vendéen de recherches historiques, La Roche-sur-Yon, 2006.

<sup>12</sup> Archives de la société des marais desséchés de Taugon, La Ronde, Choupeau et Benon.

<sup>13</sup> Archives de la société des marais desséchés de Vix, Maillezais, Maillé, Saint-Pierre-le-Vieux et Doix.

jusqu'à la baie de l'Aiguillon, elle constitue le point de départ des travaux qui seront exécutés dans les décennies suivantes dans l'ensemble du bassin [\[doc.3\]](#)<sup>14</sup>.

D'autres types de travaux sont présents, tels que écluses ou barrages provisoires, aménagement de ports ou ouvrages d'art [\[doc.4\]](#)<sup>15</sup>.

Dans les autres fonds d'archives provenant de l'administration, on consultera principalement :

- en série N (administration départementale) : les journaux des mandats des ministères de l'Agriculture et des Travaux publics (1833-1869) ;
- en série O (administration communale) : les documents sur l'eau et les revenus communaux (2 O) et sur les chemins, ponts et terrains (3 O), de 1800 à 1940, classés par ordre alphabétique de communes ;
- en série P : les plans cadastraux napoléoniens<sup>16</sup>, et les plans du remembrement ; il existe également des plans par masse de culture pour les communes de Deyrançon et La Rochénard (1807) ;
- dans les archives déposées par les communes (série E dépôt) : les documents sur les délimitations communales, les tarifs des droits de péage, la navigation et le régime des eaux (XIX<sup>e</sup>- XX<sup>e</sup> siècles).

La consultation des minutes des notaires (sous-série 3 E) apporte une foule de renseignements sur la vie sociale et quotidienne, à travers les contrats de mariage, les inventaires après décès, les baux, les visites, etc. À Mauzé-sur-le-Mignon par exemple les actes existent à partir de 1680 et à Coulon, de l'an V ; ils sont conservés aux Archives départementales jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au-delà chez les notaires eux-mêmes.

Dans les fonds contemporains, méritent d'être citées les archives de la direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt, en 1798 W, concernant la commission départementale de l'aménagement foncier, le remembrement et les associations foncières (1941-2004), ainsi que les émissions radiophoniques intitulées "Petites fugues en Deux-Sèvres", en 1642 W, concernant plusieurs communes du marais, telles que Coulon et Saint-Hilaire-la-Palud (1992-1996).

## **Archives privées**

Les fonds d'archives privées sont, logiquement, moins riches sur le sujet, puisque l'aménagement du marais est essentiellement l'affaire des pouvoirs publics. On peut signaler cependant quelques pièces et fonds intéressants :

- en 7 F 4 : un projet de canal de la Sèvre à la Vienne en 1791 ;

---

<sup>14</sup> ADDS, S 421 : "Carte itinéraire de la Sèvre Niortaise pour l'intelligence du projet général qui a pour but le perfectionnement de la navigation, la conservation des marais desséchés et le dessèchement des marais mouillés". Encre et aquarelle. 1818-1821.

<sup>15</sup> ADDS, S 413 : Carte de la Sèvre comprenant les barrages provisoires d'été à établir sur les canaux, conches et fossés pour soutenir l'eau des biefs de la Sèvre, 1866.

<sup>16</sup> Les plans sont consultables sous forme numérique sur le site internet des Archives départementales : <http://archives.deux-sevres.com>.

- en 1 J 321/1-3 : les livres d'arpentage des fiefs dépendants de la seigneurie de Saint-Georges-de-Rex avec plusieurs dizaines de plans aquarellés de blocs de parcelles ( vers 1730) ; [\[doc.5\]](#)<sup>17</sup>
- en 1 J 867 : les lettres d'Henri Clouzot (père du cinéaste Henri-Georges) proposant plusieurs [\[doc.6\]](#)<sup>18</sup> itinéraires de promenade dans le marais (1907) ;
- en 135 J : le fonds Georges Lamarre, ingénieur en chef du Génie rural, qui comprend plusieurs dossiers sur l'aménagement du marais (1926-1958) ;
- en 146 J : le fonds de la laiterie de Coulon, couvrant la période 1889-1991, témoignant de l'importance de l'activité beurrière et laitière pendant un siècle.

La richesse que nos contemporains ont une prédilection à exploiter dans les archives privées, provient essentiellement des fonds iconographiques, qui s'avèrent d'une grande variété : cartes et plans, photographies dont photographies aériennes, plaques de verre, cartes postales, lithographies, dessins, affiches, etc. Ils sont classés, en grande majorité, par ordre alphabétique de communes. Sans pouvoir les citer tous – nous renvoyons à la liste précise déjà citée – se dégagent plusieurs collections :

- en 56 J : le fonds de la maison des communes de France (cartes postales) ;
- en 40 et 47 Fi : deux collections de cartes postales, dont l'une s'accroît régulièrement, qui contiennent près de 14.000 pièces ;
- en 5 Fi : le fonds de plaques de verre de Georges Queuille (vers 1890-1930) ;
- en 34 et 35 Fi : des dessins et lithographies [\[doc.7\]](#)<sup>19</sup>.

Aux fonds d'archives proprement dits, il convient d'ajouter la bibliothèque historique, contenant plus de 10.000 volumes, les journaux publiés dans le département depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et les périodiques spécialisés.

## **Forces et faiblesses des sources d'archives**

Les fonds d'archives, en constante constitution par définition, ne se tarissent jamais. L'Institution interdépartementale du bassin de la Sèvre Niortaise par exemple, créée en 1987 et installée à Niort, sera amenée à effectuer des versements aux Archives des Deux-Sèvres dans les années à venir. Certains dossiers anciens en revanche peuvent encore se trouver dans les services : les ingénieurs actuels travaillent sur des ouvrages du XIX<sup>e</sup> siècle et les documents de leurs prédécesseurs leur sont utiles, notamment les documents graphiques et techniques. Il reste ainsi une centaine de mètres linéaires de documents au bureau de Marans de la direction départementale des Territoires. L'histoire et ses sources, de ce fait, sont sans cesse en devenir. En même temps, les problématiques s'affinent au fur et à mesure de la mise à disposition des fonds d'archives.

---

<sup>17</sup> ADDS, 1 J 321 : Arpentage des fiefs dépendants de la seigneurie de Saint-Georges-de-Rex, plan aquarellé (XVIII<sup>e</sup> siècle).

<sup>18</sup> ADDS, 1 J 867 : Courrier adressé par Henri Clouzot à M. Bonnard proposant plusieurs itinéraires de promenade dans le marais (1907).

<sup>19</sup> ADDS, 5 Fi 4916 : Coulon, le pont et la pêcheuse (s.d.).

Au-delà des fonds qui se trouvent encore dans les services producteurs où ils sont difficiles d'accès, certains autres – bien que versés dans un service public d'archives – ne sont pas encore classés. Ces fonds en effet arrivent dans un ordre qui n'est pas toujours celui de leur constitution (pour ne pas dire dans un désordre total dans certains cas) et l'archiviste doit se livrer à un lent et patient travail de reconstitution et de classement logique. L'arriéré demande alors du temps pour être résorbé. Aux Archives des Deux-Sèvres, sur trois versements effectués par la direction départementale de l'Équipement en 2005, deux ont été traités (l'un en 2007-2008, l'autre début 2010), représentant 45 mètres linéaires pour les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles ; le troisième sera pris en compte dès que possible. Cet aspect constitue certes un frein pour la recherche, mais permet de renouveler les regards au fur et à mesure de la mise à disposition des documents.

– La dispersion des sources peut apparaître également un obstacle au travail du chercheur : le Marais poitevin lui-même ne s'étend-t-il sur trois départements [\[doc.8\]](#)<sup>20</sup> !

## Conclusion

L'intérêt de cet ensemble documentaire pour la recherche n'est pas à démontrer. Les fonds de la direction départementale de l'Équipement – pour reprendre cet exemple significatif – permettent de suivre un ouvrage d'art sur deux siècles, d'entr'apercevoir la vie quotidienne dans le marais à travers les documents de police (contraventions pour délit de pêche, permissions de voirie pour établissement d'un jardin, d'un hangar), d'approcher la question sociale par les travaux en régie (nom des ouvriers, salaires). Les archives des syndicats de marais, bien qu'elles ne soient pas encore toutes versées et classées, apportent le point de vue des propriétaires, l'autre force en présence, et constituent, de ce fait, un moyen de comprendre les situations dans toute leur complexité. On approche aussi la question des relations entre l'administration et les particuliers et de leurs intérêts, parfois divergents.

Le croisement de ces sources – publiques/privées, techniques/iconographiques, etc. – aboutit au croisement des regards et à des prismes divers qui touchent aussi bien à l'aménagement du territoire, à l'écohistoire ou à l'histoire administrative, pour déboucher, en définitive, sur l'actualité.

Pour conclure, nous pourrions appeler de nos vœux, eu égard à la richesse des sources archivistiques et leur relative dispersion sur le territoire – entre Charente-Maritime, Vendée et Deux-Sèvres sans oublier les fonds nationaux – la réalisation de ce qui pourrait devenir un *Guide des sources sur le marais poitevin*.

---

<sup>20</sup> ADDS, S 325 : Affiche sur les périodes d'interdiction de pêche, de vente et de colportage du poisson. 15 octobre 1898.

## **La maîtrise de l'eau en Marais poitevin et dans le marais de Buzay au Moyen Âge (XII<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> siècle) : étude comparée**

Dans l'histoire des marais français, l'édit du 8 avril 1599 pris par Henri IV en faveur d'Humphrey Bradley<sup>21</sup> marque à l'évidence une flexure majeure. En consacrant la primauté des sociétés de dessèchement sur les propriétaires des terres et en instituant un pouvoir effectif de ces sociétés sur les zones humides, il ouvre une ère nouvelle dans la conquête des sols hydromorphes. Graduellement, à partir du premier XVII<sup>e</sup> siècle, un nouveau mode de gestion des eaux remplace une ancienne organisation mise en place au Moyen Âge. De belles études récentes<sup>22</sup>, prenant le relais d'estimables ouvrages centenaires<sup>23</sup>, en ont dégagé les traits majeurs, la mise en commun des capitaux pour réaliser les dessèchements, l'exploitation indépendante par chacun de son domaine, l'administration et l'entretien communautaires des canaux et des levées. Les paysages actuels témoignent encore largement de cette phase de conquête.

A travers une comparaison entre deux marais de l'Ouest, le Marais poitevin et le marais de Buzay, le présent article se donne pour objet de présenter l'organisation hydraulique antérieure à l'intervention des sociétés de dessèchement. Dans l'un et l'autre se retrouvent en effet des traits communs dont l'analyse peut contribuer à éclairer les techniques, les conceptions, le mode social de la gestion ancienne des eaux.

D'une superficie totale avoisinant les 950 km<sup>2</sup>, le Marais poitevin<sup>24</sup> est la plus vaste zone humide de la façade atlantique entre la Loire et la Gironde. Formé par le graduel comblement sédimentaire de l'ancien Golfe des Pictons, partagé entre les bassins de la Sèvre niortaise et du Lay, il est le réceptacle des eaux qui s'écoulent du bocage, de la plaine et du versant septentrional de l'Aunis. A l'exception des « prises » récentes autour de la baie de L'Aiguillon, sa conquête ne s'est pas faite directement sur les schorres mais par la maîtrise de l'eau douce d'amont que les paysans se sont acharnés, au fil des siècles, à séparer des pâturages et des labours.

---

<sup>21</sup> *Recueil général des anciennes lois françaises depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789...* par JOURDAN, DECRUSY et ISAMBERT, Paris 1822-1833, t. XV, p. 212.

<sup>22</sup> SUIRE (Y.), *Le Marais poitevin. Une écohistoire du XVI<sup>e</sup> siècle à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle*, Centre Vendéen de Recherches Historiques, La Roche-sur-Yon, 2006. L'on voudra bien se reporter à la bibliographie de cet important ouvrage, p. 519-522. Pour une perspective comparative avec l'espace méditerranéen, voir la thèse de ROUCAUTE E., *Une histoire des zones palustres en milieu méditerranéen entre bas Rhône et basse Durance (XIV<sup>e</sup> siècle-début XIX<sup>e</sup> siècle)*, soutenue à l'université d'Aix-Marseille en 2008.

<sup>23</sup> COMTE DE DIENNE, *Histoire du dessèchement des lacs et marais en France avant 1789*, Paris, 1891 ; CLOUZOT (Et.), *Les Marais de la Sèvre niortaise et du Lay du X<sup>e</sup> à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris-Niort, 1904 ; RIOU (R.), *Les Marais desséchés du Bas-Poitou*, Paris, 1907.

<sup>24</sup> Abondante bibliographie dans VERGER (F.), *Marais et estuaires du littoral français*, Paris, 2005, p. 158-187.

A la confluence du Tenu et de l'estuaire de la Loire, le marais de Buzay est l'exutoire de l'appareil hydrographique de Grandlieu dans le fleuve. Constitué par la Boulogne, l'Ognon, le Tenu et le lac de Grandlieu lui-même, ce système obéit à un fonctionnement que l'on a pu qualifier d'étrange<sup>25</sup>. Sur une quarantaine de kilomètres de Machecoul à la Loire, sans compter les méandres, le Tenu présente un profil en long dont la dénivellation n'excède pas 0,80 mètres. Lors des marées de vive eau, pendant plusieurs heures, le niveau d'aval est plus élevé que le niveau d'amont. En période de crues, la situation peut devenir catastrophique. Grandlieu enfle alors à la manière des lacs de défluviation qui accompagnent les fleuves tropicaux. D'environ 520 ha en étiage, il atteint une superficie de 5000 à 6000 hectares voire 10000 ha. Avant d'être bonifié et protégé, le marais de Buzay jouait également ce rôle de lac de défluviation, absorbant un éventuel trop-plein au niveau de la confluence avec la Loire.

Après avoir retracé dans leurs grandes lignes les initiatives cisterciennes du dernier XII<sup>e</sup> siècle et des années « 1200 », le propos abordera l'aménagement des desséchés dans sa conception de base puis le régime social de gestion hydraulique.

## **A l'origine de la conquête : les entreprises cisterciennes (fin XII<sup>e</sup>- déb. XIII<sup>e</sup> s.)**

Progressive, l'emprise de l'homme sur les zones amphibies du futur Marais poitevin et du marais de Buzay s'est esquissée dès avant le XII<sup>e</sup> siècle. Les mentions d'écluses-pêcheries, de vieilles levées voire de petits clos asséchés<sup>26</sup> attestent une première forme d'exploitation halieutique des eaux et de mise en valeur des terres. Cependant la documentation subsistante ne fournit aucun indice probant de programme concerté de drainage à l'échelle d'un bassin. Les premières entreprises cohérentes de maîtrise de l'eau ne sont mises en œuvre qu'au terme du XII<sup>e</sup> siècle. Elles sont clairement le fait des maisons cisterciennes récemment implantées sur la terre ferme ou en bordure du marais.

Fondée au milieu des années 1140 par le duc de Bretagne sur la ferme injonction de saint Bernard, l'abbé de Clairvaux, après l'échec d'un premier établissement créé en 1135, Buzay<sup>27</sup> occupe une exceptionnelle situation stratégique à l'extrémité occidentale du plateau allongé le long de la Loire entre le fleuve et le Tenu. D'emblée, son temporel comporte plusieurs milliers d'hectares de marécages de part et d'autre de l'estuaire, depuis l'île Boty au droit de Bouguenais jusqu'à Anelière en amont de Cordemais. L'immense marais de confluence du système de Grandlieu et de l'estuaire de la Loire en est une composante majeure.

En Marais poitevin, quatre abbayes cisterciennes ont joué un rôle déterminant dans les opérations de maîtrise des eaux : La Grâce-Dieu fondée par Clairvaux en 1135 entre Nuaille

<sup>25</sup> GRAS (J.), « L'eau dans la région nantaise », *Cahiers Nantais*, n° 23, janvier 1984, p. 81.

<sup>26</sup> CLOUZOT (Et.), *op. cit.*, P.J. n<sup>os</sup> II, III, V etc ; SARRAZIN (J.-L.), « Maîtrise de l'eau et société en Marais poitevin (vers 1190 – 1283) », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 1985, n° 4, p. 333-354.

<sup>27</sup> LEBIGRE (A.), « Les débuts de l'abbaye cistercienne de Buzay en Pays de Rais (1144-1250) », *Revue Historique de Droit Français et Etranger*, juillet-septembre 1967, p. 451-482 ; SARRAZIN (J.-L.), *Recueil et catalogue des actes de l'abbaye cistercienne de Buzay en Pays de Rais (1135-1474)*, microfiches, Nantes, 1977 ; *id.*, « Les cisterciens de Buzay et l'aménagement des marais de l'estuaire de la Loire au Moyen Âge (XII<sup>e</sup> – XV<sup>e</sup> siècles) », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, 1988, p. 57-79 ; DUFIEF (A.), *Les Cisterciens en Bretagne aux XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles*, Rennes, 1997.

et Benon, La Grâce-Notre-Dame-de-Charron, fille de la précédente, établie en 1191 au sud de l'estuaire de la Sèvre, Saint-Léonard-des-Chaumes fondée en 1168 par Beuil-sous-Pontigny, Moreilles devenue cistercienne en 1152 dans la filiation de Clairvaux<sup>28</sup>. Deux autres maisons, plus éloignées, y ont également pris part, mais à un moindre degré, Trizay dans la vallée du Lay, entrée dans la filiation de Pontigny en 1145, et Bois-Grolland, fille de Moreilles, intégrée à l'ordre en 1201.

## La mainmise cistercienne sur les équipements hydrauliques

Que ce soit dans les marais de l'estuaire de la Loire ou en Marais poitevin, les cisterciens se sont efforcés dans un premier temps de prendre le contrôle des infrastructures régulant l'écoulement des eaux. Les belles pancartes des évêques de Nantes, Bernard (1148-1170) et Robert (1170-1185), ainsi que diverses chartes conservées dans les riches archives de Buzay permettent d'éclairer tant bien que mal la politique délibérée de mainmise sur les équipements hydrauliques pratiquée par les moines. Dès la fin des années 1140, ces derniers possèdent les principales écluses de la partie moyenne de l'estuaire : au nord, Vair sur l'étier du même nom et Tineuse au débouché de l'île Quirirole, au sud Redfou qui contrôle l'évacuation des eaux du marais de Buzay et du bassin de Grandlieu dans la Loire<sup>29</sup>. Par la suite, ils acquièrent d'autres vannages, dont celui de *Budello Anseris*<sup>30</sup>. En une cinquantaine d'années, ils prennent ainsi le contrôle effectif du système hydraulique. De temps à autre, il leur faut décourager les querelles et mettre à l'écart tous ceux qui affirmaient détenir quelque droit sur les écluses. A cette fin, ils n'hésitent pas à acheter le silence du chicaneur. Pour éteindre par exemple la revendication, aux années 1160, de Silvestre, seigneur de Bougon, sur l'écluse Tineuse qu'avait concédée son père, l'abbé est contraint de lui donner un cheval de son choix<sup>31</sup>. Quelques années plus tard, en 1175, lorsqu'à son tour, Olivier de Bougon réclame l'île Quirirole, les moines lui accordent, en contrepartie de la paix, de pouvoir choisir sa vie durant, chaque année, dans leur élevage, un poulain de deux ans, après qu'ils en auront réservé quatre et ils promettent d'acquitter dix sous, après sa mort, à son héritier<sup>32</sup>. Quant aux portes ouvertes sous la chaussée Le Retz, déterminantes pour protéger la prairie de Buzay, les circonstances dans lesquelles s'est opérée leur prise en main demeurent obscures.

En Marais poitevin, le fait marquant que révèle, malgré son insigne faiblesse, la documentation est l'éviction d'exploitants et d'entrepreneurs, dessaisis de la sorte de leurs prérogatives sur l'eau. Est touché en premier lieu tout un petit peuple de paysans pêcheurs détenteurs d'écluses-pièges à poissons. Vers 1192, Notre-Dame-de-Charron expulse ainsi du marais des Alouettes, grâce à l'appui de Geoffroy Ostorius, seigneur de Marans, divers personnages relevant de cette catégorie ainsi que leurs associés<sup>33</sup>. Outre un certain recul d'une

<sup>28</sup> SARRAZIN (J.-L.), « Les Cisterciens et la genèse du Marais poitevin (France) (vers 1180-vers 1250) », PRESSOUYRE (L.), BENOÎT (P.) dir., *L'Hydraulique monastique*, Grâne, 1996, p. 111-119.

<sup>29</sup> *Recueil...op. cit.*, n° 2 et 3

<sup>30</sup> *Ibid.*, n° 23.

<sup>31</sup> *Ibid.*, n° 10.

<sup>32</sup> *Ibid.*, n° 16.

<sup>33</sup> *Cartulaire de l'abbaye de la Grâce-Notre-Dame ou de Charon en Aunis* publié par MESCHINET DE RICHEMOND (L.) de, *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XI, 1883, n° V.

forme primitive d'économie de chasse et de pêche, une telle exclusion traduit la volonté des moines blancs de prendre le contrôle des vannages stratégiques. Sont également mis à l'écart des entrepreneurs de dessèchements pratiqués le long des îles calcaires. Le cartulaire de Bois-Grolland conserve la trace de l'expulsion tumultueuse de Bernard de Secondigné et d'un couple, Pierre Colez et Pétronille de différents marais au nord de Champagné<sup>34</sup>. En 1200, sous la pression du seigneur de Luçon, Raoul de Tonnay, Colez et sa femme donnent à l'abbaye deux marais dont l'un qu'ils ont « enclos », autrement dit qu'ils ont desséchés, moyennant une rente annuelle d'un marc d'argent que promet de verser l'abbé. Très vite, éclate un vif contentieux. Colez fait grief à l'abbé de ne pas lui acquitter la rente et se voit en retour accusé d'avoir incendié la maison des moines et d'avoir volé des bœufs. La composition que dictent les abbés de Luçon et de Saint-Michel-en-l'Herm commis sur l'affaire par l'évêque de Poitiers impose le versement de quatre marcs d'argent et le don à la femme d'une tunique pour solde de toute rente et abandon de toute revendication. L'âpreté de la querelle illustre l'importance des enjeux. L'existence de petits clos enclavés constituait sans nul doute un obstacle à un drainage de plus large rayon, de la même façon que les enceintes desséchées des cisterciens feront barrage, peu après, à l'écoulement des eaux d'amont.

### **Les premières opérations cohérentes de drainage**

A partir des années 1180-1190, les maisons cisterciennes se lancent dans des opérations programmées de drainage à l'échelle du bassin de la Sèvre. En s'associant entre elles pour conjuguer leurs forces, en passant des contrats de co-seigneurie avec les seigneurs de Marans, Luçon et Chaillé, elles réalisent des travaux d'une ampleur inédite qui bouleversent en quelques décennies l'équilibre hydraulique préexistant.

Point n'est besoin ici de revenir en détail sur ces entreprises<sup>35</sup>. Il suffit d'en rappeler les grands traits. Au sud de la Sèvre, La Grâce-Dieu est à l'initiative des plus grands chantiers. Peu avant 1192, elle forme une association avec sa fille Charron et avec Saint-Léonard-des-Chaumes en vue de dessécher le marais des Alouettes. Elle enclot le marais de Brie, ce qui a pour conséquence de diviser en deux bras les eaux de la Curée s'écoulant de Nuaillé. Dans les marais de la Brune, les opérations d'aménagement hydraulique sont conduites par Saint-Léonard-des-Chaumes en collaboration avec les templiers de Bernay. Une levée, le bot de l'Angle, est édifiée pour protéger les terres de l'abbaye. A ses pieds est ouvert un achenal connu plus tard sous le nom d'Achenal-le-Roi dont les eaux se déversent dans l'achenal d'Andilly. Au nord de la Sèvre, les moines de Moreilles déploient une exceptionnelle activité au tournant du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle sous l'abbatit d'Ostensius. Ils ouvrent trois achenaux essentiels dans le système de drainage : celui de Bot-Neuf, d'un tracé grossièrement méridien et dont le niveau était vraisemblablement contrôlé par la grange du même nom établie à l'est de Sainte-Radégonde, l'achenal désigné plus tard sous le nom de bot de Vendée qui

---

<sup>34</sup> *Cartulaires du Bas-Poitou*, publiés par MARCHEGAY (P.), Les Roches-Baritaud, 1977, Cartulaire de Bois-Grolland, n° LXXXIII à XCIII.

<sup>35</sup> Se reporter à CLOUZOT Et., *op. cit.*, p. 24-44 et à SARRAZIN (J.-L.), « Maîtrise... », art. cité, p. 339-342 et « Les Cisterciens... », art. cité, p. 112-115.

aboutissait dans le canal-étier de Luçon, enfin celui de la Grénetière qui devait donner dans un étier traversant l'île de Champagné. En 1199, ils reçoivent de Raoul de Tonnay, seigneur de Luçon, le droit d'édifier des bots et de creuser des écours en sa terre. Les cisterciens composent alors au mieux avec les seigneurs détenteurs de l'autorité publique. En position de demandeurs, ils ont besoin d'obtenir les licences pour conduire leurs chantiers. Les seconds comprennent l'intérêt qu'ils peuvent retirer des opérations de drainage pour favoriser le peuplement de leur seigneurie et consolider ainsi leur *dominium* [\[doc.1\]](#).

Le chartrier de Buzay ne contient aucun texte relatif aux opérations d'aménagement hydraulique réalisées à la fin du XII<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Il ne comporte en particulier aucun contrat de co-seigneurie. L'explication d'un tel silence est simple : portant sur le domaine de l'abbaye, les travaux constituaient une affaire interne à l'établissement et n'ont donc laissé aucune trace écrite. Une comparaison entre la situation du temporel vers 1180 et vers 1250 apporte néanmoins la preuve concrète d'entreprises de drainage. Vers 1180, ne sont mentionnées que des vallées, autrement dit des zones amphibies mal drainées sur lesquelles aucune ferme n'a été construite. Vers 1250, en revanche, la présence de granges en plein marais témoigne de la conquête réalisée. Sur les huit granges énumérées par la bulle-privilege d'Innocent IV en 1249<sup>36</sup>, six sont établies dans les marais. : au sud de la Loire, il s'agit de Chéreau, Redfou, Tenu ; sur la rive septentrionale du fleuve, d'amont en aval, Chalières, Quiriolle, Anelière. L'organisation de cet ensemble de sous-stations ne peut se concevoir sans un assainissement important des terres environnantes. Par ailleurs, les informations postérieures sur la Chaussée Neuve qui relie les deux îles de Vue, la chaussée Le Retz et la chaussée Baudais montrent clairement l'existence d'un système de protection particulièrement efficace d'un vaste marais drainé [\[doc.2\]](#).

La coïncidence chronologique des entreprises de maîtrise des eaux ne peut manquer d'être relevée. L'on sait que Buzay entretenait des relations avec la région de La Rochelle<sup>37</sup> et qu'elle était en contact avec Moreilles en dehors même du chapitre général de Cîteaux<sup>38</sup>. Aussi bien le long de la Loire qu'en Marais poitevin, les entreprises cisterciennes procèdent de la même politique : se constituer des domaines compacts, assainis, protégés. Elles mettent en œuvre également des techniques semblables et témoignent d'une même conception d'ensemble.

## **L'aménagement des marais : la juxtaposition d'enceintes « mises en défens »**

Les opérations engagées au premier XIII<sup>e</sup> siècle impliquent une main d'œuvre nombreuse, des capitaux suffisants et une solide maîtrise technique. De la mobilisation de main d'œuvre et de la collecte des fonds, les sources ne disent presque rien. Tout juste peut-on faire observer que l'ouverture des grands chantiers se produit précisément au moment où

---

<sup>36</sup> *Recueil...op. cit.*, n° 127.

<sup>37</sup> Buzay possédait une maison, rue du Temple à La Rochelle, cf le bail à cens de 1286, A.D. de la Vienne, 3 H 1, liasse 942.

<sup>38</sup> L'abbé de Moreilles intervient par exemple dans un différend qui a opposé Buzay à sa fille Villeneuve en 1250, *Recueil...op. cit.*, n°133.

La Rochelle connaît un essor remarquable et devient une grande place d'affaires mais évaluer la part des investissements rochelais est évidemment hors de portée. Il n'est pas douteux que les templiers de Bernay et ceux de La Rochelle que l'on trouve associés à Saint-Léonard-des-Chaumes aient tenté de faire fructifier les liquidités dont disposait leur ordre dans la mise en valeur du Marais poitevin<sup>39</sup>.

Les documents fournissent en revanche des renseignements intéressants sur les techniques mises en œuvre et par là-même sur les conceptions inspirant les plans de gestion des eaux. Deux idées dominent les perspectives des maîtres d'œuvre : se protéger des eaux et favoriser leur écoulement vers le fleuve ou la mer.

### **Se protéger des eaux : le bot et la chaussée**

Le procédé de base mis en œuvre aussi bien dans l'estuaire de la Loire qu'en Marais poitevin est celui de l'enceinte desséchée. Un texte précieux entre tous, la sentence arbitrale des définiteurs de l'ordre de Cîteaux apaisant les chicanes qui s'étaient élevées au milieu des années 1210 entre La Grâce-Dieu, Charron, Saint-Léonard-des-Chaumes et ses associés à propos du marais des Alouettes en offre une description assez circonstanciée<sup>40</sup>. Le clos à dessécher est cerné par un canal périphérique, la *clausura*, qui se déverse dans un achenal ou qui peut être l'achenal, lequel évacue l'eau vers la Sèvre ou la mer. La terre déblayée sert, vers l'intérieur, à édifier une levée, le bot. Ce bot est lui-même longé dans l'enceinte par un canal, le contrebot qui draine l'eau des petits fossés. Des portes ou des vannes percées dans le bot permettent de déverser l'éventuel trop-plein du contrebot vers la *clausura*. Les vannes sont des conduits en bois appelés *ces* ou *cois* dans la langue vernaculaire. Des portes, *porterellum* ou *furnae*, barrent les écours, régulant ainsi le niveau de l'eau qu'il faut évacuer en période de crue ou retenir en période de sécheresse.

Dans ce dispositif, le bot constitue un élément essentiel. Edifié entre la *clausura* et le *contrabotum*, il peut servir de chemin mais forme surtout une levée de protection du desséché contre les inondations. Il témoigne de la conception qu'avaient les dessicateurs : préserver un domaine assaini de la divagation des eaux. Il s'agissait de « mettre en défens » comme on le faisait de telle ou telle partie de forêt réservée à l'exploitation du bois d'œuvre. En matière hydraulique, le bot et la chaussée sont au marais ce que la haie forestière est à la forêt. En Marais poitevin, Moreilles protège ainsi son immense domaine derrière quelques bots stratégiques comme celui de Bot-Neuf, que Maurice de Velluire fait rompre vraisemblablement durant l'hiver 1266-1267 pour déverser le trop-plein de son propre marais dans le canal des cisterciens<sup>41</sup>. Quant au marais de Buzay, trois chaussées, Le Retz, Baudais et la chaussée neuve de Vue le protègent des inondations. La conquête des marais est non

<sup>39</sup> ARCERE (le Père L.-E.), *Histoire de la ville de La Rochelle et du pays d'Aunis*, La Rochelle-Paris, 1756-1757, t. II, p. 631 ; MUSSET (G.), *L'Abbaye de la Grâce-Dieu, Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XXVII, Saintes, 1898, n° XXIV, p. 162-165.

<sup>40</sup> CLOUZOT (Et.), *op. cit.*, P. J. n° VI, à compléter par l'accord entre la Grâce-Dieu d'une part, Saint-Léonard-des-Chaumes et ses associés de l'autre, MUSSET (G.), *op. cit.*, n° XXIV.

<sup>41</sup> CLOUZOT (Et.), *op. cit.*, P.J. n° IX.

seulement une affaire de techniques, de droits mais aussi de représentations mentales. N'oublions pas que les maîtres d'œuvre du XIII<sup>e</sup> siècle ne disposaient pas de cartes. La notion que révèle le champ lexical des actes est celle de défense. « *Ad claudendum et defendendum marezia et terras eorum et nostrum marezium quae sunt inter dicta bota et terras Maranti ab aquis descendantibus et fluentibus deversus Nuailé et aliunde* » tels sont par exemple les termes employés dans l'accord entre la Grâce-Dieu et Saint-Léonard-des-Chaumes en 1249<sup>42</sup>.

### **Faire écouler les eaux : écoures cisterciens et achenal des Cinq-Abbés**

La constitution d'enceintes desséchées ne saurait se résumer à de simples « mises en défens ». Encore fallait-il faire s'écouler les eaux d'amont. Les cisterciens l'avaient bien compris qui ont ouvert des écoures depuis leurs marais jusqu'à l'embouchure de la Sèvre, à la baie de L'Aiguillon ou au canal de Luçon. Au fur et à mesure de leur réalisation, les enclos induisent un véritable bouleversement de l'équilibre hydraulique préexistant. En réduisant la surface d'écoulement des eaux, ils aggravent l'envoyage des terres sises en amont, créant l'opposition entre marais desséchés et marais mouillés. La réponse la plus efficace à ce déséquilibre est le percement de l'achenal des Cinq-Abbés à partir de 1217. Deux licences de creusement sont délivrées aux cinq abbayes organisatrices du chantier, Maillezais, Saint-Michel-en-l'Herm, l'Absie, Saint-Maixent, Nieul-sur-l'Autize<sup>43</sup>. Octroyée par Portecleie, seigneur de Mauzé et de Marans, la première définit les cadres généraux relatifs à l'ordre public et à l'exercice des droits seigneuriaux dans le cadre de l'insertion du canal dans la seigneurie politique de Marans. Connue par une médiocre copie, la seconde émane de Pierre de Velluire, seigneur de Chaillé et a pour principal objet le raccordement du réseau de Chaillé au canal en projet. A la différence des achenaux cisterciens, dont la fonction était d'évacuer principalement l'eau des seuls domaines appartenant aux différentes abbayes, le canal des Cinq-Abbés apparaît comme un écoure général devant servir à l'écoulement des eaux de plusieurs marais, ceux du Langon et de Vouillé, la moitié de ceux de Mouzeuil et dans les marais de l'Anglée ceux qui relevaient du fief d'Hugues d'Auzay et les marais de Guillaume Chateignier. La charte de Portecleie de Mauzé met en scène les élites ecclésiastiques et laïques du secteur, mais il n'est pas douteux que le projet répond à des revendications de la paysannerie tenancière des cinq abbayes susdites et dont les exploitations étaient situées aux confins de la plaine et du marais [\[doc.3\]](#).

### **Des enceintes imbriquées**

Les ouvertures d'achenaux, les opérations d'*abbotamentum* aboutissent à une juxtaposition d'enceintes protégées les unes contre les autres. Dans un tel système, la gestion hydraulique reposait sur des ententes au cas par cas quant au déversement des eaux de tel marais ou de tel achenal dans un écoure. Le Marais poitevin est devenu au XIII<sup>e</sup> siècle une marqueterie de marais plus ou moins fermés les uns aux autres. Les exemples ne manquent pas de clos

---

<sup>42</sup> « pour enclorre et défendre leurs marais et terres et notre marais qui sont situés entre lesdits bota et les terres de Marans des eaux descendant et s'écoulant de Nuailé et d'ailleurs », MUSSET (G.), *op. cit.*, n° XXIV.

<sup>43</sup> CLOUZOT (Et.), *op. cit.*, P.J. n° VII et VIII.

desséchés à la merci de clos voisins pour s'égoutter ou entravant l'écoulement d'amont. Les eaux de l'Achenal-le-Roi creusé par les moines de Saint-Léonard-des-Chaumes et les templiers de Bernay se jettent dans l'achenal d'Andilly détenu par La Grâce-Dieu, ce qui gêne cette dernière<sup>44</sup>. L'enceinte de Brie mise en place par La Grâce-Dieu fait obstacle à l'écoulement des eaux du marais de Saint-Léonard-des-Chaumes<sup>45</sup>. Le marais de Chaillé (le futur « Petit Maillezais ») entré dans le temporel de Maillezais en 1207 par un don de Pierre de Velluire, seigneur de Chaillé, est solidaire du desséché de Moreilles<sup>46</sup>. Ce n'est pas un hasard si les deux marais se retrouvent aux années 1640 dans la même enceinte dite du Petit Poitou [\[doc.4\]](#).

## Le mode social de gestion de l'eau et ses limites

En concédant l'*abbotamentum* et l'*exaquarium* aux établissements monastiques qui seuls étaient en mesure de conjindre les forces pour mener à bien les travaux, les seigneurs laïques perdent en grande partie la maîtrise de l'eau et la font perdre aux communautés villageoises.

## Qui contrôle la circulation de l'eau ?

Aussi bien les actes conservés par Notre-Dame de Buzay que les chartes relatives au Marais poitevin apportent d'intéressantes précisions sur le mode de contrôle hydraulique. S'ils n'ont pas l'autorité publique sur les écluses qu'ils possèdent, les cisterciens de Buzay n'en exercent pas moins un pouvoir effectif sur la régulation du niveau de l'eau. Ce sont eux qui ouvrent ou ferment les portes des chaussées. Dans les faits, ils ont la main sur la gestion hydraulique de tous les marais de la partie moyenne de l'estuaire. Les seigneurs et les communautés d'habitants de Grandlieu ne disposent d'aucun droit en la matière<sup>47</sup>.

La situation est au fond la même en Marais poitevin. Les établissements religieux, tant les vieilles églises bénédictines que les nouvelles maisons cisterciennes, n'empiètent pas sur l'exercice de l'autorité publique, en particulier sur celui de la justice mais possèdent la propriété des canaux qu'ils ont ouverts. La licence délivrée par Portecleie de Mauzé, seigneur de Marans pour ouvrir l'achenal des Cinq-Abbés<sup>48</sup> éclaire bien la répartition des droits. Tout ce qui ressortit à la justice et à la fiscalité est du ressort de la seigneurie haut-justicière. Comment en aurait-il pu être autrement ? La charte impose un strict respect des droits de justice relevant du *dominium* seigneurial, notamment dans les cas de déprédations causées aux bords et à l'achenal. Elle stipule que le canal ne peut servir, en franchise de coutumes (taxes), qu'au transport de biens des cinq abbayes touchant à la vie du marais, en d'autres termes qu'aux productions agricoles et aux instruments nécessaires à l'entretien des canaux. L'acheminement de toute autre marchandise est subordonné à l'autorisation spéciale du seigneur. En revanche, l'écoulement dans l'achenal d'eaux autres que celles des marais précisément énumérés dans l'acte était soumis à la licence

<sup>44</sup> ARCERE (le Père L.E.), *op. cit.*, t. I, p. 19.

<sup>45</sup> MUSSET (G.), *op. cit.*, n° XXIV.

<sup>46</sup> SARRAZIN (J.-L.), « Maillezais et la mise en valeur des marais au Moyen Âge », TREFFORT (C.) et TRANCHANT (M.) dir., *L'Abbaye de Maillezais. Des moines du marais aux soldats huguenots*, Rennes, 2005, p. 365-379, p. 369-370.

<sup>47</sup> SARRAZIN (J.-L.), « Les cisterciens de Buzay... », art. cité.

<sup>48</sup> CLOUZOT (Et.), *op. cit.*, P. J. n° VIII.

seigneuriale mais aussi à l'assentiment des abbés. Cela signifiait que le canal restait bien dans la seigneurie de Marans et celle de Chaillé mais que sa possession, son exploitation, son entretien revenaient aux abbés. Concrètement, la gestion des eaux était prise en main par les cinq abbayes et non par les officiers du sire de Marans.

Les achenaux étaient donc détenus en toute propriété par les entrepreneurs de dessèchement, c'est-à-dire pour l'essentiel les établissements monastiques et leurs associés. Les documents en apportent clairement nombre d'indices probants. Très explicite est, par exemple, la charte délivrée par l'abbé et le couvent de La Grâce-Dieu à Pierre Bozon, précepteur du Temple de La Rochelle, à Gumbald Ane et Etienne Tondits de Marans en février 1249 à l'occasion d'un accord sur la jonction du bot de L'Angle et du bot de Brie. Elle indique que les eaux descendant de Nuailé doivent pouvoir s'écouler « *per excursum nostrum et per molendina nostra de portu et per fuernas nostras* »<sup>49</sup>. Elle stipule que les cisterciens de ladite abbaye sont tenus d'ouvrir en grand « leurs portes » chaque fois que cela sera nécessaire. Lorsqu'il a besoin de drainer un pré en 1274, le petit-fils de Pierre de Velluire, également prénommé Pierre, « emprunte » pour cinq ans à Aimeri, abbé de Moreilles, « son » canal de Bot-Neuf<sup>50</sup>. L'on pourrait ainsi multiplier les exemples, avec les cas de détention partagée comme le canal de l'œuvre-Neuf possédé par Maillezais et Nieul<sup>51</sup>.

Si elle donnait le pouvoir de réguler le niveau de l'eau, la possession des achenaux comportait un devoir impérieux : entretenir le réseau hydraulique sous peine d'entraîner un délabrement général du système. Les difficultés à exercer cette obligation apparaissent très vite au cœur du XIII<sup>e</sup> siècle. Elles seront encore plus patentes à la fin du Moyen Âge dans un contexte d'insécurité généralisée et d'étiage démographique. Maillezais est traduite à plusieurs reprises en 1428 devant les assises seigneuriales de Marans pour n'avoir pas réparé la quarte partie du canal de la Brune<sup>52</sup>. En 1442, le chapitre cathédral de Poitiers fait grief au prieur et aux frères de la commanderie de Puyravault non seulement de percevoir indûment des terrages sur une pièce de terre située à Champagné mais aussi de ne pas « curer et nectoyer les achenaulx qui sont auprès de la dicte terre » ainsi qu'un « coix... par lequel les eaux se doyyent devaler et escourir »<sup>53</sup>.

## Les conflits de l'eau

S'ils s'inscrivent le plus souvent dans un contexte météorologique de précipitations abondantes, les conflits de l'eau qui jalonnent l'histoire des marais depuis le XIII<sup>e</sup> siècle trouvent leur origine profonde dans ce mode de régulation hydraulique fondé sur la constitution d'enceintes défensives et, par là-même, dans le ralentissement induit de l'évacuation des eaux d'amont par les dessèchements d'aval. Ils témoignent d'intérêts contradictoires entre ceux qui, en fermant les écluses d'aval, s'efforcent de protéger leurs terres et les détenteurs d'exploitations situées en amont. Malgré leur insigne faiblesse, les documents conservent la

<sup>49</sup> « Par notre écours, par nos moulins du port et par nos portes », MUSSET (G.), *op. cit.*, n° XXIV.

<sup>50</sup> CLOUZOT (Et.), *op. cit.*, n° X.

<sup>51</sup> ARCERE, *op. cit.*, t. I, n. 8 p.24.

<sup>52</sup> SARRAZIN (J.-L.), « Maillezais ... », art. cité, p. 377.

<sup>53</sup> CLOUZOT (Et.), P.J. n° XI.

trace de quelques-uns d'entre eux. Dès les années 1210, une querelle s'élève entre les maisons cisterciennes de La Grâce-Dieu, de Charron et de Saint-Léonard-des-Chaumes à propos des achenaux et des écours du marais des Alouettes<sup>54</sup>. Au milieu du siècle, de nouvelles difficultés opposent La Grâce-Dieu à Saint-Léonard-des-Chaumes et ses associés. La solution trouvée pour les aplanir est de relier le bot de L'Angle à celui de Brie afin de protéger les marais de Saint-Léonard, manifestement exposés à l'inondation ; mais le plus important est que La Grâce-Dieu s'engage à élargir son écours jusqu'à 25 pieds afin de faciliter l'écoulement des eaux et qu'elle s'oblige à l'entretenir, à le curer autant que nécessaire<sup>55</sup>. En 1267 ou peu auparavant, Maurice de Velluire, cousin du seigneur de Chaillé, fait rompre la levée des cisterciens de Moreilles le long de l'achenal de Bot-Neuf pour faciliter l'écoulement des eaux du marais Pacaut<sup>56</sup>. L'incident est symptomatique des problèmes créés par l'imbrication des enclos. Le bot des moines de Moreilles avait pour finalité de protéger les terres de la communauté de l'inondation d'amont qu'il contribuait, ce faisant, à aggraver.

Le conflit le plus grave en Marais poitevin se produit au début des années 1280. Lors d'une crue peut-être plus dévastatrice que d'autres, les habitants du faubourg des Loges à Fontenay-le-Comte viennent fracturer les arceaux et le bot de l'Anglée, propriété de l'Absie, afin d'accélérer l'écoulement de l'eau de la Vendée qui avait envahi leurs maisons<sup>57</sup>. Les dégâts sont à ce point considérables que les habitants de cinq paroisses riveraines du marais, Coussais, Le Langon, Mouzeuil, Velluire et Sainte-Gemme envoient des délégués porter l'affaire devant le roi devenu un recours. En accord avec les abbés de Moreilles, Saint-Michel-en-l'Herm, l'Absie et Saint-Maixent les commissaires délégués par le roi décident de faire creuser un long canal de ceinture, l'Achenal-le-Roi. Le coût de l'opération est totalement pris en charge par 12 paroisses, Auzay, Petosse, l'Hermenault, Pouillé, Saint-Valérien et Saint-Laurent-de-la-Salle s'ajoutant aux cinq requérantes. Tardive, l'intervention du roi et des communautés d'habitants ne modifie pas sur le fond le mode de gestion précédemment établi.

En Pays de Retz, les conflits éclairés par les sources sont postérieurs à la guerre de Succession de Bretagne (1341-1381). Ils procèdent des mêmes causes qu'en Marais poitevin. En se constituant un domaine assaini et enkysté dans le marais de Buzay, les cisterciens ont non seulement diminué la surface d'écoulement des eaux mais ont rejeté la confluence désormais étranglée du Tenu et de la Loire au-delà de l'île de Vue. Afin de préserver de l'inondation les terres agricoles de leur réserve, ils ferment les écluses des trois chaussées protectrices, entravant ainsi complètement l'évacuation des eaux du bassin d'amont et suscitant par là-même l'hostilité durable des populations du secteur de Grandlieu<sup>58</sup>. De plus, le désordre lié à la guerre n'a fait qu'aggraver la situation le long du Tenu. Des pêcheries ont été établies de manière anarchique sur la chaussée du Pilon. Le duc Jean IV avait bien ordonné la

<sup>54</sup> *Supra* n. 20.

<sup>55</sup> MUSSET (G.), *op. cit.*, n° XXIV.

<sup>56</sup> CLOUZOT (Et.), *op. cit.*, P.J. n° IX.

<sup>57</sup> Pour l'essentiel, cet épisode n'est connu que par la chronique dite du Langon dans la partie rédigée par maître Antoine Bernard († 1581), éditée par LA FONTENELLE DE VAUDORE (A.D.), *Chroniques fontenaisiennes, Archives Historiques du Bas-Poitou*, t. I, Fontenay-le-Comte, 1841, p. 20-24.

<sup>58</sup> SARRAZIN (J.-L.), « Les cisterciens de Buzay... », art. cité, p. 73.

destruction des moulins et l'abaissement de la chaussée, en échange de quoi, les paroisses concernées étaient astreintes à acquitter une rente perpétuelle sur les terres découvertes par l'opération, qualifiée pour cette raison de « retraits de Pilon »<sup>59</sup>. Il n'empêche que l'administration ducal n'était pas en mesure de faire appliquer une politique cohérente de la circulation de l'eau. Devant une telle impuissance du pouvoir, les populations passent à plusieurs reprises à l'action contre ceux qu'elles considèrent comme les responsables de l'engorgement du secteur de Grandlieu, les moines de Buzay. En 1415, une expédition de « gens meuz de mauvais pourpou et volonté...venuz par nuyt » ébrèche en plusieurs endroits la chaussée Le Retz, détruit des arceaux, endommage des écoures<sup>60</sup>. L'eau ainsi libérée submerge le marais de Buzay. Le duc Jean V, dont le pouvoir a été bafoué puisque ladite chaussée porte un grand chemin public, ordonne à ses sénéchaux de Nantes et de Ploermel d'ouvrir une information et leur enjoint d'assurer la protection des religieux et de leurs ouvriers pendant les réparations<sup>61</sup>. Le même scénario se reproduit durant la nuit du 17 au 18 décembre 1456. Environ 200 personnes armées de « brigandines, harnays, couleuvrines, arcs, trouses, salades, epeis, dagues, bastons... et autres abillemens de guerre » viennent ouvrir sept grandes brèches dans la chaussée Le Retz et deux autres dans la chaussée Baudais<sup>62</sup>. Plus considérables qu'en 1415, les dégâts sont estimés à la somme d'environ 4000 écus d'or. Alerté, le duc Pierre II envoie un commissaire Ogier de la Valaye afin d'établir une « montre » précise des destructions<sup>63</sup>, en présence du procureur de Buzay et de quelques-uns des principaux acteurs de l'expédition. Ces derniers étaient en effet bien connus : tous étaient de petits seigneurs possessionnés autour du lac de Grandlieu. Au terme d'un interminable procès, la sentence arbitrale que rendent le 11 juin 1463 les juges et arbitres choisis par les deux parties impose aux meneurs de verser aux moines une indemnité de 370 écus d'or neufs. Certes, l'abbaye était de fondation ducal mais le duc entendait ménager les petits nobles du pays de Retz et aboutir à un compromis.

## Conclusion

L'étude comparative du Marais poitevin et des marais de l'estuaire de la Loire permet de dégager quelques-uns des traits majeurs de la gestion médiévale de l'eau dans l'Ouest de la France.

Elle met tout d'abord en exergue le rôle majeur joué au tournant du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècle par le nouveau monachisme cistercien en lien avec la petite et moyenne aristocratie laïque. Afin de se constituer des domaines compacts et assainis, les moines blancs apportent leur savoir-faire technique en matière d'hydraulique ou plus exactement l'adaptent à des pratiques indigènes déjà éprouvées, comme celle de l'enclos desséché. En bouleversant

---

<sup>59</sup> MAÎTRE (L.), *Le Lac de Grandlieu*, Nantes, 1912, p. 143-144 et A.D. de la Loire-Atlantique, H 50, mandement de Jean V (17 février 1409), publié par BLANCHARD (R.), *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne*, Nantes, 1889-1895, t. V, n° 1056 .

<sup>60</sup> A. D. de la Loire-Atlantique, H 50

<sup>61</sup> BLANCHARD (R.), *op. cit.*, t. V, n° 1197.

<sup>62</sup> L'énorme dossier relatif à cette affaire est conservé aux A.D. de la Loire-Atlantique sous la cote H 50 sans classement de détail.

<sup>63</sup> Publication de ce procès verbal de montrée par SARRAZIN (J.-L.), « Les cisterciens de Buzay... » art. cité, p. 77-79.

l'équilibre hydraulique antérieur, ils suscitent une dynamique et entraînent dans le mouvement de conquête, du moins en Poitou, les autres établissements monastiques possessionnés en amont. En ce sens, leurs initiatives marquent bien la première naissance du Marais poitevin et du marais de Buzay.

Le deuxième enseignement que suggère la comparaison touche aux modalités de régulation hydraulique. Les grandes opérations d'*abbotamentum* et de drainage réalisées de 1180 à 1270 environ aboutissent à mettre en place pour plusieurs siècles un compartimentage de gestion, à l'origine de différents conflits de l'eau. L'aménagement a été réalisé comme une juxtaposition d'enceintes, d'enclos desséchés. La conception de base c'est la « mise en défens », la protection contre l'inondation. Buzay protège sa réserve par des chaussées comme les maisons cisterciennes du Marais poitevin le font pour leurs domaines avec des bots. Qu'on relise attentivement la sentence arbitrale des définiteurs de l'ordre de Cîteaux apaisant les querelles qui s'étaient élevées entre la Grâce-Dieu, Charron et Saint-Léonard (avant 1217) ou l'accord entre la Grâce-Dieu et Saint-Léonard associée au Temple de La Rochelle et à deux investisseurs (1249). Ce compartimentage tient pour une part au contexte politique et aux moyens techniques de l'époque. Au premier XIII<sup>e</sup> siècle, l'autorité publique exerçant le pouvoir effectif est la seigneurie châtelaine haut-justicière dont le ressort est limité dans l'espace. Quant aux maîtres d'œuvre, s'ils connaissaient fort bien le terrain et s'ils n'hésitaient pas à prendre l'avis de *probi homines*, ils ne disposaient pas encore de l'instrument cartographique indispensable à une vue d'ensemble de la circulation de l'eau.

Enfin, le rapprochement entre le Marais poitevin et le marais de Buzay éclaire les implications du compartimentage en matière d'entretien des canaux et des infrastructures. Ce régime n'explique pas, à lui seul, la dégradation que connaissent les marais à la fin du Moyen Âge. Les documents mettent en avant à juste titre les « guerres et mortalitez ». En revanche, l'ordonnancement social de la gestion hydraulique apparaît bien comme le facteur déterminant dans l'échec des tentatives de réhabilitation des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Principaux détenteurs des canaux et des écluses, les établissements monastiques avaient la charge de les entretenir. Or, passé les années 1270-1280, avaient-ils les moyens financiers et humains de l'exercer efficacement ? Les seigneurs laïques et les communautés paysannes n'étaient impliqués qu'à la marge. Attestés seulement aux années 1500, les « dizains » de Champagné, chargés de « faire les réparations des boutz de l'achenaud dudict Champagné »<sup>64</sup>, ne sauraient être comparés aux *wateringen* de Flandre. Il n'y a pas d'administration communautaire pour l'entretien des achenaux. Au XV<sup>e</sup> siècle, l'Etat breton ne parvient pas à rétablir un semblant d'ordre dans le bassin de Grandlieu. Au XVI<sup>e</sup> siècle, le pouvoir royal rappelle avec un succès très mitigé les propriétaires à leurs devoirs. En réalité, l'autorité politique bute sur un mode de gestion, fondé sur la capacité ou la bonne volonté de chaque propriétaire à tenir en bon état sa part du réseau hydraulique. C'est ce régime ancien que vient rompre la nouvelle politique mise en œuvre à partir du règne d'Henri IV.

---

<sup>64</sup> CLOUZOT (Et.), *op. cit.*, P.J. n° XVI.

**Yannis SUIRE,**

*Conservateur du patrimoine*

*Région Poitou-Charentes, Service de l'Inventaire général du patrimoine culturel*

## **Le Marais poitevin : un patrimoine paysager et culturel né de l'adaptation à l'environnement<sup>65</sup>**

Lorsque l'on traverse le Marais poitevin d'est en ouest, de l'amont à l'aval, de l'ancien continent jusqu'à l'océan, ce sont plusieurs types de paysages qui défilent à nos yeux. Chacun porte dans son patrimoine la marque des activités humaines. Les dessèchements du XVII<sup>e</sup> siècle, relayés par les aménagements du XIX<sup>e</sup> siècle, ont en effet abouti à un nouvel équilibre entre les hommes et leur environnement, s'appuyant sur de nouvelles conditions de vie et de développement. La vie dans le Marais repose sur une adaptation quotidienne aux éléments naturels dont les hommes tentent de contourner les inconvénients tout en tirant profit de leurs atouts. Les Maraîchins ont appris à vivre dans et avec leur nouvel environnement, quelles que soient les nuances de celui-ci, depuis les anciennes terres hautes jusqu'aux marais dits « mouillés » car inondables, en passant par les marais desséchés (voir carte). Cette capacité d'adaptation est à l'origine de la constitution d'un patrimoine paysager, technique et architectural singulier.

### **Sur les terres hautes**

Sur les anciennes îles et au bord de l'ancien continent, les Maraîchins développent plusieurs activités économiques en lien avec ce milieu. Ils tirent ainsi parti de l'ensoleillement et de la pente des coteaux pour exploiter un vignoble certes modeste dans sa production mais souvent essentiel dans les revenus de la petite paysannerie. Cette activité est mentionnée à Vix par exemple dès le XI<sup>e</sup> siècle, puis au début du XVIII<sup>e</sup> siècle par l'ingénieur Claude Masse, au Gué-de-Velluire<sup>66</sup>. Les vignes sont surtout plantées sur les parties les plus hautes car c'est là que l'air est le plus en mouvement, évitant le gel. Elles sont absentes des terres basses où le froid et l'humidité sont redoutés.

L'air ou plutôt son mouvement est également mis à profit grâce à de nombreux moulins. Du haut des anciennes îles, les meuniers savent profiter des vents d'ouest qui soufflent souvent sur la région. Le monopole seigneurial limite la meunerie jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, puis elle connaît un essor spectaculaire au XIX<sup>e</sup> siècle. Les moulins se multiplient dans et autour des bourgs. Dans sa *Statistique du département de la Vendée*, au début du siècle, Cavoleau n'en dénombre pas moins de 112 dans les cantons de Maillezais et de Chaillé-les-Marais. C'est à Vix et à Saint-Pierre-le-Vieux qu'ils sont les plus nombreux, avec respectivement 19 et 13 moulins<sup>67</sup>.

<sup>65</sup> Pour en savoir plus, voir SUIRE (Yannis), *Le Marais poitevin, une écohistorie du XVI<sup>e</sup> siècle à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*, Centre vendéen de recherches historiques, 2006, 535 p.

<sup>66</sup> SHD, bibliothèque du Génie, Ms 182, 4<sup>o</sup> 132, pièce 3, C. Masse, *Mémoire sur la carte des environs de Marans...*, p. 55.

<sup>67</sup> CAVOLEAU (J.-A.), *Statistique ou description générale du département de la Vendée (1809)*, revue et annotée par A. de La Fontenelle de Vaudoré, réimpr. [de l'éd. de Fontenay-le-Comte, Paris, 1844], Laffitte, Marseille,

Dans les bourgs, certains corps de métier utilisent tout particulièrement les éléments naturels. Les sabotiers tirent partie de toutes les capacités du bois de frêne et de noyer, comme l'explique en 1744 l'*Etat sur l'Election de Niort*<sup>68</sup>. Ils travaillent beaucoup aussi l'aulne ou vergne et l'aubier, bois plus légers et donc plus doux aux pieds sensibles<sup>69</sup>. Les vanniers sont aussi nombreux dans les marais, tirant profit de l'abondance de l'osier. Leur activité se développe beaucoup au XIX<sup>e</sup> siècle pour répondre à la demande des conchyliculteurs de la côte. Ceux-ci ont besoin en effet de paniers, les « malatchiins » en patois, pour transporter moules et huîtres. La vannerie s'adresse aussi aux Maraîchins qui veulent disposer de paniers et de cageots pour transporter les biens emmenés ou ramenés du marché<sup>70</sup>. Le village du Quaireau, à l'Ile-d'Elle, est particulièrement réputé pour cette activité. A ces ateliers professionnels s'ajoute la fabrication des engins de pêche par les pêcheurs eux-mêmes. L'osier et le jonc, avec le bois blanc du Marais, servent aussi à la fabrication de chaises, notamment à Marans<sup>71</sup>.

Après l'air et la végétation, c'est aussi de la terre que l'économie des terres hautes tire son activité. Les tailleurs de pierre exploitent le calcaire pour les constructions, et quelques carrières sont mentionnées ici ou là. En 1803, dans sa *Statistique*, le préfet Dupin vante les mérites de cette pierre : « disposée par bancs », elle « résiste même à la gelée une fois qu'elle a perdu son eau de carrière ». Si elle est propice au salpêtre, « elle prend assez facilement des formes sous le ciseau du sculpteur<sup>72</sup> ». Le sol calcaire des terres hautes alimente aussi des fours à chaux, surtout au XIX<sup>e</sup> siècle : Merier en cite trois à Marans, « renommés dans les contrées limitrophes pour la qualité de leurs produits<sup>73</sup> », et Cavoleau mentionne des gisements de chaux hydraulique sur les hauteurs de l'Ile-d'Elle et de Vix<sup>74</sup>. Quant au sol argileux du Marais, il sert dès le XVII<sup>e</sup> siècle et surtout au XVIII<sup>e</sup> à une fabrique de faïences implantée à Marans et dont la production est très réputée<sup>75</sup>. Après l'arrêt de cette production, la terre à faïence du Marais continue au XIX<sup>e</sup> siècle à être extraite pour le compte de producteurs de l'extérieur. En 1878, la Société des marais desséchés de Vix-Maillezais se met en contact avec des négociants de Marans pour vendre de la terre à faïence mise au jour lors de travaux de curage du canal de Vix<sup>76</sup>. L'argile du Marais est enfin exploité pour la fabrication de briques et de tuiles. Les tuileries des marais produisent un tiers des tuiles fabriquées en Vendée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>77</sup>.

---

1978, p. 759-776.

<sup>68</sup> Arch. dép. des Deux-Sèvres, 1C 23, *Etat sur l'Election de Niort*, 1744, p. 103.

<sup>69</sup> GAGNET (L.), *Lexique patois-français et français-patois : les mots qui racontent la vie d'autrefois dans le marais sud-vendéen*, Nîmes, C. Lacour, 1997, t. II, p. 503 et 505.

<sup>70</sup> TIZON (Henri), *Petite histoire de l'Ile d'Elle*, 1961, p. 92.

<sup>71</sup> Arch. mun. de Marans, Notes Merier, chapitre 11, *Industrie*.

<sup>72</sup> DUPIN (C.-F.-E.), *Mémoire statistique du département des Deux-Sèvres, adressé au ministre de l'Intérieur*, Paris, an XII, p. 125.

<sup>73</sup> Arch. mun. de Marans, Notes Merier, chapitre 11, *Industrie*.

<sup>74</sup> CAVOLEAU (J.-A.), *op. cit.*, p. 420.

<sup>75</sup> MORIN (Francis), *Les faïenceries de Marans et de La Rochelle*, La Rochelle, 1990, p. 48 et suivantes.

<sup>76</sup> Arch. Dép. Vendée, archives de la Société de Vix-Maillezais, LXXV 7(2), lettre de Avrard, garde de la Société de Vix-Maillezais, à Alfred Giraud, directeur de la Société, Le Gouffre, 8 avril 1878.

<sup>77</sup> MORIN (Francis), *op. cit.*, p. 89-90.

Même sur les terres hautes, l'eau n'est pas absente de la vie quotidienne des Maraîchins, à travers les nombreuses sources, les lavoirs et surtout les « routes d'eau » qui serpentent au pied des anciennes îles et assurent le lien avec les marais. Ce rôle essentiel de l'eau se traduit dans la physionomie des bourgs. Ceux-ci sont fréquemment constitués d'alignements de maisons et de dépendances, perpendiculaires à la rue, faisant le lien entre cette dernière, qui serpente au sommet du coteau, et la route d'eau en contrebas. Plusieurs bourgs ont alors la forme d'un village-rue organisé autour d'une rue principale d'où partent de nombreuses « venelles » descendant vers la route d'eau. Cette configuration de l'espace est décrite par Claude Masse dans son *Mémoire sur la carte particulière du quarante-septième quarré...*, par exemple pour Mauzé<sup>78</sup>. En contrebas du coteau, de nombreux petits ports, privés ou communs, assurent la transition entre les petites exploitations des terres hautes, les routes d'eau et, au-delà, les marais. Ce sont d'importants lieux d'activité où les Maraîchins se retrouvent pour accoster, décharger, embarquer, échanger.

Enfin, la construction des bâtiments, sur les terres hautes comme dans les marais, fait aussi appel à des techniques et des méthodes qui démontrent la capacité des Maraîchins à utiliser ce qui les entoure. Même si son usage recule au XIX<sup>e</sup> siècle, le roseau ne disparaît pas des toitures et est utilisé comme isolant entre les tuiles et la charpente. Cette dernière est faite non pas en frêne qui, poussé trop vite dans le marais, n'a pas de cœur et est donc trop fragile, mais sur du bois sec, du chêne pour les plus belles charpentes, du peuplier la plupart du temps. La disposition et l'aspect extérieur des maisons répondent également aux nécessités du milieu : la façade est toujours orientée au sud ou à l'est, tandis que la façade nord ou ouest, face au mauvais temps, est quasiment aveugle, si ce n'est quelques petites ouvertures pour aérer les récoltes dans les greniers. La plupart des constructions sont basses, avec seulement un grenier au-dessus du rez-de-chaussée. Les étages habitables restent longtemps réservés aux maisons des notables.

## **Dans les marais desséchés**

En descendant des anciennes îles vers les marais desséchés, on constate que les Maraîchins ont mis en œuvre là aussi une série de techniques adaptées à l'environnement. La manière dont les « cabanes », grandes exploitations de marais desséchés, sont aménagées et exploitées, en fait foi<sup>79</sup>. La cabane est reliée au bourg par un chemin rectiligne que l'on a pris soin de placer le long d'un canal ou d'un fossé, souvent au-dessus du talus issu de son creusement. L'éventuelle habitation est souvent située en bordure de l'exploitation pour bénéficier d'un canal ou d'un fossé et ainsi circuler en bateau lorsque le chemin est inexistant ou impraticable. Les bâtiments, à commencer par la demeure, sont édifiés sur une surélévation en terre pour freiner l'inondation. Comme sur les terres hautes, on fait appel aux matériaux locaux pour construire le bâtiment : pierre calcaire pour les murs, roseau et tuile en argile pour le toit. Les bâtiments sont souvent en rez-de-chaussée et la

---

<sup>78</sup> SHD, Archives du Génie, 1V D60, pièce 52, C. Masse, *Mémoire sur la carte particulière du 47<sup>e</sup> quarré...*, p. 298.

<sup>79</sup> Voir par exemple Arch. dép. Charente-Maritime, archives de la Société de Taugon-La Ronde, III C3, visite des marais de Boëre et de ses cabanes, 5 janvier 1791 ; SHD, 1M 1234, carte de France, feuille de Fontenay-le-Comte, *Mémoire descriptif et militaire sur le terrain reconnu par Monsieur le capitaine Octave Lahure, compris dans la feuille de Fontenay, partie N.O.* [environs de Luçon], p. 17.

façade n'a que peu d'ouvertures, pour limiter la prise au vent. Comme dans le bourg, la demeure est souvent orientée vers le sud ou l'est, vers le soleil et le beau temps, le vent d'ouest et les intempéries ne frappant qu'une façade ou un pignon aveugle. La demeure est généralement prolongée par les dépendances, dans l'alignement ou en équerre. La façade des bâtiments est toujours enduite et chaulée pour protéger la pierre. De temps à autres, un « X » en métal rappelle que le mur présentait quelques faiblesses, sur ce terrain de marais, et qu'il a fallu le renforcer<sup>80</sup>.

La cabane comprend d'immenses étendues de terres desséchées, en labours et en prairies. Ces marais sont divisés en « carrés » délimités par les canaux et les fossés qui assurent l'écoulement de l'eau, au quotidien mais aussi en cas d'inondation. A proximité de l'étable, le « renfermis » est une parcelle pauvre laissée en pré et bien close afin de parquer les animaux pour la nuit, à la belle saison. Les « clouzis » quant à eux sont de grands enclos dans lesquels les animaux peuvent rester plusieurs semaines, même en hiver puisque le sol en est généralement surélevé<sup>81</sup>. L'entretien des fossés qui délimitent et drainent ces parcelles, est une des obligations du cabanier, mentionnée dans l'acte de ferme. Seuls les fossés les plus importants, ceux de dix pieds, restent à la charge des syndicats de marais.

Les cabaniers appliquent par ailleurs des techniques d'exploitation adaptées aux contraintes imposées par l'environnement des marais desséchés. Il est ainsi capital d'assurer en permanence une bonne évacuation de l'eau pour pouvoir cultiver correctement la terre. Un ingénieux système d'évacuation prolonge à l'échelle de la parcelle le réseau des fossés et de canaux. En passant la charrue dans le carré, le laboureur forme des « planches », espaces légèrement bombés sur lesquels seront pratiquées les cultures, et comprenant plusieurs sillons. Chaque planche est encadrée par deux sillons plus profonds appelés « raises » qui reçoivent l'eau ruisselante de la planche. Cette eau s'écoule dans les « aiguères », rigoles plus profondes et plus larges qui recueillent l'eau de plusieurs planches auxquelles elles sont perpendiculaires, et emmènent cette eau vers les fossés<sup>82</sup>.

Les éleveurs quant à eux ont recours à des espèces animales adaptées à l'environnement de marais. C'est le cas de la vache maraîchine, une race bovine présente sur l'ensemble des marais du Centre-Ouest, entre Loire et Gironde. Sa robustesse fait d'elle l'espèce idéale dans ces contrées assez difficiles. La « Maraîchine » est reconnaissable par sa robe jaune réhaussée de noir fumé et par ses longues cornes noires parfois recourbées. Très résistante aux maladies, aux malformations de croissance, elle supporte bien l'alternance entre la disette d'eau et d'herbe estivale et leur abondance en hiver. Bien charpentée, ayant de larges sabots, elle est puissante pour la traction animale et les travaux de labour, particulièrement difficiles dans une terre de marais très compacte. La Maraîchine est donc très prisée dans les marais du Bas-Poitou et d'Aunis pour les labours et la viande. C'est en outre une bonne laitière qui alimente une production de beurre importante dès le XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>83</sup>.

---

<sup>80</sup> LE QUELLEC (Yves) dir., *Le Marais poitevin entre deux eaux*, Mougou, 1993, p.56-57.

<sup>81</sup> GAIGNET (L.), *op. cit.*, p. 196-197.

<sup>82</sup> *Ibid.*, p. 166-169.

<sup>83</sup> Arch. dép. des Deux-Sèvres, 1C 22, *Etat de l'Eslection de Nyort fait en 1716*, p. 21 et 23.

La capacité d'adaptation guide l'exploitation des différentes espèces végétales cultivées dans les marais desséchés. Les haricots blancs du Marais, plus connus sous le nom de « mojettes », sont une des grandes spécialités de la région dès l'Ancien Régime. Ils sont semés par les cabaniers au printemps. Arrachées en septembre, les cosses sont rassemblées en « tourettes » pour finir de sécher avant d'être battues. De même, le chanvre et le lin trouvent dans les marais desséchés un terrain propice à leur exploitation. Comme l'explique vers 1780 le subdélégué de Marans à l'intendant de La Rochelle, « le chanvre demande un terrain qui ne soit ni trop haut ni trop bas. S'il est trop haut, il est sujet à [être] brûlé par la chaleur. S'il est trop bas, la moindre inondation le noie ou une trop grande humidité le pourrit<sup>84</sup> ». De fait, cette culture obéit à un processus de traitement par étapes qui utilise toutes les ressources du milieu<sup>85</sup>. C'est notamment le cas du rouissage, opération qui consiste à laisser tremper les bottes de lin et de chanvre dans un « rayou », un emplacement de dix mètres de long sur quatre ou cinq de large, et profond de trois à quatre mètres, creusé dans le bord d'un fossé et ainsi rempli d'eau. L'écorce des brins pourrit dans l'eau et pourra ainsi être facilement détachée du brin qui donnera la filasse. Celle-ci sera ensuite démêlée, peignée, lessivée, lavée, repeignée et blanchie, et le rouet permettra d'en tirer un fil très recherché par les draperies des environs.

L'utilisation des ressources naturelles dans les marais desséchés est tout aussi essentielle pour ce qui concerne l'eau. Ses usages dans la vie quotidienne des Maraîchins sont multiples. L'eau des fossés entre en jeu lorsqu'il s'agit de s'appropriier et de délimiter un territoire, une parcelle. En 1777, cinq habitants de Vix s'approprient frauduleusement une partie du nouveau marais communal de Gargouilleau en creusant des fossés tout autour des parcelles convoitées, pour marquer leur territoire<sup>86</sup>. Dans les cabanes, l'eau des fossés est utilisée pour arroser les parcelles en été. La circulation par bateau est intense sur les canaux et les fossés des marais desséchés, en dépit des difficultés en période de crue ou de sécheresse. Les Maraîchins utilisent le bateau pour transporter les récoltes et même le bétail. La remarque suivante d'Henri Tizon, dans son étude sur l'Ile-d'Elle, résume à elle seule toute l'importance de la circulation par eau dans la vie quotidienne des Maraîchins, tout au long de leur vie :

« C'est en bateau que le laitier va ramasser le lait, que l'épicier, le boulanger vont porter jusque dans les huttes les vivres indispensables. C'est encore en bateau que le prêtre va porter le Viatique aux mourants, et c'est dans son bateau que le huttier fait son ultime voyage<sup>87</sup> ».

---

<sup>84</sup> Arch. dép. de la Charente-Maritime, C 202, lettre du subdélégué de Marans à l'intendant de La Rochelle, Saint-Jean-d'Angély, [vers 1780].

<sup>85</sup> GAIGNET (L.), *op. cit.*, t. I, p. 100-104.

<sup>86</sup> Arch. dép. de Vendée, 3E 63/55, acte d'assemblée des habitants de Vix, 2 mars 1777, devant Pierre Guérin, notaire à Vix.

<sup>87</sup> TIZON H., *op. cit.*, p. 62.

## Dans les marais mouillés

La traversée du Marais s'achève par les terrains les plus bas, situés au-delà des digues, essentiellement de part et d'autre de la Sèvre Niortaise et de ses affluents : les marais dits « mouillés » car inondables. Là aussi, l'utilisation de l'eau, de la flore, de la faune et du sol démontrent la capacité des Maraîchins à contourner les inconvénients d'un environnement a priori hostile pour en faire une contrée habitable. L'habitat en est là encore une illustration. Loin de leur image misérabiliste, les maisons des marais mouillés constituent l'un des exemples les plus flagrants d'intégration à l'environnement. Elles se multiplient au XIX<sup>e</sup> siècle le long de la Sèvre et de ses affluents, à la faveur des nouveaux aménagements. Elles sont systématiquement édifiées sur des parcelles surélevées grâce à la terre excavée des fossés creusés tout autour, afin d'écouler l'eau en toute saison et de freiner l'inondation. Traditionnellement, lorsque l'eau atteint le seuil de la porte, c'est qu'une grave crue menace. Lorsque l'eau monte, les Maraîchins surélèvent les meubles. En 1899, Henri Gélén rapporte ce témoignage d'un vieux pêcheur :

« L'hiver, au temps des grandes eaux, on introduisait les bateaux dans la hutte. L'un d'eux recevait le chaudron-foyer. On exhausait la table à mesure des crues, et on la flanquait de bateaux où s'installait la famille pendant le repas. On soulevait également les lits, dont les quenouilles transperçaient la toiture des huttes<sup>88</sup> ».

Autre illustration d'une vie adaptée à son environnement, la coupe du bois représente une grande richesse dans ces zones à l'écart de la céréaliculture. Les « cosses » du Marais poitevin sont mentionnées dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>89</sup> : il s'agit des grosses têtes d'arbres, de frênes notamment, obtenues lorsque les jeunes plants sont coupés une première fois afin que le tronc s'épaississe et reparte en plusieurs branches plus petites. Cette exploitation se fait en plusieurs étapes<sup>90</sup>. Sur les parcelles longilignes ou « terrées » qui les reçoivent, aubiers et frênes sont plantés en ligne et en alternance : les premiers poussant plus rapidement, ils protègent les jeunes plans de frênes, avant d'être coupés au bout de dix ans. Les frênes sont alors les seuls maîtres de la terrée. Un calendrier est suivi pour leur taille, adapté aux conditions de sol et de climat du Marais. Le bois est taillé pour la première fois au bout de quatre ou cinq ans. Le tronc de l'arbre cesse alors de prendre de la hauteur et prend la forme d'une tête, la « cosse » ou « têtard ». Cette coupe en hauteur empêche les bestiaux qui paissent dans les terrées de manger les jeunes branches. Celles-ci sont coupées tous les quatre ans pendant les dix premières années de l'arbre, puis tous les trois ans. La date de la coupe finale de l'arbre dépend de l'espèce. Les pieds de saule sont coupés au bout de vingt-cinq à trente ans, tandis qu'un pied de frêne têtard peut attendre jusqu'à quatre-

<sup>88</sup> GÉLIN H., « Le marais de la Sèvre niortaise », dans *Le pays poitevin*, n° 12, décembre 1899, p. 90.

<sup>89</sup> Voir par exemple Bibl. mun. de Fontenay-le-Comte, C. Masse, *Mémoire sur la carte du 46<sup>me</sup> carré de la générale des costes du Bas-Poitou, pays d'Aunis, Saintonge et partie de la Basse-Guienne*, 1719.

<sup>90</sup> CAVOLEAU J.-A., *op. cit.*, p. 579-580 ; GAUTIER (Marie-Améric), *Statistique du département de la Charente-Inférieure*, La Rochelle, 1839, p. 274 ; SHD, 1M 1233, *Mémoire sur l'arrondissement de La Rochelle*, par le sous-lieutenant A. Loliot, 10 décembre 1843, p. 28 ; SHD, 1M 1233, *Carte de France, feuille de Fontenay, mémoire sur les environs de Marans...*, par le capitaine Béraud, 20 mars 1846, p. 33 ; GAIGNET (L.), *op. cit.*, p. 173, 498-505, 536 et 544.

vingts ans ; dans la pratique, une cosse est arrachée au bout de trente à quarante ans. Lorsque les cosses ont été arrachées, le sol peut être « déteurcheгнаï », c'est-à-dire débarrassé des restes de racines, remué et égalisé afin de rendre la parcelle propre à recevoir du trèfle ou des mojettes.

Le bois coupé est transporté à l'exploitation, chez le marchand de bois ou chez le menuisier ou l'ébéniste. Une fois de plus, l'élément eau est mis à contribution. Les grosses billes sont mises à l'eau et tirées en file indienne depuis le halage ou derrière un bateau, tandis que les fagots sont chargés sur les barques, souvent le seul moyen de sortir de la terrée, entourée d'eau. Les planches extraites des cosses fendues font le bonheur des menuisiers et ébénistes. Le bois d'aubier est pelé après avoir été légèrement « ourdi » : le pied des perches est mis à tremper dans l'eau d'un fossé pendant quelques temps, ce qui permet à la sève, chassée par l'eau, de monter et à l'écorce de se détacher plus facilement. L'aubier est employé en perches, en manches d'outils, pour la fabrication des chaises et des chevrons de toitures, et est très recherché par les sabotiers pour sa légèreté. Le bois d'orme, doux et flexible, sert aussi à fabriquer des manches d'outils et des perches, tandis que les gros nœuds des arbres abattus sont recherchés par les charrons pour faire mes moyeux des charrettes. L'aulne ou vergne fait aussi le bonheur des sabotiers et donne de longs brins servant de perches de barrières ; imputrescible, durci par rouissage, il donne aussi des « pigouilles » pour la batellerie et des pieux pour les pilotis.

Parmi les autres éléments de leur environnement, les Maraîchins n'ont que peu d'efforts à fournir pour récolter et utiliser la végétation abondante qui pousse dans les marais. La coupe des roseaux et des rouches est une importante source de revenus. Les Maraîchins vendent leur récolte, souvent par paquets de cent ou par milliers<sup>91</sup>, aux sociétés de marais pour le renforcement des digues, et aux habitants des bourgs et des cabanes. Ces derniers s'en servent pour la couverture des toits, de litière pour les bestiaux, et de protection imperméable au sommet des barges de foin. Outre le toit, le roseau sert aussi à la fabrication de panneaux qui, assemblés, font office de murs, surtout pour les dépendances<sup>92</sup>. Le roseau est enfin utilisé pour le chauffage, dans les marais et aux alentours<sup>93</sup>. Les Maraîchins récoltent aussi la « massette » ou « pavas ». La Bretonnière la mentionne dans sa *Statistique* : « Les pavés sont des roseaux de trois à quatre mètres de hauteur, et aussi serrés que les moissons les plus épaisses : ils se coupent tous les trois ou quatre ans, et sont employés à la couverture des chaumières, des hangars, et au bardelage des digues du marais desséché<sup>94</sup> ». Cavoleau explique que « ses cendres sont riches en potasse », ce qui est bénéfique comme engrais<sup>95</sup>. Les rouches ou « cliarches » en patois, et autres carex sont aussi coupés pour servir de combustible ou dans les paillasses des lits<sup>96</sup>.

---

<sup>91</sup> Un millier est une mesure locale qui équivaut à quatre cent quatre-vingts kilogrammes.

<sup>92</sup> GAIGNET (L.), *op. cit.*, t. II, p. 512.

<sup>93</sup> SHD-Vincennes, IVD 60, pièce 52, Claude Masse, *op. cit.*, p. 282.

<sup>94</sup> LA BRETONNIÈRE (P.-L.-C.), *Statistiques du département de la Vendée contenant la description topographique et l'histoire naturelle de son bocage, de son marais et de sa plaine*, Paris, 1801, p. 63.

<sup>95</sup> CAVOLEAU (J.-A.), *op. cit.*, p. 104.

<sup>96</sup> GAIGNET (L.), *op. cit.*, t. I, p. 74.

## **L'apport de la cartographie historique dans la représentation des paysages du marais poitevin (xvii<sup>e</sup> – début xx<sup>e</sup> siècles)**

Une des premières actions menées dans le cadre du Contrat Plan Etat-Région « Paysages et Patrimoine » passé en 2007 avec les laboratoires d'histoire du GERHiCO et de géographie d'ICOTEM de l'université de Poitiers a été de réaliser un recensement de cartes et plans anciens conservés dans les dépôts d'archives ou des bibliothèques de la région Poitou-Charentes-Vendée et de Paris. Ce premier axe de recherche doit ainsi permettre d'accéder à un matériau archivistique essentiel pour répondre à l'un des objectifs initiaux de ce projet : mettre en lumière les évolutions du paysage du Centre-Ouest atlantique au cours des derniers siècles. Une importante base de données rassemblant plusieurs centaines de cartes et références de cartes s'est ainsi constituée durant une année et demie de recherches.

La thématique proposée pour cette journée d'étude et l'environnement « physique » dans laquelle celle-ci s'est déroulée ont naturellement orienté le contenu de cette intervention vers la présentation d'une petite série de cartes qui concernaient plus particulièrement le Marais Poitevin avec l'objectif de montrer les apports de cette source pour la connaissance de l'histoire paysagère d'un territoire emblématique du Centre-Ouest.

### **Introduction**

En premier lieu, le Marais Poitevin bénéficie dès l'Ancien Régime d'une bonne couverture cartographique, ce qu'illustre notamment cette carte de synthèse construite à partir d'un corpus de cartes topographiques de moyenne échelle réalisées entre le XVI<sup>e</sup> et le début du XIX<sup>e</sup> siècle pour l'ensemble du Poitou-Charentes. [\[figure 1\]](#)<sup>97</sup>

Son principal enseignement est de souligner le fait que plus on s'éloigne des côtes – le Marais est quasiment assimilé à un espace côtier chez les cartographes – moins les territoires se trouvent systématiquement représentés (on ne dispose alors pour ces régions de l'intérieur des terres que de représentations très locales et plus aléatoires). Ce phénomène s'explique par le fait que le littoral est (ou devient) une terre stratégique pour la monarchie française à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, avec le port de La Rochelle ou les îles charentaises, terre qui mérite d'être connue et aménagée par les différents pouvoirs pour des raisons commerciales, militaires ou administratives.

Mais le Marais est aussi dès le XVII<sup>e</sup> siècle un espace qui suscite lui-même sa propre couverture cartographique chargée entre autre d'illustrer les grandes entreprises de dessèchement de ses marécages. En parallèle apparaît donc également à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, pour les besoins administratifs ou militaires évoqués auparavant, une vision

---

<sup>97</sup> Cartes dont l'échelle est comprise entre le 1/10 000e et le 1/100 000e

topographique d'ensemble du Marais qui s'appuie sur le travail d'ingénieurs civils ou militaires tels que Claude Masse. Cette bonne couverture permet plus largement par la suite en confrontant les cartes, d'observer les principales dynamiques paysagères qui modifient la physionomie du Marais entre le XVII<sup>e</sup> et le début du XX<sup>e</sup> siècle.

La première illustration proposée<sup>98</sup> est une carte provinciale comme il en paraît beaucoup au début du XVIII<sup>e</sup> siècle couvrant le Poitou et l'Aunis [\[figure 2\]](#). Ce type de carte généraliste permet aux élites de l'époque moderne de se familiariser avec l'administration d'une région, et, ce qui est intéressant ici, c'est que l'auteur y fait aussi figurer la zone marécageuse du Marais Poitevin en grisé. Le cartographe reconnaît implicitement la spécificité de cette portion de territoire ainsi que celle des autres marais littoraux de la région (Breton-Vendéen ou charentais) par rapport au reste de la province du Poitou et de l'Aunis dont le paysage n'est pas renseigné. De fait, le paysage de marais n'est pas un horizon commun, ce qui explique son apprise qui passe notamment par une production cartographique détaillée.

## La carte au service des dessèchements de marais

L'apparition de la cartographie dans le Marais est ainsi étroitement liée à l'essor des projets hydrauliques qui contribuent à modeler un nouveau type de paysage, celui des marais « desséchés » opposé traditionnellement à celui des marais « mouillés » restés aquatiques. Entamé au Moyen Âge, le dessèchement de la région débute réellement dans le courant du XVII<sup>e</sup> siècle, période où des sociétés se créent pour organiser rationnellement les opérations hydrauliques et valoriser ces zones incultes. Le premier dessèchement d'envergure s'opère dans le Marais du Petit-Poitou entre Marans et Luçon en 1648 avec à sa tête le géographe Pierre Siette<sup>99</sup>.

Ce type d'association fait des émules et de nouvelles sociétés apparaissent comme en 1657 avec celle de Taugon-La Ronde en Aunis chargée d'assécher des marais au sud de la Sèvre niortaise. Le plan de partage de cette société qui date de 1667 permet d'illustrer les origines de ce paysage de marais desséché. C'est d'abord un plan cadastral, puisqu'il est chargé d'indiquer la répartition des nouveaux terrains desséchés entre les différents propriétaires qui ont apporté un soutien financier au projet ; leurs initiales sont portées sur chaque parcelle. Mais c'est aussi un plan paysager, puisqu'il relate la physionomie de ces marais desséchés qui repose avant tout sur l'existence d'un réseau de structures hydrauliques. [\[figure 3a et 3b \(détail\)\]](#)

En simplifiant, la première opération entreprise lors d'un dessèchement consiste à isoler le marécage du cours d'eau qui l'alimente en levant une digue : celle des marais de

---

<sup>98</sup> A.-H. Jaillot, Carte de la province de Poitou et du pays d'Aunis, 1757, 1/350 000e env. Source : Média. de La Rochelle (1 PL 9) ou de Poitiers (CA 34)

<sup>99</sup> Dessèchement qui donne lieu à un *Plan et description particulière des Marais desseichés du Petit Poictou avecq le partaige sur icelluy fait*, au 1/26 800e, Bibliothèque nationale de France, GE D- 15 132

Taugon-La Ronde suit le cours de la Sèvre dans la partie haute du plan. À l'intérieur de la zone, des fossés sont creusés pour drainer les eaux aux pieds des digues et des canaux évacuateurs se chargent de conduire le flux vers la mer. Ici, le canal principal d'évacuation traverse toute la zone desséchée d'est en ouest, c'est le canal de la Banche qui rejoint la Sèvre 25 km à l'ouest. Ce travail de drainage contribue à modeler le parcellaire d'une façon géométrique ; aucune mention d'arbre ni de bois, ni des cultures pratiquées même si la majorité des terres est probablement vouée aux céréales.

À ce paysage nouvellement constitué, s'ajoutent les éléments naturels avec lesquels il a fallu composer ; le relief se distingue notamment avec les anciens îlots calcaires du golfe du Poitou. Sur le terrain, ce sont de simples buttes de 10 à 20 m de hauteur mais qui sont à l'abri des inondations et leurs contours sont surlignés de gris. C'est sur toutes ces ex-îles que se sont fixées les habitations, ici les paroisses de Taugon et de La Ronde au centre du plan représentées presque naïvement par le dessin des maisons ; la présence de moulins confirme également l'exposition plus ventée de ces hauteurs. L'ancien rivage du continent se trouve quant à lui dans la partie basse de la carte avec l'apparition des premières métairies de la plaine d'Aunis<sup>100</sup>.

Parallèlement à ces plans du XVII<sup>e</sup> siècle qui témoignent des dessèchements opérés par chaque société, il s'agit au XVIII<sup>e</sup> siècle de représenter en plus l'organisation et le devenir de ces nouvelles zones agricoles. Et pour des raisons fiscales bien souvent, de grands propriétaires ou des seigneurs font cartographier leurs nouvelles cabanes, l'équivalent de la métairie des campagnes de l'ouest de la France.

Les Archives nationales conservent un plan aquarellé datant de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle qui fait état des propriétés de la cabane de la Loge, située entre Marans et l'océan et témoigne ainsi de l'organisation spécifique de ces domaines. Le bâtiment d'exploitation y est représenté au milieu de ses parcelles séparées les unes des autres par un réseau de fossés qui drainent les terrains et conduisent l'eau vers des canaux évacuateurs ; la superficie très vaste du domaine pour la région s'élève à près de 130 ha dont la moitié des terres en céréales et l'autre moitié en prairie.

D'autres cabanes du Marais sont cartographiées de la même façon très précise par leurs propriétaires au XIX<sup>e</sup> siècle (les échelles utilisées sont toujours inférieures au 1/10

---

<sup>100</sup> De nombreux autres plans témoignent de ces dessèchements de marais comme celui qui couvre les paroisses poitevines de Maillezais, Maillé et Vix, situées juste en face de Taugon et de La Ronde sur la rive nord de la Sèvre Niortaise ; *Plan et description des marets de Maillezais et de Vix* conservé aux AD17 sous la cote CR 156. Ce plan date de 1678 et a été réalisé par André de LA MAISONNEUVE. Il met notamment en évidence les principaux ouvrages hydrauliques qui ont servi pour l'assèchement du marais. Ainsi, juste au nord du cours de la Sèvre, le cours rectiligne du canal d'évacuation des eaux du marais vers l'océan – le canal de « Vix » – est tracé ; il a nécessité la construction d'un aqueduc à Maillé pour passer sous le lit des affluents de la Sèvre et éviter le refoulement des eaux.

000e). Ainsi, les domaines du marquis d'Aligre toujours sur la commune de Marans ont été réunis dans un atlas conservé aux Archives de la Charente-Maritime [figure 4]<sup>101</sup>.

Cette partie de planche couvre des cabanes du nord de la commune dispersées au milieu de grandes pièces de terres céréalières symbolisées par des hachures verticales chargées de représenter symboliquement les sillons des champs ; seuls les environs immédiats des bâtiments sont consacrés aux cultures délicates avec des jardins maraîchers ou des vergers (ce sont les pièces piquetées de vert sur fond blanc), parcelles qui sont d'ailleurs les seuls endroits où des arbres sont plantés ce qui contraste fortement avec la campagne dénudée des alentours. Les parcelles sont séparées par des fossés rectilignes tandis que des digues tiennent à l'abri les terres des inondations de la Vendée toute proche à l'est.

Pour conclure sur cette représentation des marais desséchés, d'autres plans témoignent également du mouvement particulier de poldérisation du littoral du Marais Poitevin. Au XVII<sup>e</sup> siècle, des abbayes vendéennes ont obtenu la concession des terrains en cours d'atterrissements sur le rivage, à charge pour elles de les mettre en culture. La paroisse de Triaize est concernée par ces aménagements et un plan aquarellé datant de 1752 offre une belle visibilité des différentes strates qui composent le paysage du Marais Poitevin au contact de l'océan [figure 5]<sup>102</sup>: c'est-à-dire qu'il répertorie depuis la terre en direction de la mer, les anciennes îles qui portent les habitations entourées d'un parcellaire et d'un réseau de chemins assez difformes traduisant l'ancienneté du dessèchement de ces terres céréalières mais aussi viticoles (symbolisées par le dessin de ceps miniaturisés).

L'arrivée aux digues marque le début des dernières zones de conquête sur la mer réalisées dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> avec l'apparition d'un paysage de polders : parcellaire géométrique, fossés rectilignes qui évacuent les eaux dans les chenaux canalisés de part et d'autre des prises et nombreuses prairies puisque sans l'apport d'engrais conséquent, les terrains se fatiguent rapidement après plusieurs années de culture céréalière. Les nouvelles cabanes construites à la suite des dessèchements se logent à l'abri des digues de protection de la prise les plus éloignées de l'océan. À cause du voisinage de la mer, quelques marais salants en sursis du fait de l'avancée du littoral se mêlent également aux polders qui s'achèvent par une digue de protection contre l'océan. Au-delà, les vases de l'anse de l'Aiguillon accueillent des bouchots pour la culture des moules symbolisées par des pieux.

## **Une vue d'ensemble du Marais Poitevin : les cartes de Claude Masse**

Si les cartes et les plans sont donc souvent liés aux œuvres de dessèchement, l'administration royale encourage elle aussi directement la production de cartes générales du Marais à des fins militaires ou administratives dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle pour maîtriser un espace – voire sa population – réputé hostile ; ce sont les débuts de la carte topographique moderne qui permet d'avoir une vision à la fois détaillée et synthétique de la physionomie de la région.

<sup>101</sup> GAUTRONNEAU, *Plan géométral de la cabane de la loge située en la paroisse et seigneurie d'Aligre...*, 1782, 1/4 500e env., Archives nationales (AN) NIII Charente-Maritime 14

<sup>102</sup> PARENT LE JEUNE, *Plan de la terre de Triaize*, 1752, 1/9 300e env., AN NIII Vendée 10

Cartes militaires tout d'abord, car les côtes atlantiques ont comme spécificité d'avoir été du XVI<sup>e</sup> siècle au XIX<sup>e</sup> siècle des zones qu'il fallait défendre pour résister à une éventuelle invasion anglaise. Une bonne connaissance du littoral atlantique et du Marais Poitevin assimilé à cette zone a donc été nécessaire. Aux côtés de Vauban, chargé de superviser les fortifications du littoral, l'ingénieur Claude Masse s'est vu confié la mission de réaliser, entre 1688 et 1723 un vaste maillage cartographique des côtes du Centre-Ouest accompagné de mémoires dans lesquels devaient être décrits précisément les traits paysagers, démographiques, économiques et ethnographiques des régions étudiées.

La richesse des renseignements fournis par ces cartes au 1/28 000<sup>e</sup> et leur esthétisme s'expliquent par le fait que le commandement militaire auquel il est rattaché lui a demandé de faire figurer le paysage dans ses moindres détails en relevant précisément le relief, les ressources et les productions de régions susceptibles d'accueillir, comme c'est l'obligation à l'époque, les armées en cas de conflits.

Claude Masse parcourt donc durant plusieurs décennies les côtes vendéennes et charentaises pour y établir de multiples relevés utiles à la rédaction de ses cartes tout en s'arrêtant de nombreuses fois dans le Marais qu'il cartographie entièrement aidé de collaborateurs en une dizaine de feuilles appelées *carrés* depuis La Tranche-sur-Mer jusqu'à la ville de Niort en passant par Fontenay-le-Comte, Luçon, Marans ou Mauzé. Ces « carrés de la générale »<sup>103</sup> constituent une source de tout premier ordre pour saisir l'installation des grands types de paysage qui composent aujourd'hui la physionomie du Marais, c'est-à-dire la répartition entre :

- marais desséchés dont l'aspect spécifique a été décrit plus haut, soit un réseau de canaux, de fossés, de digues rectilignes et un parcellaire quadrillé mis en céréale ou en prairies
- puis, le paysage des anciennes îles et de l'ancien rivage du continent portant les principales paroisses, le réseau des chemins ainsi que la vigne
- celui des polders avec les misottes – ces prés-salés inondés aux grandes marées nombreux aux alentours de Charron – les marais salants en activité et les marais gâts, c'est-à-dire abandonnés du fait de l'éloignement de la mer, ainsi que les vases de la baie de l'Aiguillon avec ses bouchots
- et enfin le paysage de marais « mouillés », cet autre paysage emblématique du Marais Poitevin qui s'est trouvé relativement moins couvert par les cartes et plans jusqu'au XVIII<sup>e</sup> puisqu'il ne faisait pas l'objet d'aménagements aussi massifs que dans les zones asséchées, même si ce type de marais répond à une organisation précise et n'a pas été laissé à l'abandon comme certains observateurs ont pu le croire à l'époque.

---

<sup>103</sup> Les « carrés » sont conservés dans les magasins des archives de l'Armée de Terre au Service Historique de la Défense à Vincennes en série J 10 C 1293 tandis que des plans plus détaillés de certaines portions du Marais ont été assemblés dans un recueil conservé par la Bibliothèque du Génie, même site de Vincennes, coté F°131 h

Claude Masse est ainsi un des premiers ingénieurs à cartographier ces espaces de *bois-marais* et *mottées*, lieux privilégiés de la présence de l'arbre dans le Marais qui contrastent avec les horizons souvent dénudés des polders voisins. Ces zones se composent de parcelles longues et étroites séparées par des réseaux de fossés très denses dont le produit du creusement a permis le relèvement du terrain ; ces parcelles ont souvent été aménagées pour procurer du bois par des tailles régulières. D'autres espaces marécageux non aménagés cette fois qui ont une fonction régulatrice permettant aux crues de s'étendre en période hivernale, de soulager les digues des marais desséchés en aval, de restituer en été leur eau aux terres cultivées voisines et de servir de pâtures communales ont également fait l'objet d'une représentation par Claude Masse.

Le travail méticuleux de cet ingénieur s'accompagne enfin de précisions supplémentaires à même les cartes sur la praticabilité des marais mouillés selon les saisons, avertissant l'observateur de la variabilité naturelle du paysage, comme l'illustre cette annotation retrouvée dans la carte du carré de Maillezais<sup>104</sup> sur un marais « *ou il ne croit a present que des rosau, le fond estant un terrain fort mauvais et presque toujours inondez ou il va pestre quelques bestes a corne quant les eaux sont basses, les hommes ne peuvent y aller quand basteaux ou avec des bottes pour se garentir des sensues* ». Son travail cartographique renvoie ainsi non seulement à un paysage mais aussi à tout un écosystème et à un imaginaire rendant la contrée très exotique.

À la suite de ce travail cartographique fondamental, le pouvoir civil finit lui aussi par produire ses cartes topographiques du Marais comme celle réalisée en 1767 par le cartographe Parent<sup>105</sup>, ingénieur rattaché à l'administration naissante des Ponts et Chaussées, qui en une feuille aquarellée d'une dimension imposante (97 x 176 cm) réussit à couvrir tout le bassin de la Sèvre niortaise depuis Niort jusqu'à l'anse de l'Aiguillon.

## **Saisir les évolutions paysagères du Marais Poitevin**

Cette importante production cartographique qui s'étale sur quatre siècles permet ainsi de suivre les principales modifications paysagères du Marais.

La première de ces évolutions est due à une caractéristique morphologique connue du littoral de la région, celle d'être soumise à une grande instabilité quant au positionnement de son rivage en raison de la situation de golfe : les sédiments marins ou fluviaux se déposent et ne sont pas renvoyés vers le large en raison de la faiblesse des courants, l'océan perd ainsi naturellement du terrain depuis l'Antiquité. Mais pendant l'Ancien Régime, ce mouvement se trouve accéléré par les activités humaines qui contribuent à la poldérisation du littoral.

En comparant des cartes anciennes suivant leur époque de réalisation, on peut donc observer ce recul de l'océan dans la baie de l'Aiguillon en prenant pour repère l'île de la Dive qui, cernée par les eaux sur les cartes du XVII<sup>e</sup> siècle [\[figure 6\]](#) se trouve rattrapée sur les

---

<sup>104</sup> J 10 C 1293 *Carte du 46e quarré de la generalle des costes du bas poitou païs d'Aunis Saintonge*

<sup>105</sup> Carte au 1/50 000e env. conservée à la BNF sous la cote GE A-1199

cartes de Claude Masse par un paysage de polders qui se construit avec ses canaux rectilignes [figure 7]. En outre, du fait des courants océaniques, la flèche sablonneuse de l'Aiguillon s'est allongée durant cette période et contribue à fermer de plus en plus la baie. À la fin du siècle du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'île est en cours de rattachement à la terre ferme et sur cette carte d'Etat-Major du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle [figure 8], l'incorporation de l'île au continent est nette, le phénomène se poursuivant au XX<sup>e</sup> siècle ce que montre cette carte contemporaine [figure 9] l'île se trouve désormais à 4 km du rivage, distance moyenne gagnée depuis 4 siècles dans toute la partie nord de l'anse.

Si le littoral du Marais recule au profit des polders et de la grande culture, le paysage marécageux de l'intérieur subit lui aussi de profondes modifications durant tous ces siècles, notamment dans la répartition entre marais desséchés et marais mouillés. Quelques cartes de synthèse permettent donc de suivre ponctuellement ces mutations.

Ainsi, certaines proposent une vision partielle du Marais au tout début des grandes entreprises de dessèchement<sup>106</sup>. Les zones de marais mouillés dominent alors et seul le marais desséché du Petit-Poitou figure comme zone nouvellement «bonifiée». Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, Claude Masse dresse à son tour plusieurs cartes générales du Marais [figure 10] et en l'espace d'un demi-siècle, les terrains asséchés se sont répandus dans tout le bassin de la Sèvre même si des tendances se dégagent : la partie occidentale avec son quadrillage massif de fossés et de canaux est plus en pointe en raison de la proximité de la mer qui facilite l'évacuation des eaux, tandis que la partie orientale, les environs des rivières et les confins au nord des marais desséchés avec leurs roseaux stylisés restent marécageux afin de faciliter notamment l'absorption des crues.

Cette volonté de poursuivre ces aménagements au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle se confirme dans le titre d'une carte conservée à Vincennes «[...] *des marais noyés que l'on veut dessécher ensemble* »<sup>107</sup>. Elle fait le point sur les travaux effectués mais aussi sur ceux encore à faire en numérotant des zones marécageuses, l'objectif étant pour l'auteur dans une optique « volontariste » de transformer à terme tous les marais mouillés en terres agricoles. Toutefois, les espaces de marais mouillés représentés sur la célèbre carte de Cassini en 1768 se maintiennent bien dans la partie orientale ; une limite technique semble être atteinte puisque pour dessécher des zones éloignées de plus de 40 km du rivage, les infrastructures sont nécessairement plus lourdes [figure 11]. Les aménagements portent d'ailleurs davantage au XIX<sup>e</sup> siècle sur la canalisation des cours d'eau pour assainir leur débit, notamment la Sèvre, et l'entretien des infrastructures déjà créées par les différentes sociétés, même si occasionnellement, de nouveaux dessèchements continuent à s'opérer.

Des projets hydrauliques donnent lieu à la réalisation de nouvelles cartes de synthèse du Marais qui confirment la répartition globale entre marais desséchés [figure 12a] (hachurés dans ce cas), plus présents dans la partie inférieure du cours de la Sèvre et marais mouillés en

<sup>106</sup> Cf par exemple la carte des *Pays entre La Tranche et les Barges d'Olonne* réalisée par Guillaume de l'ISLE dans le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, conservée aux Archives nationales sous la cote 6 JJ 72A 33

<sup>107</sup> SHD, Archives de la Marine, recueil n°63, an.

gris [figure 12b]. majoritaires le long des rivières et dans la partie supérieure du bassin. Ce schéma et les paysages qu'il sous-entend demeurent à peu de chose près celui que l'on connaît aujourd'hui.

## Conclusion

Si la carte n'est pas le seul outil permettant d'appréhender le paysage d'une région, elle fait bien ressortir, par son côté visuel et l'attrait esthétique de certaines d'entre elles, les intérêts paysagers des territoires composant le Marais. Il ne faut toutefois pas oublier que la carte représente un paysage raisonné et non pas réel qui n'est pas à l'abri de subjectivité notamment sous l'Ancien Régime, mais le croisement des échelles, des époques, des légendes commentées, offre un point de vue particulièrement pertinent pour l'historien de l'environnement sur l'histoire du paysage d'une région comme le Marais Poitevin, elle aussi diverse avec ses marais mouillés, ses marais desséchés, ses polders ou ses anciennes îles.

## ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

### Sur les paysages du marais :

LE QUELLEC (Jean-Loïc), *Petite histoire du Marais Poitevin*, Geste Editions, 1998, 109 p.

MORILLON (Claude), *Hommes du XVIII<sup>e</sup> siècle au travail : la reconquête du Marais Poitevin. Etude d'une société de dessèchement*, mém. de maîtrise, 1970, 100 f.

RIOU (René), *Les marais desséchés du Bas-Poitou*, Laffitte, 1983, 301 p.

SUIRE (Yannis), *Le Marais Poitevin : une écohistorie du XVI<sup>e</sup> à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle*, Centre Vendéen de Recherches Historiques, La Roche-s-Yon, 2006, 525 p.

### Sur la cartographie historique :

BOUSQUET-BRESSOLIER (Catherine), *L'œil du cartographe et la représentation géographique du Moyen Âge à nos jours*, Ministère de l'Education Nationale, Paris, 1995, 283 p.

DAINVILLE (François de), *Le langage des géographes : termes, signes, couleurs des cartes anciennes. 1500-1800*, éd.A.et J.Picard, Paris, 2002, 384 p.

FAILLE René et LACROCQ Nelly, *Les ingénieurs géographes. Claude, François et Claude-Félix Masse*, La Rochelle, 1979, 194 p.

LABOULAIS-LESAGE Isabelle, *Les usages des cartes (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle). Pour une approche pragmatique des productions cartographiques*, Presses Universitaires de Strasbourg, 2008, 285 p.

PASTOUREAU Mireille, *Les atlas français, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Bibliothèque Nationale, Paris, 1984, 684 p.

PELLETIER Monique, *Les cartes des Cassini. La science au service de l'Etat et des régions*, CTHS, Paris, 2002, 338 p.

## **Les marais saintongeais : genèse et mutations d'un paysage littoral (X<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)**

### **Introduction**

Le littoral saintongeais se situe au débouché de plusieurs bassins versants (Gironde, Seudre, Charente). La présence d'îles détermine une mer intérieure, la mer des Pertuis, à la courantologie compliquée, facteur d'une importante sédimentation

<sup>108</sup>. Sur la côte, l'histoire des marais est le résultat d'un jeu complexe de relations entre cet environnement naturel particulier et l'action d'aménagement des sociétés littorales. L'importance de ce paysage a récemment été révélée par la tempête Xynthia, associée à un phénomène de surcote de marée d'équinoxe (+4,30m NGF), facteur d'une submersion marine étendue sur le littoral charentais. La carte des zones théoriquement submersibles (situées à moins de 3m d'alt.NGF) a abondamment alimenté les débats sur le nécessaire repli des communautés vers des sites moins exposés<sup>109</sup>. Jouant sur le registre du sensationnel, la presse a ressorti à la Une, le poncif de la « tempête du siècle ». Ce n'est pourtant pas la première fois que ces paysages ont eu à subir ce genre d'accident<sup>110</sup>, tout simplement parce qu'ils sont intimement liés à leur nature : ce sont des paysages de terre et d'eau. Ces terres marines ont toutes été marquées par le poids de l'économie du sel<sup>111</sup> et jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, ce sont les salines de plusieurs générations qui en ont façonné leurs terroirs. Par la suite, deux types d'aménagements ont parachevé la formation de ces territoires, en fixant le trait de côte là où il se situe aujourd'hui : les polders ou assèchements d'une part, le complexe de claires ostréicoles de l'autre. Le XXI<sup>e</sup> siècle tente aujourd'hui de se convaincre que quelques centaines de km<sup>2</sup> de marais maritimes, patiemment gagnés des siècles durant sur la mer intérieure, sont voués à la disparition, du fait du changement climatique et de l'élévation du niveau des mers. Le bilan humain de Xynthia a pourtant relativement épargné la Saintonge, qui n'a eu qu'une victime à déplorer. C'est qu'à la différence de la situation dans l'Aunis (La Rochelle, île de Ré) et de la Vendée voisines, les marais saintongeais ont laissé peu de prise à l'urbanisation. Entre sauniers, cultivateurs et enfin, ostréiculteurs, ces paysages ont

---

<sup>108</sup> CHAUMILLON (Eric), WEBER (N.), "Spatial variability of modern incised valleys on the French Atlantic coast: Comparison between the Charente (Pertuis d'Antioche) and the Lay-Sèvre (Pertuis Breton) incised-valleys", in SEPM Special publication, *Incised Valleys in Time and Space*, n°85, edited by: Robert W. Dalrymple, Dale A. Leckie, and Roderick W. Tillman, 2006, p.57-85.

<sup>109</sup> CHAUMILLON (Eric), "La mer monte sur notre littoral", dans l'Actualité Poitou-Charentes, n°89, spécial « La Mer », p.60-61.

<sup>110</sup> GARNIER (Emmanuel) dir., *La crise Xynthia à l'aune de l'histoire. Enseignements et enjeux contemporains d'une histoire des submersions*, Contribution du groupe submersion aux missions parlementaires et sénatoriales, à paraître au Croît Vif, 2010, 112p.

<sup>111</sup> DELAFOSSE (Marcel) et LAVEAU (Claude), *Le commerce du sel de Brouage aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, A.Colin, 1960.

expérimenté des destins différenciés à Brouage, à Oléron ou en Seudre. C'est sur ces destins, confondus à l'origine, avant d'être marqués par de réelles divergences qu'il nous faut nous pencher. L'évolution du havre de Brouage fournira une première étape à la réflexion que l'on poursuivra par l'étude des marais de la Seudre avant de s'intéresser à l'île d'Oléron toute proche.

## **BROUAGE OU LE PAYSAGE FOSSILISÉ**

L'histoire de Brouage est d'abord celle d'un écosystème littoral soumis aux caprices de la nature et aux impératifs de productivité des communautés riveraines. Depuis la conquête du golfe des Santons par les légions romaines, au 1<sup>er</sup> siècle avant notre ère, l'histoire de Brouage est celle de la colonisation patiente et méthodique d'un espace en perpétuelle mutation. La particularité de Brouage et de ses marais réside finalement dans la préservation spontanée des traces d'un passé aussi riche, sans le secours d'un quelconque processus de patrimonialisation ([doc.1](#)).

C'est d'abord une baie, ou un golfe maritime, que les chartes médiévales ont désigné sous l'appellation « le Brouage »<sup>112</sup>, un havre en fer à cheval ouvert vers l'ouest et bordé à l'est d'un plateau calcaire. Aujourd'hui, Brouage est une citadelle plantée au milieu d'un marais. Ce paysage occupe l'espace de l'ancien golfe, comblé sous l'action mutuelle des hommes et de la nature. Né du côté de Cadeuil, l'actuel canal de Broue peut sans peine être identifié au chenal où s'égouttait jadis le golfe sablo-vaseux. Le rivage ancien subsiste sous la forme d'un talus calcaire<sup>113</sup>. Dès la fin de l'âge du fer, les Celtes animaient une production de sel sur ce rivage. Les sites à sel, particulièrement nombreux au fond du golfe, utilisaient la technique de l'assèchement par le feu d'une saumure issue de l'évaporation naturelle de l'eau de mer. La cristallisation, dans des barquettes d'argile, produisait des pains de sel<sup>114</sup>.

La documentation manque pour retracer l'histoire de cette activité au haut Moyen âge. On imagine que comme partout, les paysans abandonnèrent la charrue et désertèrent les domaines. Sur le plateau, la forêt reprit ses droits à mesure qu'agonisait l'Empire. Envahie par les Wisigoths, l'Aquitaine reçut un début de réorganisation sous le roi Alaric II (484-507). Sa législation, connue sous le nom de Bréviaire d'Alaric, ouvrait les terres alluviales et les marais du domaine public à l'exploitation privée, en franchise des droits de la couronne. En 507, Clovis triompha des Wisigoths à la bataille de Poitiers et les Mérovingiens étendirent leur emprise sur le pays. La politique de « zone franche » n'en fut pas pour autant oubliée, car en 634, le bon Roi Dagobert I<sup>er</sup> confisquait au duc d'Aquitaine des « *salines qui sont sur la mer* »<sup>115</sup>. En quelques siècles, la production de sel basée sur l'évaporation naturelle dans les marais salants s'était imposée. Cette technique importée de Méditerranée avait initié un premier mouvement d'aménagement du

---

<sup>112</sup> SEGUIN (Marc), « Brouage aux XVe et XVIe siècle », dans Guillemet (Dominique) et Augeron (Mickaël), *Champlain, les portes du Nouveau-Monde*, Geste éditions, La Crèche, 2005.

<sup>113</sup> SOUMAGNE (Jean), *La Charente Maritime aujourd'hui*, Université Francophone d'Été, Jonzac, 1987, op cit.p.23.

<sup>114</sup> MILLE (Sarah), *Les marais charentais, géohistoire des paysages du sel*, Rennes, PUR., 2003, op.cit.29.

<sup>115</sup> Gesta Dagoberti regis Francorum, Recueil des historiens des Gaules et de la France, tome 2, [éd. par Dom Martin Bouquet] ; nouv. éd. publ. sous la dir. de M. Léopold Delisle, Paris, Victor Palmé éd., 1869, 589p..

rivage. Quand Dagobert confia aux bons soins des moines de Saint-Denis les salines confisquées, il reconnut qu'il était « *trop long de recenser[leurs] noms* ».

A partir du <sup>x</sup><sup>e</sup> siècle, tous les cartulaires de la région rapportent l'existence d'une véritable « course à la mer », sur le littoral, de la part des abbés soucieux de contrôler le marché du sel et d'exporter le bois des forêts défrichées<sup>116</sup>. De l'An Mil au début du règne de Louis XIV, le cycle du sel a dominé l'écosystème du golfe dont les mutations ont connu trois phases de croissance, ponctuées de crises (envasement, dégradation des salines, apparition de marais gâts) : du « beau <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle » à la guerre de Cent Ans ; du « beau <sup>xvi</sup><sup>e</sup> siècle » aux guerres de religion ; du règne d'Henri IV à la Fronde. Chaque époque a connu d'intenses aménagements des vasières en salines, pour répondre à la demande croissante de sel. C'est peut-être après la guerre de Cent Ans que le phénomène aura été le plus dynamique. C'est alors que les familles de la reconstruction (Orielles, Lanscanet, Sauvaget, Bonnin, Maréchal, ...) ont donné leurs noms aux « prises » de marais conquises sur les vases et converties en marais salants. Lorsque disparut cette première génération, celle qui avait remué la boue<sup>117</sup> elle avait fait émerger le paysage actuel.

A chaque phase, comme peau de chagrin, le golfe a vu une nouvelle ceinture de marais coloniser l'estran. Naturellement, suite à cette sclérose des zones submersibles, l'intensité du flot de marée s'est graduellement abaissée, favorisant l'envasement. Par suite, chaque crise entraînant le marasme des salines laissait le champ libre à l'envasement, naturel et accéléré, qui isolait les salines de leur prise d'eau. Cela entraînait un phénomène d'abandon durant chaque phase de reprise économique et l'aménagement d'une nouvelle ceinture de salines. A toutes les époques, les témoins distinguent bien les « terres neuves » des « anciennes salines », territoires recyclés par l'agriculture et l'élevage extensif, activité relais sans incidence lourde sur le paysage.

On peut situer l'apogée du cycle du sel au début du <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle. Richelieu et Mazarin ont ainsi massivement investi leurs propres deniers, souvent confondus avec ceux de la Couronne, dans la région<sup>118</sup>. Sous Louis XIV, le pays enregistra les premiers effets de la déprise des salines. L'investissement privé faisant défaut, l'Etat lança de grands projets contre l'envasement. Vauban s'y essaya sans succès, de même que l'Intendant de La Rochelle, Guéaux de Reversaux, fin <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle. Ces grands travaux échouèrent faute de prise de relais par les bourgeois du sel. L'avènement de l'Etat de Finances en avait fait un groupe de capitalistes pour qui le sel était devenu une affaire parmi d'autres. Les juteux marchés de la Ferme des Gabelles devenus leur priorité, ils privilégiaient la spéculation. Faute d'investissement productif et d'entretien, le marais périclita<sup>119</sup>.

Au <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle, la succession des cycles aménagement – envasement – abandon prit fin. Avec l'abolition des privilèges, la disparition des gabelles avait sonné le glas des concentrations

<sup>116</sup> TREFFORT (Cécile), « Moines, monastères et prieurés charentais au moyen âge », dans Pichot D. et Mazel F., *Prieurés et société au moyen âge*, APBO., tome 113, année 2006, n°3, PUR., Rennes, 2006.

<sup>117</sup> SEGUIN (Marc), *Histoire de l'Aunis et de la Saintonge. Le début des temps modernes (1480-1610)*, tome 3, Geste éditions, La Crèche, 2005, op.cit.p.95.

<sup>118</sup> HILDESHEIMER (Françoise), « Richelieu, homme de l'Ouest », in *Elites et aristocratie*, Revue Historique du Centre-Ouest, t.V, sept.2006, pages 65 à 72.

<sup>119</sup> DELAFOSSE (Marcel) et LAVEAU (Claude), *Le commerce du sel de Brouage (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.) ...*, op.cit.p.27-30

foncières. La petite propriété se développa au moment où un énergique sous-préfet, Charles-Esprit Le Terme (1818-1837), commandait le creusement de canaux et l'installation d'écluses. L'entretien du paysage passa alors aux mains des habitants, invités à se constituer en syndicats de marais, organisés sur la base d'un « *Règlement général et notice sur les marais de l'arrondissement de Marennes* » (1826)<sup>120</sup>. Le Terme obtint l'assainissement du marais par cette maîtrise concertée de l'hydraulique qui subsiste aujourd'hui. En dépit d'une faible densité de population, c'est à cette époque que le marais est devenu le territoire que nous connaissons.

Résultat de la politique menée par Le Terme, des générations d'habitants se sont appropriés un espace rendu à l'agriculture, qui a vu se développer l'élevage des chevaux de monture, des moutons et des bêtes à viande. Pour parachever la conquête de la terre sur la mer, quelques claires ostréicoles sont venues coloniser les berges du chenal – vestige du havre - à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et deux polders agricoles ont été aménagés face à la mer, à la même époque. Le marais de Brouage, zone de très faible densité humaine, a néanmoins connu une densification contemporaine de ses activités. Au fil des siècles, c'est devenu un carrefour entre productions (éleveurs, agriculteurs céréaliers, ostréiculteurs), loisirs (ornithologie, randonnée, cyclotourisme, chasse) et protection. Le XX<sup>e</sup> siècle a été celui de la mise en culture du marais et de ses franges marines, vasières et bancs de sables. L'agriculture intensive, promue par la Politique Agricole Commune (PAC.), en a été l'élément perturbateur. Elle a promu remembrement et le drainage des terres pour la production de maïs irrigué. Les polders les plus récents en ont fait l'expérience et, dans les années 1990, le front pionnier de la grande culture planifiait la conquête patiente de l'ancien golfe. Pesticides et nitrates ont fait leur entrée dans l'écosystème, gagné la mer, et le recours systématique à l'irrigation a déplacé la problématique sur le terrain de la ressource en eau douce dont l'onde de choc secoue l'ensemble du bassin versant du fleuve Charente et ses zones humides<sup>121</sup>. Prenant acte de l'impasse dans laquelle était entrée l'agriculture intensive, la Nouvelle PAC. cherche aujourd'hui à promouvoir une agriculture « raisonnée ». Sur nos côtes, elle s'accompagne de la promotion des zones humides au rang de « patrimoine international », en vertu de leur valeur de refuge, pour les oiseaux migrateurs. Par le biais du Conservatoire National du Littoral, l'État a ainsi acquis une portion du rivage près de Brouage. Cet espace délimite la Réserve Naturelle des Marais de Moëze, côté terre, qui s'étend jusqu'à la côte d'Oléron, côté mer. Dédiée à la faune avicole, sa gestion a été confiée à la Ligue de Protection des Oiseaux. Hors de la réserve, par des incitations et des interdictions mais surtout grâce au retournement de la politique européenne, l'extension de la maïsiculture a été limitée aux polders côtiers. Faiblement impactées par les activités qui leur ont succédé, les salines de Brouage sont finalement demeurées ce paysage fossilisé, ce livre d'histoire dont la toponymie, la cartographie et la télédétection des marais<sup>122</sup> permettent de tourner les pages. La reconnaissance par le biais du classement au titre des Grands Sites, devrait permettre au syndicat mixte de valorisation et d'animation du site de Brouage de hâter la promotion du golfe ancien au titre d'un patrimoine paysager d'exception.

<sup>120</sup> LE TERME (Charles-Esprit), *Règlement général et notice sur les marais de l'arrondissement de Marennes*, Rochefort, 1826.

<sup>121</sup> RIVAUD (Audrey), « *Paysans de la mer, paysans de la terre. Une relation conflictuelle* », dans l'Actualité Poitou-Charentes, n°89, spécial « La Mer », p.88-89.

<sup>122</sup> REGRAIN (Raymond), *Géographie et télédétection des marais charentais*, thèse de géographie, Amiens, 1980, 429p.

## De la Seudre à Oléron, les marais recyclés

Au sud du havre de Brouage, la géologie du littoral saintongeais suit une direction sud-est / nord-ouest. La Seudre occupe un géosynclinal encadré par deux anticlinaux : les « pays des Isles » de Marennes et d'Arvert. L'île d'Oléron figure la pointe nord ouest de ce dispositif. Dans cette zone, l'homme a très tôt aménagé l'estran. A partir du X<sup>e</sup> siècle, comme dans le golfe de Brouage, la colonisation des laisses de mer s'est opérée sous l'impulsion de grandes abbayes qui ont recueilli alors de nombreux legs pieux. Par leur action de mise en valeur, elles ont encadré l'estuaire d'un système géométrique de marais salants, large de 5 à 6 kilomètres, entre les terres fermes des Isles de Marennes et d'Arvert. Les cartulaires prévoyaient la mise en valeur par des pionniers et le retour des marais à l'abbé, après la mort des premiers sauniers<sup>123</sup>. Ce mouvement a transformé les deux antiques alignements d'îles en deux langues de terre soudées, tant par le phénomène naturel d'engraissement que par l'action de l'homme<sup>124</sup>.

## Les Isles de Marennes et d'Arvert, de l'insularité à la continentalité

A l'issue de la guerre de Cent Ans, pour palier l'abandon des salines, les seigneurs accordèrent l'affranchissement et l'anoblissement des marais salants : les redevances roturières furent supprimées au profit de légers devoirs nobles<sup>125</sup>. Par conséquent, le XVI<sup>e</sup> siècle vit la propriété bourgeoise accroître son emprise sur le pays. En matière économique, principale différence avec le golfe de Brouage, le pays des Isles était densément peuplé. Marchands, armateurs et capitaines de navires avaient prospéré durant la guerre à l'Espagne, aux dépens des Bordelais, privés de leurs rouliers habituels (normands, bretons, basques). Ils s'empressèrent d'investir dans le sel – et la morue – pour profiter de la première mondialisation<sup>126</sup>. C'était l'époque où, dans la bouche des officiers de l'amiral de Guyenne à Bordeaux, tout marinier saintongeais était obligatoirement un « Marenneau ». A la veille du déclenchement des guerres de religion, le pays de Marennes abritait une intense activité. L'économie extravertie, tournée vers l'exportation du sel, avait autorisé la constitution d'une bourgeoisie plus rurale que citadine, maîtresse d'une société faiblement assujettie à la seigneurie. Les habitants « *endurciz à la peyne, cognoissans les marees et malins perilz et dangers de la mer* »<sup>127</sup> pouvait s'appuyer sur une multitude de chenaux navigables et de petits ports actifs tant du point de vue des petites pêches que du cabotage<sup>128</sup>.

<sup>123</sup> Liste des cartulaires dans PAPY (Louis), *L'homme et la mer sur la côte atlantique de la Loire à la Gironde*, Yves Delmas éd., Bordeaux, 1941, 526 p., op.cit.p.256, note (13).

<sup>124</sup> JULIEN-LABRUYÈRE (François), *A la recherche de la Saintonge Maritime*, La Rochelle, Rupella éd., 1980, a bien décrit la genèse géologique de cette région (op.cit.p.241 et suiv.) en partant d'une carte présentant Arvert et la Seudre à l'époque Néolithique (carte cit.p.57).

<sup>125</sup> PAPY (Louis), *L'homme et la mer sur la côte atlantique ...*, op.cit.p.260.

<sup>126</sup> SEGUIN (Marc), « Les débuts de la pêche saintongaise à Terre Neuve (1546-1570) », dans colloque « *Les sociétés littorales du Centre Ouest atlantique* », Rochefort 1995, SAO éd., Poitiers, 1998, art.cit.p.190.

<sup>127</sup> Archives départementales de la Gironde, 1B 7, f°104, décembre 1553, cité par SEGUIN (Marc), *Histoire de l'Aunis et de la Saintonge...*, op.cit.p.102, note (113).

<sup>128</sup> SAUZEAU (Thierry), « Les petits ports animateurs de l'économie maritime de la mer des Pertuis saintongeais (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », dans LE BOUËDEC (Gérard) et BUTI (Gilbert), *Les petits ports. Usages, réseaux et sociétés littorales (XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Rives méditerranéennes, n° 35-2010, p.79-97.

Les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles changèrent la donne, les marais des Isles de Saintonge abritant alors un mouvement de concentration foncière. Le faire-valoir indirect se généralisa, la paupérisation des sauniers dominés par des propriétaires, s'installa<sup>129</sup>. Cela généralisa la pêche des huîtres, conservées dans les marais l'hiver, à des fins d'autoconsommation ou de commerce. Paysans d'un estran en-deçà du trait de côte, les salines, les sauniers se mirent à exercer alors une pression au-delà, sur le rivage en multipliant les aménagements de claires à huîtres<sup>130</sup>. La naissance de cette entreprenante « filière huîtrière » était gênante. En effet, elle réduisait un peu plus l'accès au flot de marée pour les salines en proie à la déprise<sup>131</sup>, qui voyaient leur productivité baisser faute de travaux d'entretien. Les marais les plus éloignés du lit du fleuve furent abandonnés et, à l'instar de la situation dans le golfe de Brouage, convertis en pâturages sous l'appellation de marais gâts<sup>132</sup>. La mer reprenant ses droits dans les marais bas favorisait la reconversion vers l'affinage des huîtres. La mutation des salines en « réservoirs à huîtres » s'y réalisa en douceur<sup>133</sup>. A l'avant des marais, l'estran vaseux faisait aussi l'objet d'une intense activité. En 1762, l'Amirauté ordonna aux « *propriétaires et tenanciers [...] de faire démolir [...] toutes les [installations] construites sur les bords, terrains plats, vasards de la rivière de Seudre* »<sup>134</sup>. Devant la vitalité de cette branche d'activité, l'arrêt du Conseil du 24 août 1784<sup>135</sup> délimita l'implantation de réservoirs à huîtres « *sur une largeur de 100 toises (150 mètres), à partir de la haute mer des mortes eaux* ».

Le XVIII<sup>e</sup> siècle semble avoir consacré le marais de la Seudre (et d'Oléron) dans un rôle que le XIX<sup>e</sup> siècle ostréicole confirma. Après 1815, avec le retour à la paix, l'intégration de la filière huîtrière aux réseaux commerciaux s'intensifia. Dopée par un marché bordelais relié par bateau-vapeur, la production passa de 22 à 37 millions d'huîtres entre 1825 et 1857. Vers 1820, les 5.000 claires de la Seudre couvraient 250 ha. Mais en 1860, on en comptait 20.000 étendues sur 600 ha.<sup>136</sup>, résultat de prises de possession anarchiques de l'estran vaseux<sup>137</sup>. Grâce au chemin

<sup>129</sup> EDESA (Florence), *Les sauniers de l'île d'Oléron au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Mémoire de Maîtrise dirigé par le professeur Jacques Péret, Poitiers, 2001.

<sup>130</sup> Bibliothèque Nationale – fonds Arnou – manuscrit n°21 329 pages 412 et 438. En 1688, l'intendant Arnou décrivait un élevage pratiqué « dans les marais salants » où l'on creusait « de petits réservoirs élevés des quatre côtés en forme de chaussée avec de la terre grasse », dans sa lettre au secrétaire d'Etat à la RPR., Chateaufort.

<sup>131</sup> MILLE (Sarah), « *Les espaces du sel au XIX<sup>e</sup> s. en Charente Maritime* », Colloque « Les sociétés littorales du Centre-Ouest atlantique », Rochefort 1995, SAO éd, 1996.

<sup>132</sup> En 1840, plus de la moitié des terres sont classées en « *marais gâts, landes, bois et pâtis* » dans les cantons de Marennes et La Tremblade suivant GAUTIER (M-J.), *Département de Charente Maritime. Statistique Générale*, Tome I, La Rochelle, 1840, rééd. Res Universis, 1992.

<sup>133</sup> Notre article, « *Du sel aux huîtres : la mutation socio-économique du littoral saintongeais (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)* », Revue Historique du Centre Ouest, tome II, 2e semestre 2005, pages 321 – 368.

<sup>134</sup> AD17. Amirauté de Saintonge sise à Marennes, B.145, année 1762.

<sup>135</sup> LE TERME (Charles-Esprit), *Règlement général et notice sur les marais de l'arrondissement de Marennes*, Rochefort, 1826, op.cit.p.288-289.

<sup>136</sup> Notre article, « *Du sel aux huîtres : la mutation socio-économique du littoral saintongeais ... art.cit.*

<sup>137</sup> « *On a vu des éleveurs rétrécir le lit de la Seudre, obstruer les canaux des marais salants, pour y faire des parcs à huîtres. [...] Ils coupent des bandes de gazon, les transportent au moyen d'embarcations [...] puis, à la mer basse, ils les arrangent de manière à former de petites digues. Or, on sait que les eaux de la Seudre charrient du limon [...] Retenu ici par les gazons, il reste sur place, et le terrain s'exhausse assez en peu de temps pour recevoir des huîtres. C'est ainsi qu'on a vu surgir des terres là où il y avait encore plusieurs pieds d'eau* ». COSTE (Victor), *Voyage sur le littoral de la France et de l'Italie*, Paris, 1861, op.cit.p.126.

de fer, la vente d'huîtres de la rive sud se faisait à Bordeaux, alors que la rive nord alimentait la Rochelle, Poitiers, Tours, Orléans et Paris.

### **Oléron, des sauniers aux éleveurs d'huîtres.**

Au regard de cette reconversion des paysages du sel, Oléron l'île de terriens<sup>138</sup>, a vécu la même histoire que la Seudre, avec un facteur supplémentaire : l'occupation concomitante des marais et de l'estran par les huîtres puis les ostréiculteurs. Les marais oléronais ont la même géohistoire que ceux de la Seudre. Au Moyen âge, l'entreprise salicole fut centralisée par les seigneuries ecclésiastiques qui menèrent la lutte contre la mer et le sable. Justicier, le seigneur punissait le fauchage et le pâturage du couvert végétal des dunes. Propriétaire, il dirigeait l'aménagement du territoire. La géographie des villages sauniers (La Boirie, Arceau, Sauzelle, Trillou, Les Bardières) groupés et peu nombreux, révèle ce mode de mise en valeur. Progressivement, la déprise des salines les plus hautes (les plus anciennes) a provoqué l'extension des marais gâts utilisés pour l'élevage bovin ([doc.2](#)). En revanche, les prises les plus récentes ont accueilli une intense activité d'élevage des huîtres de pêche, d'abord autour du chenal d'Ors et sous les murs de la citadelle du Château. C'est là que l'Amirauté s'élevait en 1762 contre « 52 claires ou réservoirs [à] Ors et 90 claires ou petits parcs fermés par des murs de pierres sèches [au] Château d'Oléron »<sup>139</sup>. Partant de cette zone pionnière, dans un mouvement glissant vers le nord, des claires ostréicoles furent installées le long de chacun des chenaux du quart sud-est de l'île (Ors, l'Etier Neuf, La Baudissière, Arceau, La Perrotine – [doc.3](#)) face à la mer des Pertuis et à ses bancs de sable et vase faciles à convertir en viviers et parcs. Cette nouvelle colonisation de l'estran – et d'une certaine manière sa confiscation – fut d'ailleurs source de conflits entre villageois des bourgs littoraux durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>140</sup>. C'est que les Oléronais étaient cantonnés dans le rôle d'éleveurs et se trouvaient finalement dans la main des expéditeurs du continent<sup>141</sup>. Le sobriquet de « cayens »<sup>142</sup>, habitants de cabanes, longtemps utilisé à Marennes pour désigner les Oléronais, prend sans doute sa source dans ce rapport de dépendance instauré au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle, les professionnels de la filière huître ont implanté une part croissante de leur capital d'exploitation sur l'estran même : la question des cabanes ostréicoles, élément majeur du paysage actuel, se posa alors. Les acteurs devaient logiquement presser les autorités de se déterminer sur des formes appropriées de concession, dans la mesure où toute l'aventure du paysage ostréicole (claires, viviers, parcs et cabanes) se bâtissait alors à l'abri d'un vide juridique entretenu depuis la Révolution Française autour de

<sup>138</sup> GUILLEMET (Dominique), *Les îles de l'ouest, de Bréhat à Oléron, du moyen-âge à la Révolution*, La Crèche, Geste éd., 2000, 255p.

<sup>139</sup> AD17. Amirauté de Saintonge sise à Marennes, B.145, année 1762.

<sup>140</sup> SHD-Rochefort, correspondance au départ du bureau des Classes d'Oléron, 11P2-2, lettre du 27 nov.1845 : « Les habitants de Dolus, (...) ont manifesté l'intention (...) de détruire et de piller les viviers de leurs voisins du Château. Saisi, le procureur du Roi à Marennes m'a engagé à requérir la garnison. »

<sup>141</sup> Idem, 11P2-1, lettre du 7 avril 1841 : « Plusieurs viviers ou réservoirs existent sur les côtes de l'île, (...) lorsque les huîtres y deviennent marchandes, elles sont vendues à des commerçants de La Tremblade, d'Avalon et autres endroits du quartier de Marennes. »

<sup>142</sup> Les cayennes étaient autrefois les habitats précaires, cabanes en bois de récupération, qui se dressaient à proximité des quais pour abriter les marins de passage.

la notion de domaine public maritime. Les archives de la préfecture de la Charente-Inférieure conservent dans le courant des années 1830, la trace d'une première demande d'autorisation de cabane. Appuyé par l'administration municipale de La Tremblade, « Pierre Pollard, pêcheur et marchand d'huîtres » réclamait en novembre 1832, l'autorisation « *d'établir à ses frais pour l'utilité de son état et y renfermer ses ustensiles de pêche sur la rive gauche du vieux chenal au sus dit port, une cabane de 5 m. de longueur, 3 m. de largeur et 3 m. de hauteur, garnie de jonc ou en paille, la façade en planche* »<sup>143</sup>. Élément central de l'entreprise ostréicole, la cabane était donc devenue nécessaire à l'exploitation des lais de mer aménagés pour l'élevage des huîtres. En effet, l'argument principal du projet était de « *construire sur ce terrain pour être à portée de ses travaux comme étant au centre de ses réservoirs d'huîtres établis en partie sur la sartière de la rive nord-ouest du dit vieux chenal de La Tremblade* ». En face de l'usager soucieux de se voir officiellement reconnu concessionnaire, l'administration semblait hésitante. Les rapports de la préfecture étaient très positifs mais renvoyaient la pétition à la Régie des Domaines, l'ingénieur en chef constatant clairement les avantages « *sous le rapport de finance et de droit commun, de l'occupation d'une portion du terrain domanial. Si l'administration soumettait la jouissance des vastes relais de mer de la rive gauche de la Seudre à des mesures régulières, elle satisferait à la fois les intérêts relatifs 1° à l'ordre et à la police de conservation de la Seudre, 2° aux revenus du Trésor et à l'exploitation même de la pêche des huîtres, genre d'industrie qu'il importe de favoriser* ». Une décennie devait pourtant s'écouler avant que les premiers baux ne soient consentis par les Domaines<sup>144</sup>. Les premières cabanes ostréicoles seraient donc apparues dans les années 1840.

Oléron a enfin connu des formes contemporaines d'aménagements du territoire sous la forme de polders particuliers, ici appelés « tannes ». Ces assèchements, que l'on retrouve à Boyardville, la Perrotine, Bellevue et Saint Trojan ont accompagné le développement économique de ce littoral au XIX<sup>e</sup> siècle, avec dans l'ordre d'apparition les activités militaires (chantier du fort Boyard), ostréicoles et balnéaires. Dans ce quart sud-est de l'île, le courant de la mer des Pertuis façonne la côte. Il a engraisé de vase les baies devenues salines au XII<sup>e</sup> siècle et le sable qu'il transporte s'accumule encore à la moindre occasion. Matériaux des massifs dunaires aujourd'hui forestiers, il poursuit son offensive au Fort Royer et à Bellevue, où une barre de sable très mobile délimite un platin vaseux, réceptacle des sédiments marins. Ces zones amphibies mêlent terre, mer, vase et sable. Au XIX<sup>e</sup> siècle, profitant de semblables conditions, les hommes ont élevé des digues pour fermer les platins, les drainer par un ingénieux système hydraulique et créer les tannes<sup>145</sup> à des fins agricoles, sur une île qui était en proie à un déficit chronique de subsistances, et devait nourrir, en plus de une population, improductive, de militaires et de touristes.

<sup>143</sup> ADCM, Série S, Travaux Publics et transports, 4S : Mer, ports et transports maritimes. 4S-378.

<sup>144</sup> Référence à un « *terrain (...) situé sur la rive gauche du chenal de La Tremblade, recouvert par la mer à toutes les marées, (...) amodié par la direction des Domaines (...) en vertu d'un bail du 7 novembre 1844* », SHD-Rochefort, 10P2.6, Correspondance au départ du bureau de Marennes, 15 mars 1857.

<sup>145</sup> SAUZEAU (Thierry), « La Perrotine, un village oléronais face au risque de submersion marine », Rapport d'expertise commandé par la Communauté de communes de l'île d'Oléron suite à la tempête Xynthia, avril 2010, 30p.

## Conclusion

Entre fleuve Charente et Gironde, les marais saintongeais de la mer des Pertuis ont tous un air de famille. Leur filiation en est la cause. Ils sont nés de l'exploitation du sel, par l'action des communautés humaines qui ont joué du processus d'envasement pour profiter des durées record d'ensoleillement du Centre-Ouest atlantique. Le havre de Brouage a été la victime de cette colonisation. Il a laissé place à un marais vaste et vide d'hommes. Le sel a passé le relais à un élevage extensif qui n'a que peu impacté les vestiges des aménagements anciens. Polders agricoles et claires ostréicoles ont une existence marginale dans ce contexte. Le paysage y a gagné une réelle valeur patrimoniale.

La Seudre et Oléron ont connu la même histoire médiévale. Pays souvent confondus dans les sources anciennes avec « Brouage », ils ont pourtant connu des destins différents. C'est que les talus calcaires qui enserraient les salines étaient ici plus densément peuplés qu'autour du havre de Brouage. Dans les comptes d'exportation du « pays des Isles de Xaintonge » (Arvert, Marennes et Oléron) le sel était concurrencé par le vin. Culture exclusive, la vigne mobilisait de très fortes densités, justifiant un habitat groupé à dispersion intercalaire sur le plateau calcaire. L'abondance de bras a sans doute joué un rôle dans la mise en valeur et l'entretien des salines de la Seudre et d'Oléron. A la différence du golfe de Brouage, ces deux marais ont toujours abrité de gros villages sauniers (Avalon, Coux, Chambion, Souhe, Mauzac en Seudre ; La Boirie, Arceau, Sauzelle, Trillou, Les Bardières sur Oléron). Par ailleurs, la topographie de l'estuaire et des marais oléronais admettait une pente légèrement plus forte qu'à Brouage, et les bassins de chasse et moulins à marées ont longtemps permis de contenir le phénomène d'envasement. En Seudre comme à Oléron, l'expansion réelle des pâturages, offerte par celle des marais gâts, n'a pas empêché la reconversion d'un important ruban de salines en claires ostréicoles, ni non plus la création de vastes zones ostréicoles dès le XIX<sup>e</sup> siècle. Là encore, l'existence de fortes densités de population expliquerait ce mouvement de reconversion et de renouvellement du paysage sur lui-même. A Brouage comme à Oléron, la conquête de la terre sur la mer s'est achevée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par l'aménagement de polders agricoles face à la mer, dont l'existence révèle sans doute l'intégration de ces territoires à des flux d'échange et à des marchés de consommation neufs (tourisme balnéaire, installations militaires, expansion des villes côtières comme Rochefort ou la Rochelle).

Le marais de Brouage peut donc faire figure de conservatoire des paysages anciens de salines tant il offre par ses vestiges paysagers toute la gamme des aménagements créés par différentes générations de sauniers (Moyen âge, Grandes découvertes, temps des Gabelles). La valeur patrimoniale des marais de la Seudre et d'Oléron est différente, dans la mesure où la sclérose des salines y a été contenue par les densités de population saunière et la pente naturelle du terrain jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, époque où la révolution ostréicole a précisément imprimé sa marque extraordinaire aux terres marines du « pays des Isles ».

## Marais poitevin, regards croisés

### Introduction

Comme tous les territoires de la planète, le Marais poitevin a subi de réelles transformations depuis plusieurs milliers d'années et s'est construit, peu à peu, au contact des hommes, au temps de sa formation comme au temps de ses aménagements. Autres repères essentiels, la dénomination ; les deux mots associés « Marais » et « poitevin » n'apparaissent que tardivement, aux alentours des années 1900, tout comme l'expression *Venise verte*<sup>146</sup>.

Depuis plus d'un millénaire, le christianisme a investi et raconté ce territoire. Ainsi, l'archange saint Michel veillait-il, au Ponant, sur « l'île » qui fut l'ermitage d'un ancien évêque de Poitiers. Parfois, comme à Maillezais ou à sainte Macrine, la narration religieuse met en œuvre les forces primordiales et naturelles ; la légende convoque alors le sanglier merveilleux, la forêt et la foudre<sup>147</sup>. Les saintes des eaux, telles sainte Macrine à Magné ou sainte Pézanne, près de Niort, sainte Praxède à Sainte-Radégonde-des-Noyers, font partie de ce cortège légendaire<sup>148</sup>. Force est de constater qu'au cours du temps, le marais a fait l'objet d'aménagements parfois contradictoires et a connu, successivement, plusieurs dynamiques paysagères. Selon les groupes sociaux, leurs intérêts et leur système de valeur, ces travaux sont valorisés ou décriés. Pour croiser ces regards et en même temps nos regards, nous rappellerons d'abord les images symboliques de la conquête agricole et de la maîtrise des marais de la Sèvre niortaise.

Nous décrirons ensuite leurs éléments « pittoresques » avec tout l'éclectisme que cela comporte au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle. Nous aborderons pour finir les représentations de la quête contemporaine de la biodiversité. Avant d'entrer dans le vif de ce sujet, méditons sur cette définition d'Augustin Berque dans son article « Pour que naquit le paysage » : « La nature est devant naître (*natura*), comme les enfants, parce qu'elle peut mourir comme l'automne ; mais elle est plus naissance que mort, parce que toute chose est *genesis* de quelque chose de plus, qui naît

---

<sup>146</sup> La mention date de 1902, sous la plume de CLOUZOT (Henri), *Le monde moderne*, numéro du 15 janvier 1902. L'impact de « *La Venise Verte* », *marais mouillé du Marais Poitevin, espace symbolique ou nouvel espace de sociabilité et de développement*, a été étudié par Isabelle DOSSIN dans son rapport intermédiaire, 1996, de l'appel d'offre de la Mission du patrimoine ethnologique.

<sup>147</sup> CHAUVIN (Y.) et PON (G.) dir., *La fondation de l'abbaye de Maillezais. Récit du moine Pierre*, La Roche-sur-Yon, Cercle Vendéen de Recherches Historiques, 2001, p. 93 puis p. 95.

<sup>148</sup> Cf. l'évocation de deux saintes « Sainte Pissi. La petite sainte du Marais » et « l'eau de sainte Macrine », dans LE QUELLEC (J.-L.) dir., *Le Marais Poitevin entre deux-eaux*, Mougou, Geste Editions – Collection La Boulite, 1993, p. 64-67, p. 88-103. Il est intéressant de noter que Sainte Pézanne et Sainte Macrine sont qualifiées de « vierges » du IX<sup>e</sup> siècle par CHERGE (Ch.), *Les vies des saints du Poitou et des personnages d'une éminente piété qui sont nés ou qui ont vécu dans cette province*, 1856, Réédition, 1994, p. 179-183. Il faudra attendre la publication de la somme de Claude Guarda pour en savoir plus sur certains saints et cultes. Pour mieux saisir le mouvement des premières fondations se référer à PON (G.), *Monachisme en Poitou avant l'époque carolingienne*, dans *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest*, 4<sup>e</sup> série t XVII, 2<sup>e</sup>me tri 1983, p. 91-130. Pour des travaux plus généraux sur l'hagiographie, lire les travaux, par exemple, de Jean Claude Poulin.

sous une autre forme. »<sup>149</sup>. Dans ce Marais poitevin fortement anthropisé, étudions d'abord les images et les représentations de la maîtrise de ces espaces « conquis ».

## Les marais agricoles et les reflets de la maîtrise de l'espace

Après les défrichements pionniers du Moyen Age orchestrés par les abbayes cisterciennes, ce fut le temps des « grands dessèchements » lancés au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>150</sup>. Jean-Luc Sarrazin a proposé une synthèse sur le poids et les limites de la gestion abbatiale dans ce marais dans la contribution de ce Jeudi 8 octobre 2009.

### Dessécher le marais

La toponymie porte la trace des techniciens et capitaux du nord de l'Europe comme la fameuse ceinture des Hollandais ([doc.1](#)). Le groupe des anciens associés d' Humphrey Bradley autour des Hoeufft, Strada, La Croix, relayé par des investisseurs français, finança les opérations importantes des années 1640. Pendant cette décennie et le siècle suivant, les maraîchins vécurent un véritable bouleversement ; il s'agit là d'un des tournants les plus radicaux par son ampleur et son impact sur les paysages. Des ouvrages et des études importantes ont analysé ce phénomène. Yannis Suire, récemment, lui a consacré des années de recherches à l'Ecole des Chartes et a rédigé plusieurs articles de fond et ouvrages<sup>151</sup>.

Cette conquête des « dessicateurs » nécessita le soutien du Roi de France et de certains de ses proches collaborateurs. Quelques ingénieurs géographes royaux se lancèrent dans ce grand rêve agricole : transformer le marais en plaine à blé et en vaste prairie d'élevage. Nous retiendrons alors le nom de Pierre Siette comme celui qui a organisé le dessèchement du Petit Poitou, près de Chaillé-lès-Marais (lès, étant la forme originale et inscrivant plusieurs bourgs au cœur du marais). Son « syndicat de marais » a permis tout à la fois d'organiser le dessèchement à l'Ouest du marais et en même temps de partager les parcelles remembrées entre les actionnaires. Yannis Suire en a parfaitement expliqué les motivations et les démarches<sup>152</sup>. Il a prouvé, à la suite de Claude Morillon, qu'il s'agissait là d'une véritable spéculation où des capitaux importants étaient mobilisés dans l'espoir de gains énormes<sup>153</sup>. Le duc de Roannez, par ailleurs, un temps gouverneur du Poitou et châtelain d'Oiron, comme ses associés, y engagèrent des centaines de milliers de livres, des années 1650 aux années 1680,

<sup>149</sup> CHARBONNEAUX (A.-M.) et HILLAIRE (N.) dir., *Oeuvre et lieu*, Paris, Flammarion, 2002, p. 23.

<sup>150</sup> Publié à la fois par la librairie Clouzot et par les Antiquaires de l'Ouest : CLOUZOT E., « Les marais de la Sèvre Niortaise et du Lay, du Xe à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle », *Mémoire de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, N°X de la 2<sup>e</sup> série, Poitiers, 1904, (et éd. Clouzot à Niort) ; il a été le premier à éclairer l'univers médiéval des hommes du Marais poitevin.

<sup>151</sup> SUIRE (Y.), *L'Homme et l'environnement dans le Marais Poitevin. Seconde moitié du XVI<sup>e</sup> – début du XX<sup>e</sup> siècle*, 2002, Thèse de l'Ecole des Chartes, Paris, 4 tomes. Sa synthèse, *Le Marais poitevin une écohistorie du XVI<sup>e</sup> à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle*, La Roche-sur-Yon, a été publiée par le Centre Vendéen de Recherches historiques en 2006.

<sup>152</sup> SUIRE (Y.), « Succès et dessèchements du Marais poitevin aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans BATA (P.), PEAN (A.), GUILLEMET (D.), SOUBIRAN (J.R.) dir., *Aux rives de l'incertain. Histoire et représentations des marais occidentaux du Moyen Age à nos jours*, Paris, Somogy, 2002., p. 219-224.

<sup>153</sup> MORILLON (C.), « L'Homme, la Terre et l'Eau dans le Marais Poitevin, au XVII<sup>e</sup> : dessèchement et capitalisme agraire », *Annuaire de la Société d'Emulation de Vendée*, La Roche-sur-Yon, 1979..

pendant les plus belles années du règne du Roi Soleil. Louis XIV poursuivait, quant à lui, la construction de son palais et la réalisation de son parc à Versailles, en pleine zone humide.

Les plans de partage établis par les dessècheurs, conservés dans plusieurs dépôts d'archives, à La Rochelle, La Roche-sur-Yon et Poitiers, sont les témoignages significatifs de cette conquête capitaliste du sol, à Chaillé-les-Marais, à Taugon ou à Vix<sup>154</sup>.

### **Les plans des seigneurs du marais desséchés**

D'autres plans gardent la trace des prétentions séculaires des premiers seigneurs laïcs et religieux. Face à la pression des investisseurs fortement motivés par les profits potentiels, et supposés rapides de la zone humide, les seigneurs du marais ne négligèrent pas l'administration de leurs biens et la défense de leurs droits, fussent-ils concédés partiellement aux dessècheurs. Les Hospitaliers du Grand prieuré d'Aquitaine par exemple, au XVII<sup>e</sup> comme au XVIII<sup>e</sup> siècle, enregistrèrent méticuleusement les déclarations de leurs biens et les redevances qui leur étaient attachées. Ainsi, furent réalisés les 4 plans de la commanderie de Puyravault, levés et légendés dans les années 1780<sup>155</sup> ([carte 2](#)).

Le quadrillage caractéristique des fossés et parcelles des marais desséchés s'appuyait sur l'habitat de l'extrémité de l'ancienne petite île calcaire qui portait, à l'opposé des domaines du commandeur, ceux du châtelain de Champagné-les-Marais<sup>156</sup>. Comme le montre ces plans, et ceux de leur seigneur voisin et concurrent, les canaux, les bots et les achenaux y régulaient les niveaux d'eau... Cet espace dominé, quadrillé et desséché, avait donc trouvé ses « maîtres » dont les titres féodaux ou les baillettes proclamaient la prospérité et l'autorité pendant des siècles.

### **Les biens des commandeurs du marais mouillé et du rebord de la plaine de Niort-Fontenay**

Plus à l'Est, des métairies, comme celles de Mervent et de Manté, sont décrites avec une précision remarquable pour le compte des commandeurs de Sainte-Gemme et de Cenan. Ces seigneurs ecclésiastiques dominaient un vaste ensemble agricole qui comprenait les multiples parcelles de diverses formes et revenus d'un terroir qui s'étendait de Saint-Pompain, près de Nieul-sur-l'Autize, jusqu'au cours de la Sèvre Niortaise. Ces maîtres du sol avaient rassemblé depuis plusieurs siècles, des parts et des droits sur la plaine céréalière Niort-Fontenay-le-Comte, sans dédaigner aucunement les pièces de marais ; ces domaines agricoles étaient extrêmement profitables. Leurs moulins à vent étaient animés par le souffle généreux d'Eole. Les récoltes abondantes de céréales étaient moulues là, pour le plus grand bénéfice des commandeurs<sup>157</sup>. Des

---

<sup>154</sup> SUIRE (Y.), op. cit. Qui propose dans le cahier couleur, le plan et « description particulière des Marais desseichés du Petit Poitou avecq le partage sur icelluy, fait par le sieur Siette » en 1648 conservé à la BNF., Ge. DD 2987B (1323) ou le plan « pour la division des marais de Vix et Maillezais », de 1664, réalisé par Maisonneuve, Arch. Dép. Vienne, série E dépôt 22, liasse 43.

<sup>155</sup> Arch. Dép. Vienne, Registre 559 et 3H 859-860-861.

<sup>156</sup> Arch. Dép. Vendée, 1E 442, plan figuratif de la terre et baronnie de Champagné-les-Marais, 1760, 46 planches.

<sup>157</sup> GIBAUD (J.-L.), « Note sur la commanderie et la Seigneurie de Sainte-Gemme et ses annexes, le Moulin de Badorit, la Métairie de Mantais, paroisse de Coulon et la Métairie de Mervent paroisse de Ste Christinne »,

registres terriers et leurs pièces annexes, voire les procès conservés aussi bien aux Archives Départementales de la Vienne qu'aux Archives des Deux-Sèvres, mettent en scène ces acteurs sociaux<sup>158</sup>.

Un ensemble de documents de crise est issu des conflits entre le grand prieuré d'Aquitaine, représenté par ses commandeurs de Cenau et de Sainte-Gemme et le seigneur de Coulon, lui-même aux prises avec quelques uns de ses manants particulièrement récalcitrants. A cette occasion, deux croquis, coloriés et détaillés, représentent le centre du bourg de Coulon vers 1780<sup>159</sup>. Les enjeux fiscaux portaient sur plus de 2000 livres de prélèvements divers<sup>160</sup>.

Ces pièces à charge sous forme graphique et manuscrite, ont leurs limites ; ainsi, paradoxalement le Port de la coutume, à Coulon, est littéralement gommé dans le procès qui oppose le commandeur et le seigneur du lieu. C'est un autre procès, avec un certain Grellet cette fois-ci, qui permet de relever les différentes propriétés des bords de la Sèvre et de la place du port seigneurial, grâce à un croquis détaillé à la plume<sup>161</sup>. Là encore, les mentions d'aveux et leurs documents annexes, les copies et les transcriptions de registres anciens, éclairent la topographie comme la sociographie fiscale sur plusieurs siècles. Un autre relevé, établi sur un marais situé près de La Garette, accompagne une revendication du même type, du commandeur contre le seigneur d'Arçais, cette fois-ci ([doc.3 a et 3 b](#)).

Plus précieux encore est un plan de la Sotterie qui dépasse le simple constat des lieux et de leurs propriétaires féodaux. Son dessin et son abondante légende forment un idéogramme complexe du paysage, au cœur du marais fluvial et « mouillé » de la fin de XVIII<sup>e</sup> siècle. Les mottes huttières ou plutôt cabanières (au sens usité dans le marais mouillé oriental) et leurs attributs significatifs, filets tendus de pêche et *batai*, ponctuent l'espace verdoyant<sup>162</sup>. Le dessinateur n'omet pas les bouchauds des deux pêcheries qui contrôlent le flux des poissons sur les deux bras de la Sèvre. Dernière précision et non des moindres, la silhouette hiératique de la gabarre à voile qui navigue entre Niort et Marans, aller et retour, n'est pas négligée. Le grand marais de Benet, magnifique espace de pacage et de fourrage, est aussi le lieu de pêche miraculeuse au printemps et en avalaison dans le fleuve, ses conches et ses diverticules intermittents ; il est inscrit à « droite » de la Sotterie<sup>163</sup>.

D'autres fonds seigneuriaux, permettent d'évoquer différents terroirs du marais par exemple à Saint-Georges-de-Rex ou à Sainte-Pézenne, en amont des Marais de la Sèvre

---

*bulletin de l'association généalogique et historique de Benet.*, 2005, p. 6-8.

<sup>158</sup> Arch. Dép. Vienne, registre 407, liasses 3H1 321-322- 323.

<sup>159</sup> Arch. Dép. Vienne, FI H4.

<sup>160</sup> Arch. Dép. Vienne, 3H1 329.

<sup>161</sup> Arch. Dép. Deux-Sèvres, fonds Bodet 1 E sup 378.

<sup>162</sup> Le *batai* est le bateau plat du Marais poitevin

<sup>163</sup> Les longs procès concernant ce grand Marais dit de Ballanger de Coulon ne se sont éteints qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle avec la vente en petits lots aux *cabanas* devenus petits propriétaires limitrophes. Ils soulignent les difficultés à trouver un compromis entre les héritiers des seigneurs revenus sous la Restauration, les usagers et les maires de Benet et de Coulon. Les 19 premiers bulletins paroissiaux de l'Abbé Loth, à Coulon, racontent tout cela par le menu. Cf BOURDU (D.) et GUILLOT (V.), « Comment faire l'histoire de Coulon ? », *Bulletin de société historique et scientifique des Deux Sèvres*, troisième série, tome VIII-2e semestre 2000, p. 91-92.

niortaise et de ses affluents<sup>164</sup>. Les fonds des chapitres poitevins contiennent de nombreuses informations pour la plupart inédites. Les titres d'Arçay-Saint-Hilaire-la-Pallud, dans le cadre des fonds bien conservés de Saint Hilaire de Poitiers, suggèrent tout un univers de marais fauchés et pacagés, de mottes complétées par des chènevières ou des parcelles semées de lin<sup>165</sup>. Les « bois marais » n'étaient pas rares. Des vignes et des terres à céréales sur les rebords argilo-calcaires procuraient des revenus substantiels.

### **D'autres documents et relevés importants**

Nous ne reviendrons pas sur les nombreux documents produits par les ingénieurs géographes du roi, repérés et étudiés par François Chancerel. Ils montrent l'importance des enjeux militaires, fiscaux et administratifs dans le Marais poitevin et sur les côtes atlantiques. Nous devons sans nul doute, pour mieux les comprendre, profiter des textes connexes rédigés au XVIII<sup>e</sup> dans le milieu des receveurs de la taille royale et des intendants pour percevoir le potentiel agronomique, économique et fiscal des différentes paroisses représentées<sup>166</sup>. Les commentaires et les rapports fournis par les ingénieurs eux-mêmes, comme ceux de Claude Masse, sont aussi d'un intérêt exceptionnel<sup>167</sup>.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, un livre augure du nouveau regard que l'on peut porter sur le marais de la Sèvre niortaise, avant la Révolution française. Il s'agit du *Voyage pittoresque et sentimental dans plusieurs des provinces occidentales de la France*<sup>168</sup>. L'auteur, devenu plus tard maréchal d'empire, Guillaume-Marie-Anne Brune, nous convie à une observation personnelle des paysages du Marais occidental dans sa partie desséchée. Il rapporte des éléments de sa sociabilité de « voyageur ». Il exprime les émotions que lui provoque son séjour près de Fontenay-le-Comte. Il nous prépare aux visions romantiques mais aussi aux propos largement repris au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Il se préoccupe d'agronomie, d'hygiène et d'économie locale. Les ouvrages statistiques commandés aux préfets d'Empire, ajouterons des chiffres et des notations sur les coutumes et traditions<sup>169</sup>.

### **Les cartes d'état-major et le cadastre**

Le XIX<sup>e</sup> se veut rationaliste. L'administration et les militaires ont besoin de cartes systématiques et riches en informations topographiques. La carte d'état-major du début du XIX<sup>e</sup> siècle, profite directement du travail gigantesque dirigé pendant le siècle précédent par les Cassini. Les courbes de niveaux, désormais, permettent de préciser des altitudes mais aussi

<sup>164</sup> Le premier a été donné aux Archives départementales des Deux-Sèvres, 1J 321/1-3, et le second faisait partie du fonds du chapitre cathédral Saint Pierre de Poitiers et est conservé aux Archives de la Vienne dans le registre 82 ; les liasses G133 à G145 le complètent.

<sup>165</sup> Arch. Dép. Vienne, en particulier brouillon d'un état des déclarations de 1684, G 712. Les déclarations des tenanciers se situent dans les liasses G 697-G707.

<sup>166</sup> Arch. Dép. Vienne, 16 J 112, ( manuscrit d'Orfeuille de la Société des Antiquaires de l'Ouest ).

<sup>167</sup> MASSE (C.), Mémoire sur la *carte* du 46e quarré de la généralité des ... Reproduction à l'initiative des « *Amis du Vieux Fontenay* ». Ce document non daté et non paginé donne quelques indications sur l'énorme intérêt de ces documents conservés pour l'essentiel à Paris. L'ouvrage de FAILLE (R.), *Les ingénieurs géographes : Claude, François et Claude-Félix Masse*, Publications du Service historique de l'armée de terre, 2001.

<sup>168</sup> Paris, 1788 en prose et en vers (1798, in-8°), réimprimé en 1802 et 1806 (in-18).

<sup>169</sup> ARCHES (P.) dir., *Les Deux-Sèvres par le préfet DUPIN 1801*, La Crèche, Geste, 2004..

les limites des parcelles alors que naguère le relief n'était suggéré que par de simples ombres et couleurs. Les « îles » et la bordure des plaines calcaires, les fonds marécageux sont facilement repérables, avec chacun leurs chemins, leur maillage et leur trame caractéristiques. Les voies de circulation sont désormais bien indiquées.

Le cadastre, comme dans toutes les communes du territoire français, avec des atlas aux échelles adéquates (souvent d' 1/2500° , ou d'1/5000°) permet de figurer précisément le bâti et les biens fonciers. Il s'agit de repérer les richesses des propriétaires. Quelques planches arborent un luxe de détails. En effet, les premiers plans géométriques des années 1807 à 1810, les prototypes du cadastre napoléonien, permettent d'observer les types de paysages agricoles imbriqués de la plaine et du marais au Bourdet et à Deyrançon voire, plus partiellement à Saint-Hilaire-la-Pallud<sup>170</sup>. Ces documents graphiques ne doivent jamais être détachés de leur matrice, des premiers et rares rapports monographiques complémentaires quand ils ont été conservés. Par delà, ils ne peuvent être interprétés sans une conscience des enjeux et des valeurs des acteurs de l'histoire locale et régionale...

« Ailleurs », sur le littoral de la baie de l'Aiguillon, le naturaliste d'Orbigny organise une défense « romantique » des boucholeurs en créant la légende de l'Irlandais Patrice Walton...un étrange voyageur irlandais qui échoua près d'Esnandes et qui d'un seul coup créa, sans vraiment le vouloir, l'élevage des moules<sup>171</sup>. Ainsi l'embouchure de la Sèvre et du Lay, habitée par la mémoire d'un génial « inventeur » sorti des brumes du nord de l'Europe, méritait le respect et attisait la curiosité de ceux qui se passionnaient pour les légendes et les traces « celtiques » ; c'était la première version de la belle « origine » d'un produit de la mer ! La vase et ses mytiliculteurs recevaient leurs lettres de noblesse et du coup il devenait moins « utile » et « défendable » de transformer l'estran vaseux en polder !

## **Le « Marais pittoresque »**

Dans les mêmes années 1830, au moment où paraissent les premiers numéros du célèbre *Magasin pittoresque*, les Marais de la Sèvre et du Lay vivent de nouvelles transformations et expérimentations. Il s'agit tout à la fois de régulariser les écoulements et « d'assainir les terres » pour, si possible, les cultiver ou favoriser l'élevage. Après 1830, selon la volonté du Roi des Français, Louis Philippe, les syndicats de marais sont généralisés dans toute la zone humide.

---

<sup>170</sup> Les sections du Bourdet sont incluses dans l'atlas cantonal de Mauzé-sur le-Mignon , avec quelques autres concernant Saint-Georges-de-Rex et Saint-Hilaire-la-Pallud, ce sont les seuls atlas cadastraux par masses de cultures qui concernent le marais mouillé des Deux-Sèvres. Arch. Dép. Deux-Sèvres, série P 3. Le plan de Deyrançon est à l'état de brouillon quadrillé et annoté.

<sup>171</sup> MAHÉ (Jean-Louis), *Moules et mitiliculture en Baie de L'Aiguillon*, La Rochelle, Rumeur des Age, collection "Terroir", 1994, 134 p. se réfère aux opuscules tels *Les habitants des communes littorales de l'anse de l'Aiguillon, dans le département de Charente-Inférieure au Gouvernement*, La Rochelle, Société d'Agriculture , 1835, argumentaire anonyme, repris dans D'ORBIGNY (Ch.-M.), *Histoire des parcs et bouchots à moules des côtes de l'arrondissement de La Rochelle*, La Rochelle en 1847 et démontre la mystification grâce à un jeu de notes astucieusement évasives.

## **Naviguer sur la Sèvre Niortaise : le « projet Mesnager »**

Sous l'impulsion de Napoléon I<sup>er</sup>, d'abord, puis de l'administration de Charles X et surtout de Louis Philippe, les marais de la Sèvre sont le théâtre d'un aménagement global d'une grande ampleur<sup>172</sup>. La volonté, très nettement exprimée, était celle d'une parfaite maîtrise hydraulique du fleuve ; il fallait à tout prix développer la navigation. Selon la volonté royale, des ouvrages, des écluses sont revus ou mis en chantier. Madame Brigitte Pipon, directrice des Archives des Deux-Sèvres, a montré l'importance du fonds des archives de la DDE (plus de 2000 numéros) versées et partiellement classées dans son service. Il est indispensable de les consulter pour comprendre l'ampleur et les finesses de ces grands travaux.

## **Le boom des lithographies**

Parallèlement, cette période est aussi celle du boom des lithographies, des nouvelles images plus faciles à produire, à reproduire et à diffuser que les gravures sur cuivre ou sur bois. Les lithographies coloriées de Charpentier à Nantes en sont un bel exemple<sup>173</sup>. Ses femmes en costume témoignent bien plus que de l'élégance d'un milieu et d'une époque. Archétypes et icônes régionales, elles affichent les terroirs, les « clochers » auxquels elles se rattachent. Leurs coiffes et bonnets locaux expriment désormais, pendant un siècle, l'identité villageoise et matrimoniale. L'arrière plan des lithographies, le choix des objets et paysages qui jouent le rôle de toile de fond, cherchent naturellement à renforcer cette appartenance territoriale et sociétale. Cela fera les délices des ethnographes et des folkloristes.

## **Et des gravures...**

A Fontenay-le-Comte, un petit groupe de lettrés, d'artistes et de « curieux », se définit comme « antiquaires » et se passionne pour les monuments qu'on qualifie désormais « d'historiques » depuis les voyages et missions de Prosper Mérimée dans l'Ouest de la France<sup>174</sup>. Les eaux fortes d'Octave de Rochebrune, châtelain et graveur du château de Terre-Neuve à Fontenay-le-Comte, témoignent dès les années 1840, de cette passion romantique pour les traces du passé « historique » mais aussi pour les sites pittoresques<sup>175</sup>.

De leur côté, une génération plus tard, Charles Escudier et ses partenaires niortais, se lancent dans une nouvelle production éditoriale « artistique ». Le prétexte, commercial et

---

<sup>172</sup> Le décret signé par Napoléon I<sup>er</sup> à Bayonne, le 29 mai 1808 lance ces travaux. A Niort, un service dirigé par des ingénieurs des ponts et chaussées multiplie les relevés et les profils du fleuve et de ses affluents. La synthèse est proposée aux préfets en 1821. Aux Archives Départementales des Deux-Sèvres, la série S comporte ces documents et tous ceux qui en sont issus pendant deux siècles. Les liasses S 420-421-422-427 sont d'un intérêt majeur.

<sup>173</sup> Pierre-Henri Charpentier, (1788- 1854) est un lithographe et éditeur, avec son fils Henri-Désiré, de nombreux albums de lithographies. Il commanda à Lalaisse son enquête fameuse sur les costumes de la Bretagne.

<sup>174</sup> « Fontenay-le-Comte, capitale du Bas-Poitou », numéro spécial de *Recherches vendéennes*, 2002.

<sup>175</sup> Octave de Rochebrune (1824-1900) figure dès 1845 dans des salons et expositions. Il installe son matériel d'aquafortiste dans une salle du château qu'il a reconstruit après des achats d'antiquité aux environs. Il maîtrise la gravure, sait préparer ses vernis et manier l'acide. Il édite alors ses oeuvres inspirées par les monuments et paysages de son environnement. D'après le site internet de terre neuve.

ethnographique tout à la fois, est là encore, comme en Normandie et dans les Pyrénées, celui des emblématiques costumes locaux et régionaux ([doc.4](#))<sup>176</sup>. L'éphémère *Revue Niort artiste* décline elle aussi ce goût, parfois nostalgique, pour la création régionale. Le Congrès ethnographique de 1896 à Niort, réaffirmera cette volonté culturelle des « provinces »<sup>177</sup>.

Dans cette production et avec ces artistes, est sélectionné « ce qui est digne d'être peint », « ce qui frappe et charme les yeux et l'esprit » comme le définit leur quasi contemporain, le dictionnaire d'Emile Littré, lorsqu'il cerne la signification du mot pittoresque<sup>178</sup>. Depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, les paysages ruraux et leurs « paysans » sont bel et bien devenus les sujets à part entière des œuvres d'art, fussent-elles conventionnelles et d'un genre « mineur »<sup>179</sup>.

## Les débuts du tourisme dans les marais de la Sèvre niortaise

Aux Niortais et au cercle mondain des libraires de la dynastie Clouzot, on doit l'invention d'un tourisme sur la Sèvre en aval de la ville, dans la foulée des clubs nautiques de « yatching » citadins<sup>180</sup>. En 1889, paraît *En Sèvre. Notes de voyages...*<sup>181</sup> C'est le prototype des guides touristiques du marais. Il est déjà « agréablement illustré » avec ses 50 gravures. Habilement, il identifie ce qui attire déjà les premiers excursionnistes sur les trajets Niort - Marans ou Marans-La Rochelle. Il sait mêler quelques jalons patrimoniaux à l'évocation subtile des paysages champêtres voire de la « modernité ». La descente de la Sèvre en « yole » ne pouvait donc ignorer les incontournables ruines de l'abbaye de Maillezais veillant sur la vallée de l'Autise. Avec les amis de Ludovic Guette et les graveurs de l'éditeur Clouzot, l'élite urbaine découvrait un nouvel usage du marais. En fin observateur de la société, Ernest Pérochon situe bien, dans les années 1910, l'écart entre ces voyageurs et la société rurale maraîchine : « Il y a dans le Marais, des centaines de canaux semblables ; et l'on a bien le droit de dire que c'est très beau, car plusieurs fois, des messieurs du grand monde qui ont beaucoup voyagé, n'ont point caché leur admiration devant ce coin de pays <sup>182</sup>».

---

<sup>176</sup> ESCUDIER (Ch.) et GELIN (H.), *Costumes poitevins. Études dessinées et gravées à l'eau-forte par Ch. Escudier*. Texte explicatif par H. Gelin, Niort, 1896. Réimpression, Marseille, Lafitte, 1978. 39 pp + (1) f + XXX planches.

<sup>177</sup> Congrès organisé par la Société d'Ethnographie nationale et d'Art populaire publia *La tradition en Poitou et Charentes, congrès de Niort 1896*, Paris, Librairie de la tradition nationale, 1897 dont les textes ont été réédités, par Brissaud à Poitiers, 1977.

<sup>178</sup> Pour notre part, nous avons utilisé l'abrégé du dictionnaire de Emile Littré par BEAUJEAN (A.), Paris, Editions de l'Erable, 1967 ; le TLF reprend avec beaucoup plus de précisions cette définition. Notons le pittoresque selon Gustave Flaubert : « La pauvreté du Midi n'a rien qui attriste, elle se présente à vous pittoresque, colorée, rieuse, insouciant, chauffant ses poux à l'air chaud et dormant sous la treille; mais celle du nord (...) semble toujours humide de pleurs, engourdie, dolente et méchante comme une bête malade. » FLAUBERT, *Champs et grèves*, 1848, p.286. Gageons que le pittoresque du marais est apparentée à la pauvreté du Nord. Pour les hygiénistes du XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>179</sup> Sur ce sujet, cf LE ROY LADURIE (E.) dir., *Paysages, paysans. L'art et la terre en Europe du Moyen âge au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Bibliothèque nationale. Réunion des Musées nationaux, 1994.

<sup>180</sup> Le rapport de l'élite Deux-Sévrienne au Marais a été étudié par NAUD (M.), *La Société de Statistique puis Historique des Deux-Sèvres et le patrimoine du Marais Poitevin, (1836-1986)*, FLASH, mémoire de maîtrise soutenu à l'Université de La Rochelle, 2001.

<sup>181</sup> Signé d'un pseudonyme L. de Kadoré qui cache en fait Ludovic Guette, banquier à Saint-Maixent. 95 pages.

<sup>182</sup> *Les Gardiennes*, 1924. Il a été prix Goncourt en 1920 pour son roman « Nène ».

Avec eux, comme avec Jules Robuchon ([doc.5](#)), les « paysages du Marais de la Sèvre niortaise » entraient dans le domaine du reproductible<sup>183</sup>. Cette nouvelle possibilité, si bien analysée par André Malraux pour les œuvres d'art dans son *Musée imaginaire*, peut s'appliquer désormais « au cœur et à l'imagination » des centaines puis des milliers d'excursionnistes potentiels<sup>184</sup>. Ainsi le fonds de négatifs sur plaques de verre du pharmacien niortais Georges Queuille prend-t-il tout son sens aujourd'hui avec ses nombreux clichés pris dans le marais<sup>185</sup>.

## L'âge d'or de la carte postale

La production de cartes postales qui émerge en France dans les années 1890, profite des travaux pionniers de ces « imagiers du pittoresque ». Jules Robuchon est l'un de ceux qui montre la voie dans ses livraisons de *Paysages et monuments du Poitou*<sup>186</sup>. Pour commenter et diffuser ses photographies, il s'était appuyé sur le réseau de la Société des Antiquaires de l'Ouest, tant sur le plan commercial que sur le plan rédactionnel. C'était un pionnier du Touring-Club de France et de l'organisation des excursions dans la région. Installé à Poitiers, il continua inlassablement la promotion en images du Poitou et de « son » marais, avec l'édition de nombreuses cartes postales ou héliogravures.

Le boom des cartes postales date des premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle ; il se traduit par un véritable bouillonnement éditorial reprenant les prises de vue les plus variées. Les correspondants les plus divers se sont appropriés ces cartons postaux qui vantent déjà « le joli paysage » du Marais poitevin. L'apogée de cette production fut sans doute atteinte au moment de la Première guerre mondiale, avec, au dos, les courriers ordinaires, touchants voire poignants, des familles écartelées par l'éloignement et les douleurs provoqués par cette tragédie inqualifiable.

Raymond Bergevin, bijoutier et photographe installé à La Rochelle, fut l'un des éditeurs les plus actifs de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, et l'un des promoteurs de cartes « colorées » pendant l'entre-deux-guerres. Il parcourut les côtes atlantiques mais aussi l'intérieur du Poitou et des Charentes et réalisa de nombreux clichés. Ensuite, il sélectionna ceux qui pouvaient être commercialisés. Les archives départementales de Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vendée, en conservent des milliers<sup>187</sup>. De petits opuscules étaient

---

<sup>183</sup> Jules Robuchon (1840-1922) est le fils d'un imprimeur de Fontenay-le-Comte. Il découvre la photographie dans les années 1860. Sillonnant les départements de l'Ouest à pied ou en tricycle, il photographie non seulement les monuments mais aussi les paysages « pittoresques ». Ses livraisons de *Paysages et monuments du Poitou* commencent en 1886 ; des membres des Antiquaires de l'Ouest ont rédigé les textes. Cf RIBEMONT (F.), *Jules Robuchon. 1840-1922. Imagier de la Vendée et du Poitou*, Bordeaux, L'horizon chimérique, 1999, p. 26-27.

<sup>184</sup> Paris-Genève, Skira, 1947.

<sup>185</sup> Ensemble de 8425 plaques de verre photographiques, datant de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début XX<sup>e</sup> siècle. Arch. Dép. Deux-Sèvres, 5 Fi.

<sup>186</sup> Livré en cahier par souscription, et récompensé par une médaille d'argent à Paris, lors de l'Exposition universelle internationale de 1889.

<sup>187</sup> D'après le site internet des Archives départementales de Vendée, [archives.vendee.fr](http://archives.vendee.fr), Raymond, Alphonse Bergevin (1878-1953) « crée aux environs de la Première Guerre mondiale sa propre maison d'édition à La Rochelle. Les premières cartes postales éditées par ses soins sont de couleurs bleues ou vertes, sur un papier présentant un gros grain et ne sont pas signées. Dans les années 1920, il choisissait le pseudonyme

vendus aux touristes ; d'autres auteurs multiplièrent les rééditions. Le poète André Savariau<sup>188</sup>, Camille Porcher à Coulon, Raymond Rousseau à Magné en étaient, par exemple, des rédacteurs reconnus<sup>189</sup>. Depuis les années 1950, la production de cartes postales rebondissait avec des images noir et blanc reproduites avec de nouveaux procédés off set... et des clichés de qualité notamment chez Arthaud ou FLOR.

Avec les années 1960, dans une France qui rêvait d'une société dite « des loisirs », l'image en quadrichromie de la Maison aux volets bleus devint l'icône phare du Marais, celle de « la maison de l'autre côté du fleuve », de la demeure de l'autre côté du miroir des eaux. Ce goût de l'ailleurs allait de pair avec la quête d'émotions d'un tourisme de masse. Ce site reste aujourd'hui encore, l'une des références des excursionnistes dans le marais. Il suffit d'observer l'été, sur la berge, les arrêts de véhicules sur les bords de la Sèvre ; combien de touristes s'arrêtent pour enfermer ce « lieu » dans les nouvelles lampes d'Aladin que sont les téléphones et appareils photo numériques !

## La quête et la protection de la biodiversité

Toujours dans les années 1960, les membres de la Société botanique du Centre-Ouest tentaient de sensibiliser le grand public aux « richesses de la Nature ». Gaston Bonnin, fonda avec ses amis, l'association de protection de la nature en 1969, transformée en « Deux-Sèvres Nature Environnement » (DSNE) en 1995. Ils s'inscrivaient dans une longue tradition érudite et scientifique. Ainsi, Robert Lévesque qui se passionnait pour les papillons du Poitou-Charentes avait-il repris une liste issue « des travaux de Messieurs Gelin et Lucas » dans les années 1900<sup>190</sup>...

Portés par un souci conservatoire et par une sensibilité qui avaient fait naître les grands parcs naturels anglosaxons dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, des élus s'interrogèrent d'abord et s'organisèrent ensuite dans une dimension nouvelle de l'intercommunalité. Après tout, la « Nature préservée » pouvait-être un atout de développement.

---

"Ramuntcho"... » Il obtint une Médaille d'Or à l'Exposition Universelle de 1937 à Paris. Sa veuve déposa « aux Archives départementales une grande partie de ses archives personnelles : photographies, carnets de notes préalables aux éditions d'art, ainsi que les albums de cartes postales qui devaient lui servir de catalogues de vente, constitués par l'auteur lui-même. » Aux Archives départementales de la Vendée sont conservés les clichés pris sur le territoire de 79 communes vendéennes, sous la cote 20 Fi, soit : « environ 3000 cartes postales, des tirages sur papier qui sont pour bon nombre d'entre eux, annotés comme des épreuves de travail, quelques cyanotypes, des négatifs souples ainsi que quelques plaques de verre ». Les archives de Charente-Maritime, dans un fonds spécifique, conservent des carnets de projets d'édition de cartes postales et tout ce qui concerne un ouvrage à la gloire de Pierre Loti ; celles des Deux-Sèvres, une série concernant les principaux sites et villes du département.

<sup>188</sup> *Marais poitevin. Mon pays*, Niort, 1974, 45 pages.

<sup>189</sup> ROUSSEAU (R.), *Le Marais de la Sèvre Niortaise Historique et Pittoresque.*, Niort, Imprimerie Poitevine, 23 pages. Cet auteur est l'exemple d'un autodidacte maraîchin particulièrement actif et volontiers éclectique. Il a rédigé pour l'Aguiaine (revue de la Société d'Ethnologie et de Folklore du Centre-Ouest), près de 40 titres d'articles aux sujets très divers qui vont des légendes « aux plantes aquatiques du Marais Poitevin en voie de disparition » en passant par la pêche, les fagots et les moulins à vent... Dans « Ecrire à Coulon, évocation de Jean-Claude Coursaud demeurant aux cabanes de Ballanger » sont recensés les différents auteurs en marais mouillés orientaux. BOURDU (D.), *Aguiaine-Revue de la Société d'Ethnologie et de Folklore du Centre-Ouest*, n°242, Mai-Juin 2004.

<sup>190</sup> "[http://www.papillon-poitou-charentes.org/ancien/Poitou\\_Charentes.htm](http://www.papillon-poitou-charentes.org/ancien/Poitou_Charentes.htm)"

## La création du Parc naturel régional

En 1979 fut donc créé le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, Val de Sèvre et Vendée après quatre années de préfiguration. Sa fondation devait beaucoup à la prise de conscience de certaines personnalités dont Jacques Fouchier « *secrétaire d'État auprès du ministre de l'agriculture* » en 1978 précisément<sup>191</sup>.

Paradoxalement, elle s'accompagnait, dans les faits, de la poursuite de la politique des grands travaux de mise en valeur agricole, issue des grands projets d'aménagements des Marais de l'Ouest conçus dans l'enthousiasme de l'Après-guerre. La mécanisation agricole et le drainage enterré permettaient des remembrements d'une ampleur sans précédent. Les financements importants et les moyens mis en œuvre contredisaient les démarches poursuivies dans le domaine de la protection de l'environnement. Les paysages fermés du marais mouillés, ou largement ouverts du desséché, allaient désormais subir d'autres logiques et de nouvelles contradictions.

En 1982, un fascicule grand public fut édité par les éditions Ouest-France, *La nature dans le Marais poitevin*, à Rennes, signé par Jean-Louis Eulin et Eric Rousseaux<sup>192</sup>. Ils rendaient accessible les images de l'environnement du marais. Peu après, un autre ouvrage *Le Marais Poitevin*, rédigé par Christian Pacteau, valorisait cette nature « paysagée »<sup>193</sup>. Ce guide, comme les nombreux ouvrages comparables consacrés au Marais, n'oubliait pas de rappeler les grandes étapes historiques de la construction de ce territoire habité<sup>194</sup>. Michel Brosselin, son ami, avait créé près de Saint-Michel-en-l'Herm, une réserve naturelle volontaire. ...

Cette nouvelle « fondation » au sens paradoxal d'une protection des espèces dans un espace dévolu *a priori* à la production agricole intensive, cherchait un autre sens à l'espace et posait clairement la question de la « naturalité ». Ce concept s'applique à des analyses écopaysagères : « À échelle paysagère, la naturalité est reconnue comme ayant une certaine valeur intrinsèque, esthétique, fonctionnelle, culturelle et pédagogique (calquer la gestion sur le fonctionnement naturel qu'on peut encore observer là où la naturalité est élevée est aussi un moyen efficace d'apprendre à exploiter la nature sans la détruire, c'est-à-dire en conservant les espèces, les milieux et les processus qui la constituent).»<sup>195</sup> L'intervention humaine se fait,

---

<sup>191</sup> Docteur-vétérinaire qui fut député des deux Sèvres, (1913-1994), d'après *wikipedia.org*.

<sup>192</sup> Rennes, Ouest-France, 1982, 32 pages.

<sup>193</sup> Chez Artaud Frères. Il participe ensuite à *Marais poitevin. le pays des chemins d'eau*, Bordeaux, Éditions Sud-Ouest, 1996, avec René Rosoux et le photographe Philippe Garguil.

<sup>194</sup> Depuis, bien d'autres ouvrages, comme le guide Dakota, *Balades nature dans le Marais poitevin*, Paris, 2001, soutenu par le Parc Interrégional, ou l'ouvrage de GUERET (J.-P.), *Le Marais poitevin*, publié avec la Ligue de Protection des Oiseaux, Rennes, éd. Ouest-France, 2004, étoffent cette découverte du côté de la biodiversité.

<sup>195</sup> Cf. la définition de naturalité, dans Wikipédia, développe l'aspect philosophique voire identitaire et les aspects environnementaux. « Les premières définitions, de Leopold en 1921, de Nash en 1982, d'Hendee ou de nombreux auteurs dans les années 1990, dont Oelschlaeger en 1991 ont parfois été critiquées comme trop subjectives, ne prenant pas assez en compte l'influence passée de l'Homme sur les paysages ou inadaptée aux régions densément peuplées. Les premières approches, nord-américaines, zoniaient et classaient » des zones « sauvages » pour les protéger. Une cartographie, en SIG, semble alors possible en utilisant un gradient et des marqueurs ou des critères reconnus comme pertinents. On pourrait aussi définir la naturalité comme un

dans cette démarche, minimale et discrète pour tenter de retrouver « un état premier » comme dans la création des « séries artistiques » dans la forêt de Fontainebleau, ces morceaux de forêt « primordiale » et protégée depuis les créations des peintres impressionnistes. La naturalité peut sans doute entrer utilement dans le lexique de la géographie des territoires.

A Saint-Michel-en-l'Herm, le site de la ferme de Choisy, pris d'un côté entre l'espace préservé par Michel Brosselin et de l'autre côté, par de vastes parcelles cultivées en céréales, prend valeur de symbole et résume parfaitement les questionnements agricoles et environnementaux en marais occidental. Doit-on aller toujours plus loin dans la céréaliculture ou doit-on tempérer cette ardeur pour laisser une place, ou des places, pour la vie sauvage et l'expansion des eaux ? Christian Pacteau qui a su organiser la protection des busards au moment des moissons, en sait quelque chose !

### **Le marais « en couleurs »**

La généralisation des images couleurs et bien d'autres facteurs régionaux et mondiaux aiguïssent désormais la curiosité du public pour « la Nature ». Dès la décennie des années 1980, sous l'impulsion de René Rosoux, technicien du Parc Naturel et des spécialistes du Muséum National d'histoire naturelle, le suivi et la protection de la loutre constituèrent l'un des combats les plus emblématiques de cette démarche. La réflexion des chercheurs dans ce domaine rejoignait indirectement la problématique de certains géographes. Les naturalistes utilisaient la notion d'agro- écosystème comme dans « La typologie des haies et les populations de micromammifères. L'exemple du Marais poitevin », une contribution à l'étude et à la protection des haies<sup>196</sup>.

Ce concept faisait écho à la notion d'agrosystème, avancée dans les travaux du géographe Georges Bertrand. Il l'explicitait dans « Le naturel des terroirs », l'un des deux mouvements de « l'ouverture » de la monumentale *Histoire de la France rurale*<sup>197</sup>. Créateur et militant de sa méthode Géosystème Territoire Paysage, il défend depuis une méthode d'analyse dynamique des paysages qui peut s'appliquer au Marais poitevin.

En 1993, un numéro de la collection La Boulite, dirigé par Yves Le Quellec, proposait un questionnaire pluridisciplinaire dans *Le Marais entre deux eaux*<sup>198</sup>. Cette publication est divisée en trois « sections : le marais organisé, le marais sublimé, le marais peau de chagrin, mêlant approches biologiques et physiques, archéologiques, culturelles et ethnographiques, techniques et politiques, cet ouvrage formidablement illustré fait sentir toutes les dimensions de la question et mesurer leurs imbrications. Il introduit aux secrets d'un milieu où mer, hommes, fées, saints et « Nature » ont longtemps fait, au-delà des conflits subalternes, bon

---

contrepoint nouveau de l'urbanité, voire de la rurbanité, en géographie.

<sup>196</sup> SAINT-GIRONS (M.-C.), ROSOUX (R.), PHILIPPE (M.A.), AUPETIT (P.), *Annales de la Société des Sciences Naturelles de la Charente-Maritime*, vol. VII, fascicule 5, La Rochelle, 1987.

<sup>197</sup>Dans l'introduction de DUBY (G.) dir., *L'Histoire de la France rurale*, Paris, Seuil, 1975. Réédition 1992, p. 59-110. Après de nombreux travaux et ouvrages, il propose avec BERTRAND (Claude), *Une géographie traversière, l'environnement à travers territoires et temporalités*. Paris, Arguments, 2002, 311 p.

<sup>198</sup> Mougou, Geste éditions, 161 pages.

ménage. (...) Cet ouvrage sonne comme un plaidoyer bien argumenté : il y a des potentialités, des idées et des enjeux. Il ne reste qu'à vouloir et à imaginer.<sup>199</sup> » Il reflète les doutes et les mises en garde des « maraîchins engagés » qui vont pour certains s'exprimer vigoureusement au travers de la « coordination pour la défense du Marais poitevin », en pleins débats liés au passage de l'autoroute Niort-Nantes dans le marais<sup>200</sup>.

La suspension puis la suppression du label du Parc Naturel en Marais poitevin, dans les années 1990, interpellent les consciences et les décideurs. Elles alimentent les stratégies des élus et des associations. Les prises de position sont multiples et contradictoires. La crise profonde de l'agriculture qui atteint désormais toutes ses productions, oblige peu à peu à imaginer une remise en cause globale de la gestion des espace et des terroirs, là comme ailleurs.

### **Des mesures de protections et des images de la « Nature »**

La puissance publique dans le Marais poitevin, se devait de réagir. Les deux réserves naturelles jumelées de la Baie de l'Aiguillon, l'une en Vendée et l'autre en Charente-Maritime, forment un ensemble protégé de 4 900 hectares au total, depuis 1999<sup>201</sup>. Le site classé par le conseil d'Etat créé en 1981 est fortement agrandi, en 2003, pour atteindre 18 558 hectares. « Cette partie protégée du Marais Poitevin, n'est pas "mise sous cloche", mais accompagnée dans son évolution qualitative : (...) réhabilitation des trames paysagères et des activités agricoles traditionnelles (plan de restauration mis en œuvre par le Parc Interrégional et meilleur accueil du public par l'Opération Grand Site, avec d'importants financements de la part des collectivités locales et de l'Etat français et de l'Union Européenne) », commentait le site internet du ministère de l'Ecologie, dès 2004. Ce classement, affirme juridiquement le « caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque » défini comme tel selon la loi du 2 mai 1930. Cette reconnaissance est l'aboutissement d'une lente maturation des idées et des représentations des « voyageurs » et des élites citadines des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Le label « *Grand Site de France* ® », emblématique et fortement défendu fin 2009, inscrit la protection et ses financements connexes dans la durée. Il affirme la notoriété du « Marais mouillé du Marais poitevin ».

---

<sup>199</sup> LEGRAND (P.), *Courrier de l'Environnement de l'INRA*, n° 21, janvier 1994.

<sup>200</sup> En 2009, Eric Rousseaux a rédigé une nouvelle *Petite histoire du Marais Poitevin* qui succède à celle d'Yves Le Quellec, éditée en 1998 chez Geste éditions ; l'un comme l'autre sont rédigés comme des plaidoyers pour une gestion plus durable des ressources naturelles. Un colloque à Niort, le 4 et 5 octobre 2008, a permis de faire le point sur la « défense » et « l'avenir » du Marais. Geneviève Barnaud, Eliane Fustec, Jean-Paul Billaud, Jean-Pierre Camuzard, Olivier Cizel, Jean-Pierre Guéret, Pierre Lefèvre, Laurent Mermet, Bernard Picon, Fernand Verger y firent des interventions, reprises avec d'autres propos, à l'invitation de la Coordination pour la défense du Marais poitevin, dans *Le marais poitevin, un espace à réinventer ?*, Fontenay-le Comte, 198 pages.

<sup>201</sup> « La Baie de l'Aiguillon a été classée en réserve naturelle par décret ministériel en 1996 pour la partie vendéenne sur une surface de 2300 hectares et en 1999 pour la partie charentaise sur une surface de 2600 hectares. L'ensemble de cette protection recouvre une vaste zone maritime, façade littorale du Marais Poitevin allant du sud de l'Aiguillon-sur-Mer jusqu'au nord de La Rochelle. La Sèvre Niortaise sépare les deux départements. La réserve naturelle de la baie de l'Aiguillon est gérée conjointement par l'ONCFS et la LPO », d'après le site [http://charente-maritime.lpo.fr/page.php?baie\\_de\\_l\\_aiguillon\\_et\\_marais\\_poitevin](http://charente-maritime.lpo.fr/page.php?baie_de_l_aiguillon_et_marais_poitevin).

Dès la fin des années 1980, comme les autres Parcs français, le Parc Naturel du Marais poitevin, val de Sèvre et de Vendée avait initié un réseau de Maisons du Parc dans l'esprit des centres d'interprétation Nord-américains. Entre ethnographie et géographie, écologie et histoire, ces équipements s'appuient sur la dynamique des démarches associatives et érudites. Ils s'accordent, au sens quasi musical du terme, avec des publications écrites sur et par les « témoins » de la « mémoire du Marais » ; surgissent alors les incarnations « du héros ancestral ayant séjourné au lieudit », des pêcheurs, des hutteurs tels Eugène Olivier et les « cabanas » chers à Jean-Claude Coursaud.<sup>202</sup> Ces récits succèdent aux romans et aux représentations d'une société rurale bigarrée qu'ont imaginée Gaston Chéreau, Louis Perceau ou Ernest Pérochon<sup>203</sup>. Une anthropologie de l'espace et des lieux telle que la mène Sylvie Coirier, professeur à l'université Laval à Québec, y trouverait d'autres pistes et repères<sup>204</sup>.

Ces travaux de mémoire rendent une partie de la population actrice de sa propre histoire et accueillent les visiteurs dans les meilleures conditions. Des expositions temporaires, des balades découvertes sont organisées en relation avec un service spécialisé du Parc en rapport avec les professionnels du tourisme. Autour des Maisons du Parc, des sites pédagogiques et un programme d'animations initient des milliers de scolaires chaque année, à l'univers complexe de la zone humide. Jean-Pierre Camuzard avait su, il est vrai, dès la fin des années 1970, mettre l'accent sur l'importance de la lecture des paysages, entre autre en Marais poitevin et en Gâtine poitevine<sup>205</sup>. Enrichie par la méthodologie de l'éducation à l'environnement, cette démarche s'adapte à l'âge des élèves ou à la formation des lycéens et des étudiants. Elle fonde le travail du service « Education aux patrimoines », dirigé par Richard Joseph.

La production de documentaires naturalistes, la création du festival de Ménigoute ont favorisé la diffusion des « images du marais », et plus particulièrement de sa faune et de sa flore. Le soutien du Parc est acquis pour la création et à la diffusion d'œuvres audio-visuelles telles que *Vases sacrées ou la baie aux oiseaux*, réalisée et produite par Philippe Garguil<sup>206</sup>... Plus récemment, *Le Marais Poitevin à tire d'ailes*, du même auteur, a été réalisée lors de l'ouverture du Parc ornithologique d'Arçais, *Les Oiseaux du Marais Poitevin*. Fruit d'un travail de quatre ans de recherche et de médiation, le film *Mille et une vies ...* contribue à la prise de conscience de l'épaisseur et de la biodiversité du territoire<sup>207</sup>.

---

<sup>202</sup> Ainsi peut-on citer OLIVIER (E.), *Souvenirs d'un hutteur du Marais poitevin*, La Crèche, Geste éditions, 2007, le premier ouvrage de COURSAUD (J.-C.), *Gens du bord de la Sèvre*, Niort, Ed. Mar, 1979 puis celui qui a été de bout en bout réalisé avec MAR (Daniel), *Marais poitevin. Les rives du Passé*, Niort, Ed. du Marmot, 2004, ou encore PACREAU (F.), *Pêches traditionnelles et pêcheurs du marais*, La Crèche, PIMP. Geste éditions, 2003.

<sup>203</sup> *Le flambeau des Riffault*. Paris, Editions Charpentier-Fasquelle. 1931, *Contes de la Pigouille*, publiés d'abord dans le journal socialiste Travail des Deux-Sèvres, puis en ouvrage relié en 1928.

<sup>204</sup> *Les jardins du nomade. Cosmogonie, territoire et personne dans le désert occidental australien*, Munster, Lit Verlag, 1996, p. 55, citée par Augustin Berque dans *Œuvre et lieu*.

<sup>205</sup> L'Education nationale et le CRDP de Poitiers ont accompagné cette démarche comme en témoignent plusieurs publications : le *Bulletin de liaison des professeurs d'Histoire-Géographie de l'Académie de Poitiers* n°3, novembre 1981, MORILLON (C.), « Nous partons pour...le Marais Poitevin », pp. 34-45, suivi de la vidéocassette VHS, NEVEUX (G.), *Le Marais poitevin. Un espace, des paysages*, 1995, 30 minutes.

<sup>206</sup> Film 16mm -33 minutes. 1989 qui complète la VHS "*Les bergers des busards*", produit par Pygargue, 1989. tourné d'abord en 16 mm et diffusé en vidéocassette VHS 1/2 pouce, 18 minutes.

<sup>207</sup> 2003. Réalisation audio visuelle de 20 minutes.

En 2000, avec le développement des nouvelles technologies numériques, la création d'un Système d'Information Géographique du Parc interrégional permet de traiter des informations très diverses, issues parfois des images satellites en lien avec les données de l'Institut Géographique National. Il sert, par exemple, à visualiser les protections liées au vaste site classé et au programme Natura 2000. Un site internet, dès 2003, *parc-marais-poitevin.fr*, diffuse des informations très variées sur les actions territoriales et sur les richesses patrimoniales et naturelles du Marais. Le film *Mille et une vies* est téléchargeable gratuitement sur ce site. Ou encore, le travail en résidence, du photographe Claude Pauquet, est visible sur le site [www.claudepauquet.info](http://www.claudepauquet.info) par l'agence VU, sur internet. Ce créateur contemporain joue avec les ponctuations de couleurs et les archétypes dans un vaste espace qui va de l'Océan Atlantique aux amples frondaisons des « verdures » du marais mouillés...

## Conclusion

Au fur et à mesure de l'évolution et de la création des médias, les Marais de la Sèvre et du Lay passent des figurations hiératiques et centrées sur les figures anthropiques d'hier à celles, complètement dynamiques des paysages protégés par la loi, pour une part, et par leurs habitants pour une autre part. Les hommes entrent dans un rapport nouveau et plus complexe avec la « Nature »<sup>208</sup>. Les moyens photographiques puis numériques voire systémiques de nos contemporains, en sont les remarquables outils d'analyse, de communication et de diffusion.

Diversement représenté, parfois craint comme au Moyen Age ou sous la plume des hygiénistes des siècles derniers, souvent rêvé comme un chapelet d'images du paradis, le Marais poitevin est l'une de ces terres européennes emblématiques où s'expriment la plupart des enjeux de ce début de siècle. La diversité des représentations iconographiques, voire hagiographiques et littéraires, qui s'enrichit de toutes les possibilités techniques et graphiques de chaque période historique, raconte cette longue histoire des bâtisseurs de paysages et de leurs hôtes<sup>209</sup>. En arrière plan, s'expriment les univers mentaux de chaque génération et des différents groupes sociaux<sup>210</sup>. Désormais, une abondante bibliographie, vidéographie, voire webographie traduisent les débats autour des ressources et des « usages » de ce territoire.

Aujourd'hui, sur un même territoire, les appétits d'une agriculture productive qui tend à ouvrir complètement les paysages, coexistent avec la rurbanisation de deux villes moyennes, La Rochelle et Niort, et de plusieurs petites villes. Deux principaux espaces protégés, une grande réserve littorale, la Baie de l'Aiguillon et le Marais mouillé du Marais poitevin, sans oublier leurs espaces connexes, donnent un nouveau *tempo* à ce qui pourrait être une banalisation massive des paysages<sup>211</sup>.

---

<sup>208</sup> MATAGNE (P.), *Comprendre l'écologie et son histoire*, Paris, Delachaux et Neslé, 2002.

<sup>209</sup> Une initiative originale est cette mise en images grâce au cerf-volant : LE QUELLEC (Y.) et FERET (P.), *Le Marais Poitevin. De Niort à l'Océan...sous un cerf-volant*, Prahecq, Patrimoines et média, 2009.

<sup>210</sup> BOURDU (D.), « Une bibliographie pluridisciplinaire pour le Marais Poitevin », *Bulletin de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres*, tome X, 1<sup>er</sup> semestre, 2004, pp. 141-157.

<sup>211</sup> DONADIEU (P.), *Paysages de Marais*, Paris, Monza, 1998.

Dans la deuxième zone humide de France, par sa superficie, l'Etat et les collectivités territoriales se doivent de protéger les paysages mais aussi la faune et la flore reconnues d'intérêt communautaire. C'est l'effort nécessaire pour préparer l'avenir, ne serait-ce que pour préserver la qualité des eaux et la biodiversité. Au delà, le questionnement sur les conséquences surprenantes du réchauffement climatique et des crises agricole et financière donnent un sens plus fort aux exigences du développement durable. Ainsi les Maraîchins et leurs hôtes seront pleinement les « naturels » de ce territoire privilégié.

## **Du Golfe du Poitou à l'Anse de l'Aiguillon, genèse d'un marais maritime**

Sur la côte atlantique, au Nord de la Rochelle, le marais poitevin qui s'étend sur près de 70 km, depuis la cité niortaise jusqu'à son ouverture maritime au niveau de l'Anse de l'Aiguillon, offre une grande diversité de paysages sur une surface de près de 100 000 ha. Au confluent de deux fleuves côtiers, la Sèvre niortaise et le Lay, cette deuxième zone humide de France a connu une histoire géomorphologique mouvementée au fil des régressions et des transgressions marines qui ont marqué le Quaternaire. Les différentes unités géographiques qui constituent le marais poitevin actuel, révèlent l'existence d'un vaste golfe par le passé : l'organisation du réseau hydrographique, la couverture pédologique ou la présence d'anciennes îles bordées de dépôts sableux sont des témoins de l'ancien Golfe des Pictons. L'Anse de l'Aiguillon, qui assure le débouché maritime de ce marais vers le Pertuis breton est une partie résiduelle de cet ancien golfe, dont le comblement se poursuit encore aujourd'hui.

### **Le comblement progressif du Golfe des Pictons**

La configuration générale de ce marais maritime résulte tout d'abord d'une dynamique naturelle qui a conduit à la juxtaposition d'une zone d'accumulation sédimentaire, plus ou moins humide, représentée par le marais poitevin et d'une zone encore affectée par la submersion avec l'Anse de l'Aiguillon. Cependant, les hommes ont contribué largement au remodelage des entités naturelles initiales. Il semble donc difficile de dissocier l'action de l'homme de celle de la nature, puisque toutes deux concourent dans une même géomorphogenèse. Le marais poitevin, dont le soubassement continental est constitué de formations géologiques appartenant au Jurassique correspond à une vaste plaine, où l'érosion a été active durant le Tertiaire puis qui a été remblayée au Quaternaire par l'apport d'alluvions d'origine marine et continentale. On ne peut comprendre la morphologie actuelle sans évoquer la diversité des assises géologiques en présence : la partie nord de cette plaine repose sur des calcaires du Bathonien et du Callovien (Luçon, Fontenay-le-Comte) alors qu'au Sud, ce sont des marnes et des calcaires du Callovien, de l'Oxfordien, du Rauracien et du Kimméridgien qui dominant (Aunis). Par ailleurs, la structure monoclinale des couches géologiques rappelle que nous sommes ici sur l'extrémité septentrionale du bassin sédimentaire aquitain, d'où l'existence d'un léger pendage, ce qui a contribué à la mise en place de formations géologiques différenciées du Nord au Sud, parallèlement à une accélération de la subsidence.

## Remodelage à l'ère Tertiaire

A partir du Tertiaire, l'émersion de la zone conduit à un remodelage des dépôts sous l'action de l'érosion différentielle. Les assises marneuses, moins résistantes, ont été déblayées et creusées et ont donné naissance aux zones basses de marais. En revanche, les calcaires plus résistants du Bajocien ou du Bathonien constituent la bordure nord du marais actuel. Au Sud, les calcaires résistants du Kimméridgien inférieur constitue le plateau aunisien qui sépare le marais poitevin des marais charentais. Entre ces hauteurs, au sein même du marais, ce sont des calcaires du Callovien supérieur et de l'Oxfordien supérieur qui apparaissent encore aujourd'hui en surface en formant les buttes plus ou moins surbaissées telles que l'Île d'Elle, Champagné-les-Marais, Chaillé-les-Marais, Marans ou Charron... Ces surfaces rocheuses dominant les zones humides, ont été mises à profit par les hommes, puisqu'elles correspondent aux sites initiaux d'installation de l'habitat permanent. Le pertuis breton qui borde ce marais maritime, présente sur ses rivages une variété de formes littorales à mettre en relation avec les substrats géologiques en place. Ainsi, les concavités du rivage telle celle de l'Anse de l'Aiguillon ou l'estuaire du Lay, côtes basses vaseuses, correspondent aux assises géologiques les plus marneuses. A l'ouest de l'anse, les rivages sableux, façonnés par la dérive littorale de direction générale NO-SE (pointe de l'Aiguillon, pointe d'Arçay), prennent partiellement appui sur des affleurements calcaires jurassiques. L'originalité de ce marais tient au caractère exceptionnellement récent de la mise en place des terrains géologiques.

## L'ère Quaternaire, entre sédimentation accélérée et anthropisation

Durant le Quaternaire, vont se succéder régressions et transgressions marines. Les amas sableux que l'on retrouve en bordure des anciennes îles du marais (Champagné, Saint-Michel-en-l'Herm...) montrent que ces anciens rivages étaient encore battus par la mer au III<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ [Fig.1]. C'est la dernière grande transgression, celle dite flandrienne, consécutive directe de la fonte des glaces accumulées au Würm, qui inonde la dépression creusée au Tertiaire et la transforme alors en golfe du Poitou. Durant cette importante remontée du niveau marin, l'occupation humaine va s'intensifier sur les hauteurs dominant le golfe marin avec la sédentarisation des hommes du Néolithique, qui outre les activités de pêche et de cueillette, commencent à pratiquer la culture des céréales et le pâturage des troupeaux. A partir de 1500 ans BC, débute une régression marine qui va conduire au comblement de l'ancien golfe par le biais d'une sédimentation argileuse d'origine marine (le bri) mais, le comblement ne se fera pas de façon continue, d'où la diversité rencontrée dans les dépôts de bri [Fig.1]. La discontinuité entre bri ancien et bri récent correspond à une rupture dans le rythme du colmatage de l'ancien golfe. Au fur et à mesure de l'envasement, les hommes vont commencer à aménager le fond de l'ancien golfe, sous la forme de *mottes* (parcelle de terre cultivée entourée de fossés) et de *terrées* (parcelle boisée). Le colmatage sédimentaire a en effet conduit à un tassement du bri ancien qui a pour conséquence de rendre le drainage de plus en plus difficile, d'où une hydromorphie d'engorgement des sols ; la dépression topographique de l'ancien golfe faisant office de zone réceptacle des eaux d'écoulement d'origine continentale, entre autres, de la Vendée, de la Sèvre niortaise et du

Lay. La mise place du bri récent semble avoir commencé à partir du III<sup>e</sup> siècle BC et l'action de l'homme a ensuite favorisé l'accélération de l'envasement avec la création de polders, appelés localement *prises*. Cependant, à l'époque de la Révolution, la butte calcaire de la Dive était encore une île au milieu d'une anse de l'Aiguillon plus vaste qu'actuellement. On peut noter [Fig.1] que les endiguements qui se sont succédés à un rythme relativement rapide, ont été beaucoup plus importants sur la partie occidentale de l'Anse de l'Aiguillon. La progression de la terre sur la mer a été beaucoup plus rapide derrière la flèche sableuse de la pointe de l'Aiguillon que sur les rives charentaises. Enfin, il ya seulement quelques millénaires, une dernière remontée du niveau marin, beaucoup plus faible que la transgression flandrienne, a encore affecté le marais poitevin en envahissant la vallée de la Sèvre niortaise.

## Les unités géographiques actuelles du Marais poitevin

La configuration actuelle du marais poitevin rend compte des différentes phases de comblement de l'ancien golfe. Mais si la dynamique naturelle a transformé l'ancien golfe marin en marais maritime, ce sont les hommes qui, par leurs aménagements, ont largement contribué à l'organisation actuelle des différentes unités géographiques. Depuis près de 1000 ans, les hommes, à la recherche de nouvelles terres à cultiver et de pâturages, se sont lancés dans la conquête de ce Marais. La maîtrise de l'eau a été indispensable, pour se protéger des crues des différents cours d'eau et pour éviter la submersion des terres lors des plus hautes mers. Des travaux d'endiguement, de drainage ont vu le jour au fil des siècles, menés bien souvent par le clergé régulier : l'abbaye bénédictine de Saint-Michel-en-l'Herm y a ainsi beaucoup contribué.

Quatre types d'espaces peuvent être distingués [Fig.1] :

- *les marais mouillés* : ils correspondent aux lits majeurs des cours d'eau provenant des bordures continentales. Ces marais constituent une zone d'épandage pour les crues d'hiver et de printemps, d'où la présence de sols tourbeux et d'alluvions. Ces espaces sont difficiles à mettre en valeur en agriculture, c'est la raison pour laquelle les prairies naturelles, bordées de frênes, y dominant. Ces marais mouillés sont aujourd'hui une attraction touristique : la « Venise verte » en est le cœur.

- *les marais desséchés* : ce sont les zones de marais aménagées par l'homme depuis le XI<sup>e</sup> siècle par le biais de la poldérisation. Des digues ont été construites (*le bot*) autour des vasières émergeant aux basses mers (*les schorres*) puis l'assèchement a été réalisé par un fossé (*le contre-bot*) drainant les eaux jusqu'à leur débouché maritime par un canal à écluse. Ces terres conquises ont été vouées à l'agriculture céréalière en priorité.

- *les marais intermédiaires* : comme leur nom l'indique, ces espaces sont d'anciens marais mouillés qui ont été réaménagés pour l'agriculture mais qui sont encore susceptibles de recevoir les eaux des crues hivernales. Ils possèdent cependant des équipements hydrauliques qui évitent leur submersion.

- *les prises* : ce sont les polders les plus récents puisque ils ont été créés depuis trois siècles autour de la baie de l'Aiguillon. Leur extension n'a pas été continue dans le temps mais depuis 150 ans, près de 5000 ha ont été gagnés sur la baie, principalement dans sa partie occidentale [Fig.1]. Le drainage a été facilité avec la canalisation et l'endiguement du Lay et la construction d'écluse telle celle du Braud. La mise en valeur de ces espaces de marais a été rendue possible par la configuration de l'Anse de l'Aiguillon. Abrisée des houles du pertuis breton grâce à la présence de flèches sableuses, cette anse constitue une zone tampon entre terre et mer. Cependant, la défense contre les assauts de la mer reste une priorité et les événements de février 2010 l'ont montré. En effet, les cordons sableux protégeant l'anse sont relativement étroits et les digues construites en bordure du littoral demeurent fragiles.

## **Les rivages du marais : l'Anse de l'Aiguillon et les flèches sableuses bordières**

### **L'Anse de l'Aiguillon : unités géomorphologiques et dynamique actuelle**

L'image satellite [Fig.2] nous montre clairement l'organisation des espaces soumis au marnage à l'intérieur de l'anse. Nous pouvons distinguer :

- Le lit mineur de la partie maritime de l'estuaire de la Sèvre niortaise, appelé « Rivière de Marans ». Ce chenal, toujours en eaux, se situe en-dessous des plus basses mers.

- De part et d'autre de ce chenal, s'étendent des vasières nues, ou *slikkes*, couvertes à toutes les pleines mers, même de petite morte eau. Les surfaces de pente très faible (inférieures à 2%) sont entaillées par un réseau de chenaux mineurs (étiers) orientés vers le chenal majeur d'évacuation. Les sédiments argileux qui les constituent peuvent atteindre des épaisseurs considérables, plus de 35 mètres par endroits. Haute slikke et basse slikke peuvent être distinguées selon la position topographique de ces vasières.

- Autour de ces slikkes, une deuxième couronne apparaît avec les *schorres*, vasières couvertes par un tapis végétal continu, appelées localement *mizottes*, terme qui désigne également la plante caractéristique de ces espaces, la puccinelle. Ces surfaces, constituées également d'argile à Scrobiculaires (bri), peuvent être recouvertes par les pleines mers de vive eau. La progression des *schorres* a été plus rapide sur les rives vendéennes, derrière le cordon sableux de l'Aiguillon, que sur les rives charentaises.

L'absence de contraintes structurales permet une géomorphogenèse actuelle très active, qui a été encore accélérée par la main de l'homme. Ainsi, le barrage du Braud, construit sur le Lay, a fortement contribué à accélérer la sédimentation vaseuse en réduisant les apports en eau du cours d'eau. Les polders créés en arrière de ces schorres (prises de grande taille sur la bordure vendéenne) ont favorisé la végétalisation des plus hautes slikkes, les transformant en schorre [Fig.1]. Actuellement, les rives charentaises présentent elles aussi une extension du schorre ; on peut penser que la réduction des apports en eau d'origine continentale en est en partie responsable.

## Les flèches sableuses littorales

Sur les rivages vendéens du marais maritime, l'orientation NO-SE de la dérive littorale a donné naissance à la mise en place de dunes récentes et actuelles qui s'étendent en deux ensembles sub-parallèles [Fig.1 et 3]. La première, la pointe de l'Aiguillon, amas dunaire peu élevé, forme une flèche recourbée vers l'intérieur de l'anse. Ce cordon sableux a connu une progression rapide de son avancée depuis la disparition du golfe marin. La figure 3 nous indique les différentes localisations de cette pointe de l'Aiguillon depuis 1830 : on peut noter que la progression vers l'Anse se poursuit toujours mais à un rythme beaucoup moins rapide que la flèche sableuse de la pointe d'Arçay plus à l'ouest. En effet, le deuxième ensemble dunaire, constitué par la pointe d'Arçay, connaît une avancée très rapide depuis deux siècles. Cette flèche, à crochets multiples, accapare désormais les apports sédimentaires de la dérive littorale, au dépend de la pointe de l'Aiguillon [Fig.3]. La forte réduction de l'alimentation en sable de la pointe de l'Aiguillon, fragilise cette partie du rivage, au point que dès le XIX<sup>e</sup> siècle, la construction d'une digue de protection a dû être mise en place.

## Conclusion

Encore golfe marin au milieu de l'Holocène, le marais poitevin et l'Anse de l'Aiguillon, son débouché maritime, sont des constructions très récentes à l'échelle des temps géologiques. L'évolution géomorphologique y est rapide. Le colmatage naturel de l'anse se poursuit activement, aidé par l'homme qui, depuis des siècles, multiplie les endiguements aux dépens des vasières. Les flèches littorales libres d'Arçay et de l'Aiguillon, connaissent elles aussi un remodelage continu, qui tend vers une fermeture de l'anse mais qui peut également mettre en péril les aménagements à proximité.

### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Carte géologique de l'Aiguillon-sur-Mer, BRGM, 1978  
Cartes topographiques de l'Aiguillon-sur-Mer, IGN, 1959 et 1988.  
ERRATH (C.), LE QUELLEC (J-L.), MAR (D.), 1994. *Le Marais poitevin, de l'eau et des hommes*. Geste Editions.  
GABILLY (J.), 1978. *Guide géologique régional. Poitou-Vendée-Charentes*. Paris, Masson, 200p.  
*Les premiers paysans du Golfe- Le Néolithique dans le Marais poitevin*. Editions patrimoines & Médias, 1998.  
MENANTEAU (L.), 1991. *Zones humides du littoral de la communauté européenne vues de l'espace*. Madrid, Editeurs CNRS/Spot Image/Casa de Velasquez/CRPM-CEE, 180 p.  
PASKOFF (R.), 1998. *Les littoraux, impacts des aménagements sur leur évolution*. Paris, A. Colin, 260 p.  
PASKOFF (R.), 2001. *L'élévation du niveau de la mer et les espaces côtiers*. Paris, Institut océanographique, 190 p.  
VERGER (F.), 2005. *Marais maritimes et estuaires du littoral français*. Paris, Belin, 335 p.

## **Le syndicat mixte du parc interrégional du marais poitevin**

Le Syndicat mixte du Parc interrégional du Marais poitevin a été créé en 1997. Il regroupe 2 régions (Pays de la Loire et Poitou-Charentes), 3 départements (Vendée, Deux-Sèvres et Charente-Maritime) et 75 communes. Le siège administratif principal se trouve à Coulon en Deux-Sèvres, au cœur du Marais mouillé du Marais poitevin. Les deux antennes administratives secondaires se situent à Choisy, commune de Saint-Michel-en-l'Herm (85) et au centre bourg de Saint-Sauveur-d'Aunis (17).

Le syndicat mixte ne se substitue pas aux acteurs en place, il respecte les compétences et prérogatives de chacun. Il intervient en tant que catalyseur, coordonnateur et animateur, dans une perspective d'excellence environnementale, économique et sociale. Dans son action, le syndicat mixte cherche à apporter une plus-value aux politiques publiques déjà mises en œuvre sur le territoire pour garantir le développement durable du Marais poitevin.

Le Parc dispose d'un budget de près de 7 millions d'euros. Les financements proviennent des deux Régions et des trois départements, ainsi que de l'Union Européenne et de l'Etat, en fonction des thématiques abordées. Le Parc Interrégional du Marais Poitevin agit dans plusieurs domaines, grâce à une équipe de techniciens répartis dans les 4 services suivants :

- agriculture et environnement,
- aménagement et développement économique,
- éducation aux patrimoines,
- communication et culture.

Cette équipe applique les décisions prises par le comité syndical qui réunit les représentants des collectivités territoriales adhérentes. **Le "projet de charte de Parc Naturel Régional"** a été signé par les deux Régions en 2009. Ce document consolide, actualise et précise les orientations du Parc, en conformité avec ses statuts fondateurs, pour le développement durable du Marais poitevin. Il s'agit ainsi de poursuivre l'ambition : d'**un marais préservé**, pour ses patrimoines biologique, paysager, bâti, culturel, d'**un marais dynamique**, pour ses activités économique, agricole, touristique, artisanale, industrielle, et d'**un marais partagé**, entre tous ceux qui le vivent, qui en vivent, qui y vivent, qui le traversent, qui le rêvent...

Pour satisfaire cette ambition, quatre orientations stratégiques majeures sont poursuivies :

- Préserver, exploiter et restaurer les ressources naturelles du marais dans une perspective d'équilibre des fonctionnalités de la zone humide.
- Favoriser une économie durable, génératrice d'emplois, basée sur la production de biens et de services de qualité.
- Favoriser l'engagement des citoyens pour une vie sociale et culturelle dynamique, durable, solidaire et en harmonie avec les identités du marais.
- Promouvoir et coordonner un aménagement et une gestion durables du territoire.

Les actions environnementales, agricoles et touristiques sont interdépendantes car selon le regard posé sur le marais, il est à la fois composé de milieux naturels, d'espaces agricoles et de paysages « visités ». Les actions de préservation des milieux naturels et des espèces animales et végétales constituent l'un des fondements du Parc :

- Animation du document d'objectifs du site Natura 2000 Marais Poitevin : observatoire du patrimoine naturel (espèces et habitats protégés), accompagnement des acteurs engagés dans la conservation des habitats les plus remarquables (mise en oeuvre des contrats Natura 2000, assistance technique...).
- Préservation et restauration des espèces et des habitats à haute valeur biologique (installation de passages à loutres, restauration de terrées, de prairies naturelles, de mares, de roselières...).
- Gestion conservatoire de sites (400 ha d'espaces patrimoniaux : tourbières, boucles de la Sèvre, anciens marais salants...).

Mise en oeuvre du programme "Poissons migrateurs" : rétablissement des circulations piscicoles par l'équipement des barrages avec des passes à poissons, le suivi des populations, l'animation d'un réseau Anguille regroupant les acteurs concernés...

- Valorisation environnementale et animation des marais communaux (2 000 ha pour 16 communaux).
- Par le soutien à l'agriculture durable, le Parc contribue à maintenir et développer les systèmes d'élevage basés sur la prairie naturelle humide :
- Assistance des communes et des éleveurs des communaux (prairies communales en pâturage collectif).
- Incitation et accompagnement à la reconquête des terres arables.

- Mesures Agri-Environnementales : orientation du dispositif territorial, réalisation des diagnostics écologiques des surfaces en contrat, partenariat avec les acteurs : convention Parc/Chambres d'agriculture/État.
- Plan d'Aménagement et de Restauration des Marais Mouillés (PARMM) et des Marais Occidentaux (PARMO) : restauration et aménagement pastoral des Marais (1 000 ha en marais mouillés remis en prairie, regagnés sur la friche et la peupleraie, équipés de ponts et de parcs de contention pour le cheptel), mise à disposition du chaland bétailière pour les éleveurs par bateau de la Venise verte...

Le Parc engage des pratiques expérimentales d'exploitations favorables à la préservation du milieu naturel (agriculture biologique, pratiques limitant l'utilisation de produits phytosanitaires). Le Marais bénéficie d'une notoriété touristique importante. Le Parc contribue à développer un tourisme doux, équilibré, diffus, notamment en augmentant l'offre d'activités sur l'ensemble du territoire :

- Actions de découverte du patrimoine, accueil des visiteurs toute l'année sur l'ensemble du marais, visant à favoriser les retombées économiques.
- Mise en place et suivi de formations et de démarches de qualité avec les professionnels du tourisme.
- Balisage et mise en valeur de circuits de découverte pédestres, cyclables, nautiques.
- Soutien au tourisme ornithologique (observatoires, guide).
- Édition de documents de découverte du marais...

Le Parc, par ses nombreuses actions cohérentes entre elles, structure l'ensemble de la zone humide tant sur le plan environnemental que sociétal.

## Table des illustrations

### I - Article de Brigitte PIPON

- I - Doc.1 / AD.79, H 12 - Don à l'abbaye de L'Absie d'un jardin dans le marais(1237, 1240)
- I - Doc.2 / AD.79, C 692 – Cahier de doléances des bateliers du port de Niort (1789)
- I - Doc.3 / AD.79, S 421 : Carte itinéraire de la Sèvre Niortaise ..., (1818-1821)
- I - Doc.4 / AD.79, S 413 : Carte de la Sèvre comprenant les barrages provisoires d'été ..., (1866)
- I - Doc.5 / AD.79, 1 J 321 : Arpentage des fiefs de la seigneurie de Saint-Georges-de-Rex, (XVIII<sup>e</sup> s)
- I - Doc.6 / AD.79, 1 J 867 : Courrier de H.Clouzot proposant des itinéraires de promenade (1907).
- I - Doc.7 / AD.79, 5 Fi 4916 : Coulon, le pont et la pêcheuse (s.d.).
- I - Doc.8 / AD.79, S 325 : Affiche sur les périodes d'interdiction de pêche ..., (1898)

### II - Article de Jean-Luc SARRAZIN

- II – Doc.1 / Photo : « L'achenal et la grange : Bot-Neuf et le canal du Clain »
- II – Doc.2 / Carte : Contrôle de la circulation de l'eau par Buzay.
- II – Doc.3 / Carte : Gestion hydraulique des dessèchements du XIII<sup>e</sup> s., marais du Petit Poitou.
- II – Doc.4 / BNF Gallica : Plan et description particulier des marais desseichés du petit Poitou

### IV - Article de François CHANCEREL

- IV – Doc.1 / Carte de la couverture cartographique des pays du Centre-Ouest (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> s)
- IV – Doc.2 / Média. de La Rochelle (1 PL 9) ou de Poitiers (CA 34) - A.-H. Jaillot, Carte de la province de Poitou et du pays d'Aunis, 1757.
- IV – Doc.3 / AD.17, 5 FI TAUGON 4, Plan de Taugon et de La Ronde par le Sieur de Lasserre.
- IV – Doc.4 / AD.17 E DEPÔT 86/228 S1, Plan géométrique des terres appartenant à Monsieur le marquis d'Aligre, pair de France [...] à Marans...(extrait), 1832
- IV – Doc.5 / AN NIII Vendée 10, Parent le Jeune, *Plan de la terre de Triaize*, 1752, 1/9 300e env.

IV – Doc.6 et 7 / AD.79, 22 F9 art 6 Rééd. de cartes de Claude Masse par le graveur DESBRULINS, Carte du pays d'Aulnis avec les isles de Ré, d'Oléron et provinces voisines (extrait), 1756.

IV – Doc.8 / Média. La Rochelle 1 PL 92, F° de Fontenay (extrait), éd.1850 revue en 1860.

IV – Doc.9 / Atlas routier de France, 1/200 000e, Michelin, 2008.

IV – Doc.10 /- AD.79, 22 F9 art 6 Rééd. de cartes de Claude Masse par le graveur DESBRULINS, Carte du pays d'Aulnis avec les isles de Ré, d'Oléron et provinces voisines (extrait), 1756.

IV – Doc.11 / Média. de La Rochelle, 1 PL 123, Feuille de La Rochelle à Chizé (extrait), 1768.

IV – Doc.12 a et b / AD.79 S1175 Plan général du bassin de la Sèvre en aval de Niort contenu dans le Rapport au Syndicat des marais mouillés des vallées de la Sèvre, du Mignon et des Autises, 1933.

#### **V - Article de Thierry SAUZEAU**

V – Doc.1 / Carte. Le Grand Site du Marais de Brouage (1989).

V – Doc.2 / Carte. Oléron entre vignes et salines.

V – Doc.3 / Carte. Des champs pour les « paysans de la mer ».

#### **VI - Article de Daniel BOURDU**

VI – Doc.1 / Carte. Carte de Jean Rogier, (1579). Fonds du PIMP.

VI – Doc.2 / AD.86, registre 559, série 3 H1; Détail d'un des quatre plans de Puyravault, vers 1789.

VI – Doc.3 (a et b) / AD.86, Fi H4; Détails du plan de la Sotterie (Cenan et Sainte Gemme) v.1781.

VI – Doc.4 / Collection PIMP, Escudier, Cabanière en Marais mouillés. Eau forte.

VI – Doc.5 / Collection du PIMP. Jules Robuchon (Reproduction) - Tirage diffusé dans la livraison de Benet des « Paysages et monuments du Poitou », en fait à Coulon.

#### **VII - Article de Bénédicte THIBAUD**

VII – Doc.1 / Carte. Du golfe des Pictons à l'Anse de l'Aiguillon.

VII – Doc.2 / Carte. L'anse de l'Aiguillon et ses unités morphologiques.

VII – Doc.3 / Carte. Un trait de côte en mouvement : vers la fermeture de l'anse ?

I - Doc.1 / AD.79, H 12 - Don à l'abbaye de L'Absie d'un jardin dans le marais(1237, 1240)

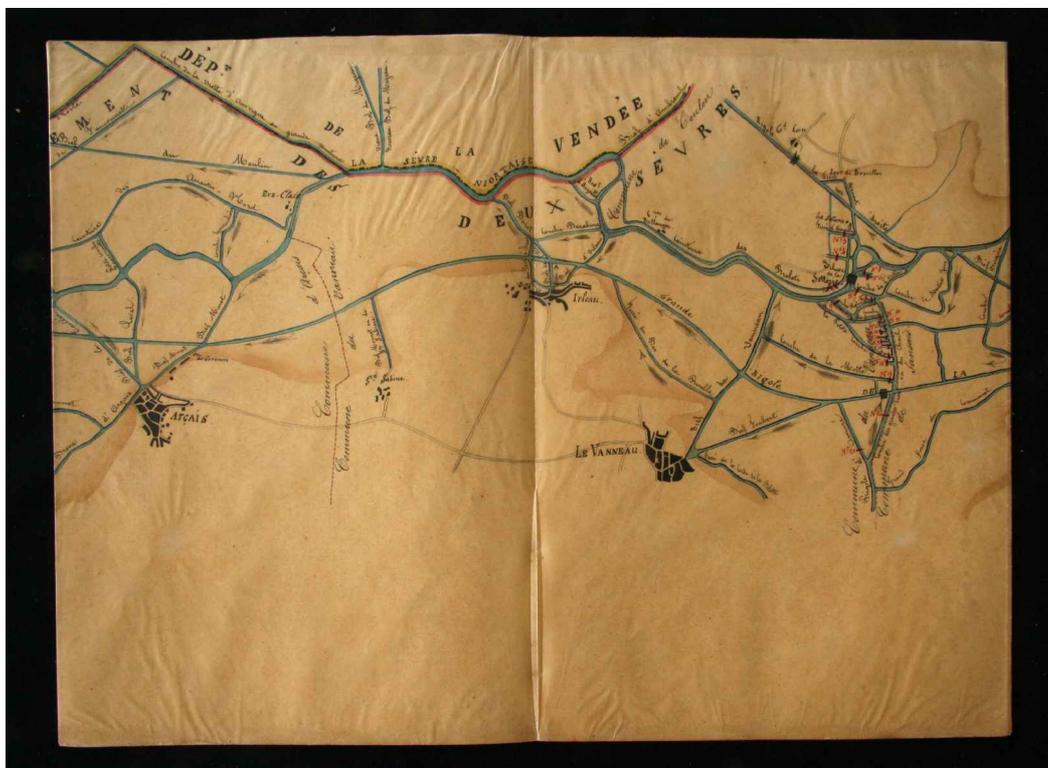




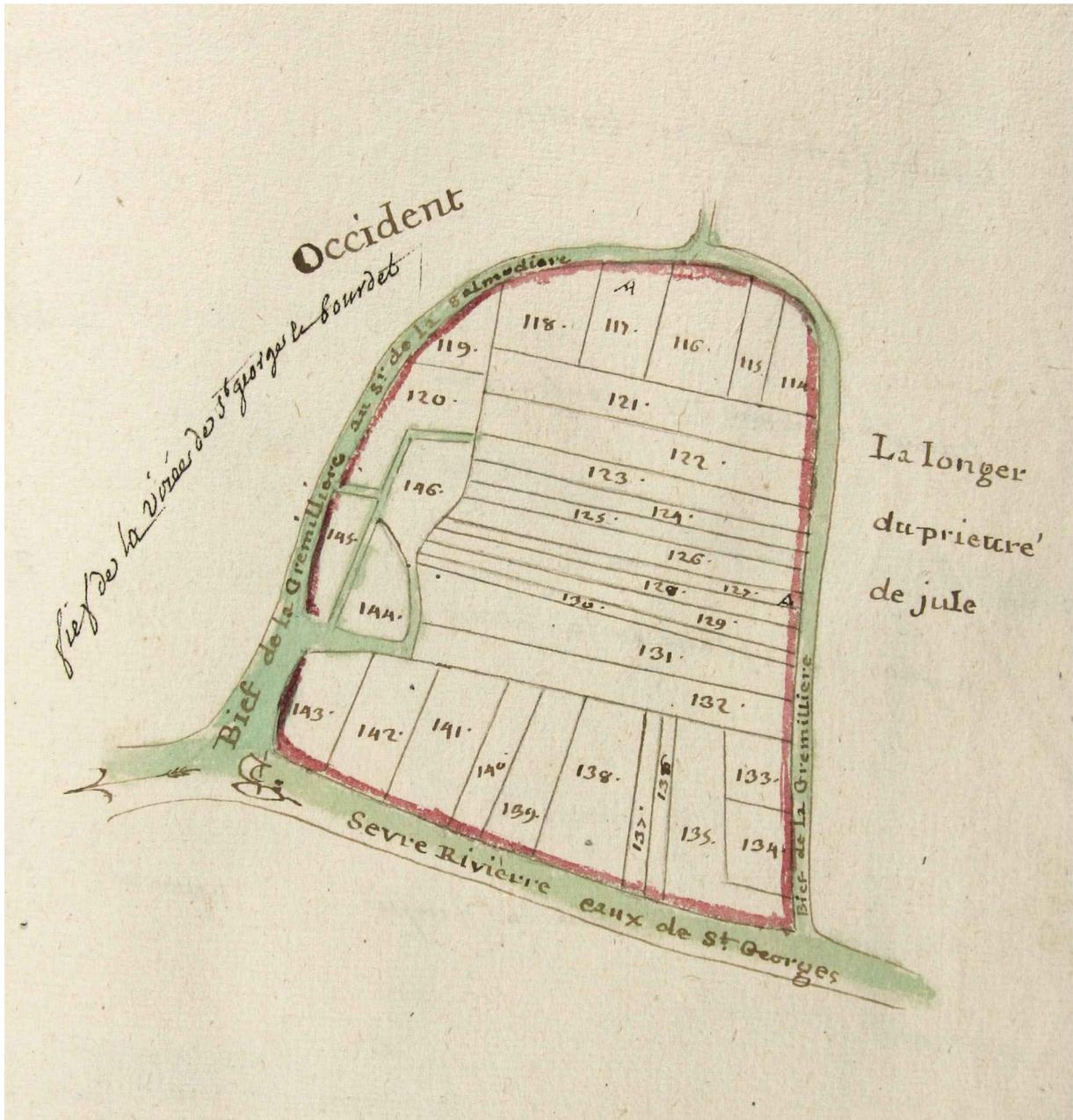
I - Doc.3 / AD79, S 421 : Carte itinéraire de la Sèvre Niortaise ..., 1818-1821



I - Doc.4 / AD.79, S 413 : Carte de la Sèvre comprenant les barrages provisoires d'été ..., 1866



I - Doc.5 / AD79, 1 J 321 : Arpentage des fiefs de la seigneurie de Saint-Georges-de-Rex, (XVIII s).



CHAMBRE SYNDICALE  
DU  
Commerce & de l'Industrie

*Seine-Maritime*

Niort, le

Monsieur Bormard  
73 Bd de Courcelles  
Paris

La Seine est navigable jusqu'à Niort, pour  
des embarcations ne calant pas, en pratique, plus  
de 60<sup>c</sup>.

En ce qui concerne le marais, le peu de  
largeur des canaux rend impossible l'usage  
des arçons de pointes; il est préférable d'employer  
des pagaies; du reste, le mode de propulsion  
employé pour les bateaux plats du pays,  
est une pelle,  sorte de  
pagaie.

De plus, le grand nombre de canaux, qui  
se coupent sans cesse et se reconstituent, ne  
permet pas aux étrangers de s'aventurer avec  
hasard dans le marais. Cependant je crois  
pouvoir vous indiquer l'itinéraire suivant  
(en descendant la Seine)

Niort à Coulon par la Seine; après le pont  
de Coulon, tourner à gauche et prendre le bief  
de la garette; un peu avant le village, tourner  
à droite et prendre la grande rigole, ou canal  
de la garette (en ligne droite), le suivre sans cher-

I - Doc.7 / AD.79, 5 Fi 4916 : Coulon, le pont et la pêcheuse (s.d.).



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Département des Deux-Sèvres

# PÊCHE FLUVIALE

PÉRIODES D'INTERDICTION --- VENTE ET COLPORTAGE DU POISSON

Nous, Préfet des Deux-Sèvres, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Instruction publique,

Vu les lois des 13 avril 1829 et 31 mai 1865, sur la pêche fluviale ;  
Vu le décret du 7 novembre 1896 qui a placé dans les attributions de l'Administration des Forêts le service de la pisciculture, ainsi que la surveillance de la pêche dans les cours d'eau non navigables ni flottables et dans les cours d'eau navigables et flottables non canalisés ;  
Vu le décret du 5 septembre 1897, portant règlement général sur la pêche fluviale ;  
Vu les circulaires ministérielles des 18 novembre 1897 et 18 mars 1898 ;  
Vu la délibération du Conseil général en date du 19 avril 1898 ;  
Vu les avis de M. l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées du département et de M. le Conservateur des Forêts ;  
Vu l'avis du Conseil départemental d'hygiène et de salubrité,

**ARRÊTONS :**

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Les époques pendant lesquelles la pêche est interdite, sont fixées comme il suit :

- 1<sup>o</sup> Du 1<sup>er</sup> au 10 janvier inclusivement & du 30 septembre exclusivement au 31 décembre inclusivement est interdite la pêche du saumon ;
- 2<sup>o</sup> Du 1<sup>er</sup> janvier au 15 juin inclusivement et du 20 octobre exclusivement au 31 décembre inclusivement, est interdite la pêche de la truite et de l'écrevisse ; du 1<sup>er</sup> au 31 janvier inclusivement & du 20 octobre exclusivement au 31 décembre inclusivement, est interdite la pêche de l'ombre-chevalier ;
- 3<sup>o</sup> Du 15 novembre exclusivement au 31 décembre inclusivement, est interdite la pêche du lavaret ;
- 4<sup>o</sup> Du lundi 17 avril inclusivement au dimanche 18 juin exclusivement, sont interdites la pêche de tous les autres poissons & celle de l'écrevisse.

ART. 2. — Par exception, la pêche de l'anguille est permise en tout temps avec des picandets ou sondes, avec la ligne à verme sans hameçon, ou avec des nasses à orifice conique formées par des tiges en osier flexible.

ART. 3. — Les interdictions prononcées par l'article 1<sup>er</sup> s'appliquent à tous les procédés de pêche, même à la ligne flottante tenue à la main, sauf l'exception indiquée à l'article 2.

ART. 4. — Il est interdit de faire rouir du chanvre ou du lin dans les cours d'eau ou d'y répandre des matières susceptibles de nuire au poisson et provenant des fabriques et établissements industriels quelconques, sans en avoir obtenu l'autorisation. L'arrêté préfectoral qui accordera cette autorisation déterminera les conditions à observer.

ART. 5. — Le présent arrêté est valable pour une année, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1899. Il sera publié et affiché dans toutes les communes du département. Il sera en outre adressé à tous les fonctionnaires et agents chargés de la police de la pêche et inséré au Recueil des Actes administratifs.

Niort, le 15 octobre 1898.

Le Préfet des Deux-Sèvres,  
**SAGEBIEN.**

**NOTA.** --- Cet arrêté a été approuvé par décision de MM. le Ministre des Travaux publics et le Ministre de l'Agriculture en date des 30 novembre et 24 décembre 1898

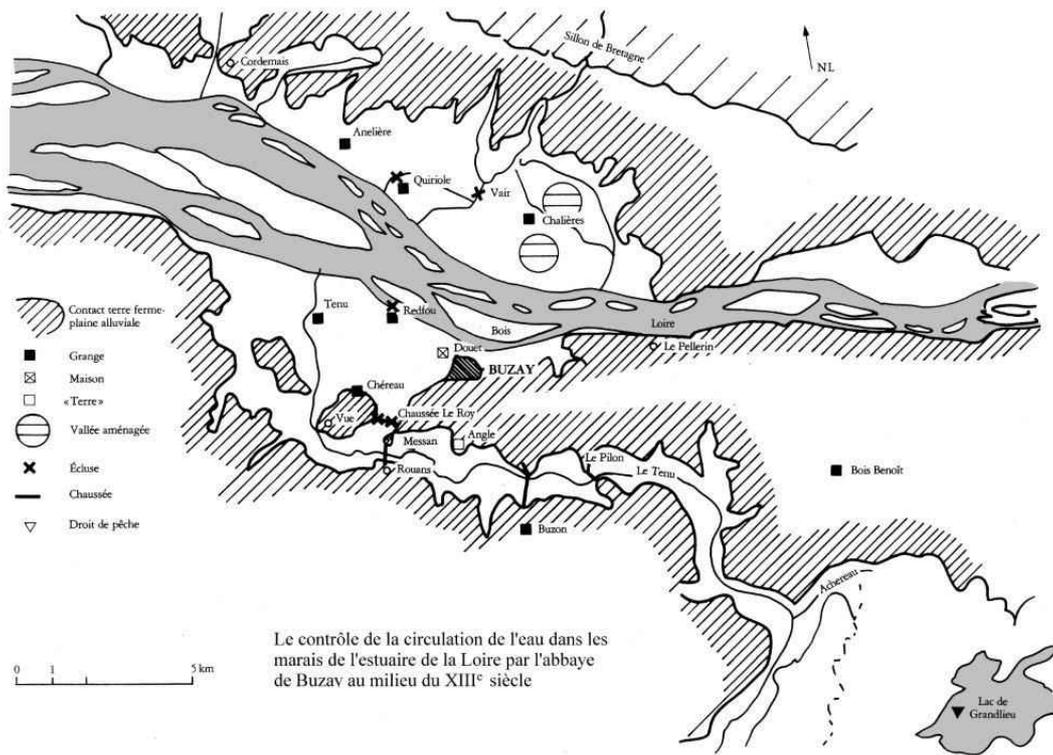
---

Vente et colportage des poissons provenant d'étangs ou de réservoirs particuliers.	Dimensions au-dessous desquelles certaines espèces de poissons ne peuvent être pêchées.
<small>Loi du 21 mai 1865. — Art. 5. — Dans chaque département, il est interdit de mettre en vente, de vendre, d'acheter de transporter, de colporter, d'exporter et d'importer les diverses espèces de poissons, pendant le temps où la pêche en est interdite, en violation de l'article 50 de la loi du 17 avril 1829. Celle disposition n'est pas applicable aux poissons provenant des étangs ou réservoirs créés à l'article 50 de la loi précitée. Loi du 15 avril 1829. — Art. 31 (Extrême). — Sont tous interdits comme des étangs ou réservoirs, les fossés et canaux appartenant à des particuliers, dès que leurs eaux coulent naturellement des communes par avec les rivières. Décret du 5 septembre 1897. — Art. 1. — On pourra, pendant la période d'interdiction, transporter ou débiter des poissons dans la pêche est prohibée, mais qui proviennent des étangs et réservoirs, au lieu de l'indication de l'article de ces poissons. Ainsi que le rapporteur de la loi du 21 mai 1865, et sera tenu, au pêcheur ou au marchand qui mettra en vente de poisson d'étang ou de réservoir, pendant les époques de prohibition, à faire la preuve de son origine, et les tribunaux auront à apprécier si cette preuve est satisfaisante.</small>	<small>Décret du 5 septembre 1897. — Art. 8. — Les dimensions au-dessous desquelles les poissons et écrevisses ne peuvent être pêchés, même à la ligne flottante, et doivent être immédiatement rejetés à l'eau, sont déterminées comme il suit pour les diverses espèces : 1<sup>o</sup> Le saumon, 40 centimètres de longueur ; 2<sup>o</sup> Les anguilles, 50 centimètres ; 3<sup>o</sup> Les truites, ombres-chevaliers, cabres communs, carpes, brochets, barbeaux, brèmes, moules, muges, aloses, perches, carpes, lamproles, lilles, les perches et lavarets, 14 centimètres de longueur ; 4<sup>o</sup> Les soles, plies et dets, 10 centimètres de longueur ; Les écrevisses à pattes rouges, 8 centimètres de longueur, celles à pattes blanches, 6 centimètres de longueur. La longueur du poisson si-celaux mentionnés est mesurée de l'œil à la naissance de la queue, celle de l'écrevisse, de l'œil à l'extrémité de la queue décapitée. Niort. — Imp. Th. MERCIER, rue Yver, 1.</small>

**II – Doc.1 / « L’achenal et la grange : Bot-Neuf et le canal du Clain » : au premier plan l’écours évacuant les eaux de l’enceinte ; au second derrière les arbres, la limite occidentale du site de la grange de Bot-Neuf**

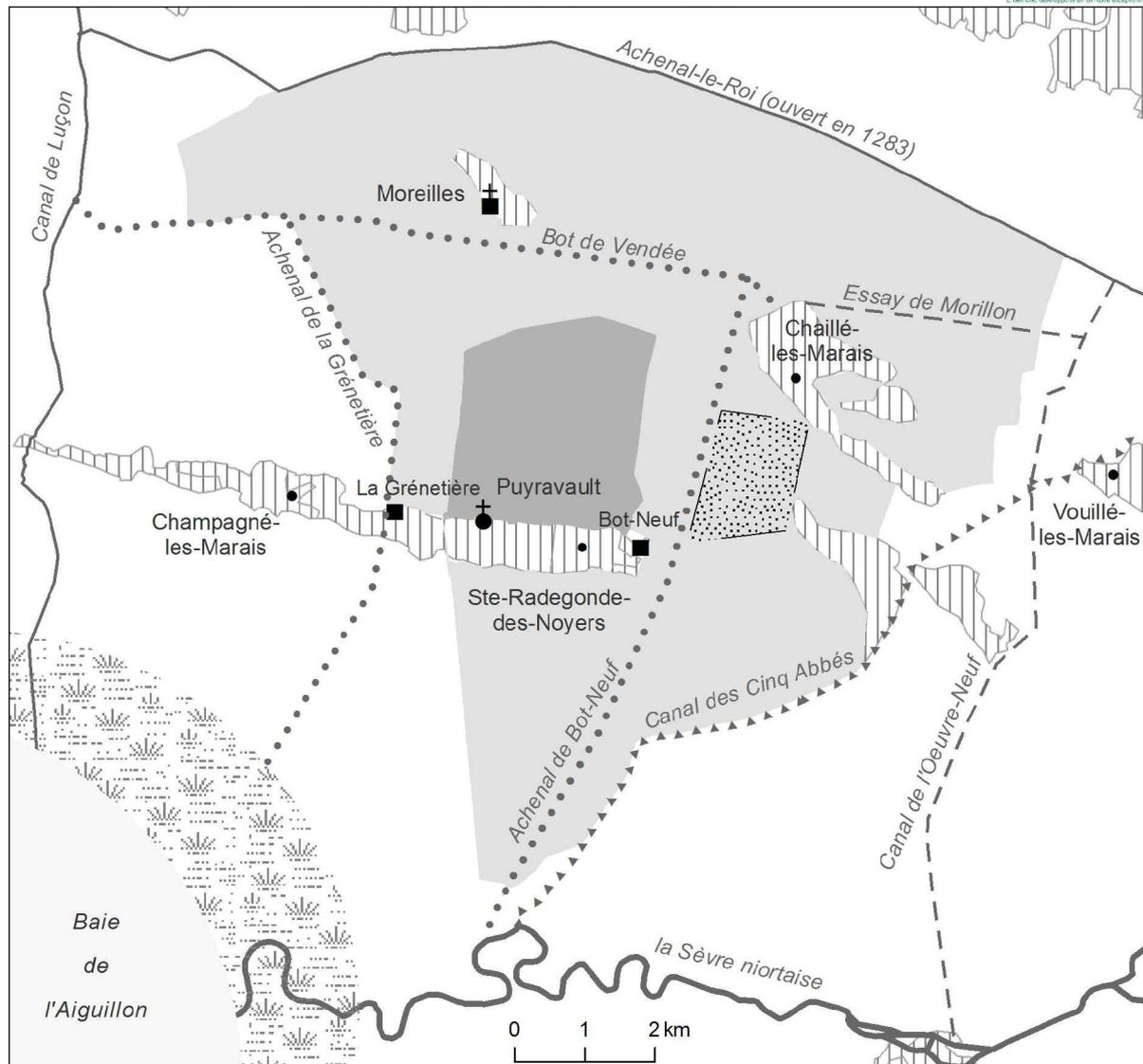


**II – Doc.2 / Carte, le contrôle de la circulation de l’eau par Buzay**



## II – Doc.3 / Gestion hydraulique des dessèchements du XIII<sup>e</sup> s. dans les marais du Petit Poitou

### Gestion hydraulique des dessèchements au XIII<sup>e</sup> siècle dans les marais de la future enceinte du Petit Poitou



<b>Etablissements religieux</b>	<b>Voies d'eau, selon l'établissement ayant réalisé l'ouvrage</b>	<b>Enceintes de dessèchement au XVII<sup>e</sup> siècle</b>
⊕ abbaye cistercienne	••••• cisterciens de Moreilles	■ commanderie de Puyravault
■ grange cistercienne	— — — — — abbaye de Maillezais	□ Petit Poitou
● commanderie templière	— — — — — abbayes de Maillezais, St-Michel-en-l'Herm, St-Maixent,	▨ Marais de Maillezais et ses confrants
	▲▲▲▲▲ Nieul-sur-l'Autise, L'Absie	▨ Milieux naturels
		▨ îlot calcaire, terre haute
		▨ prés salés (schorres)

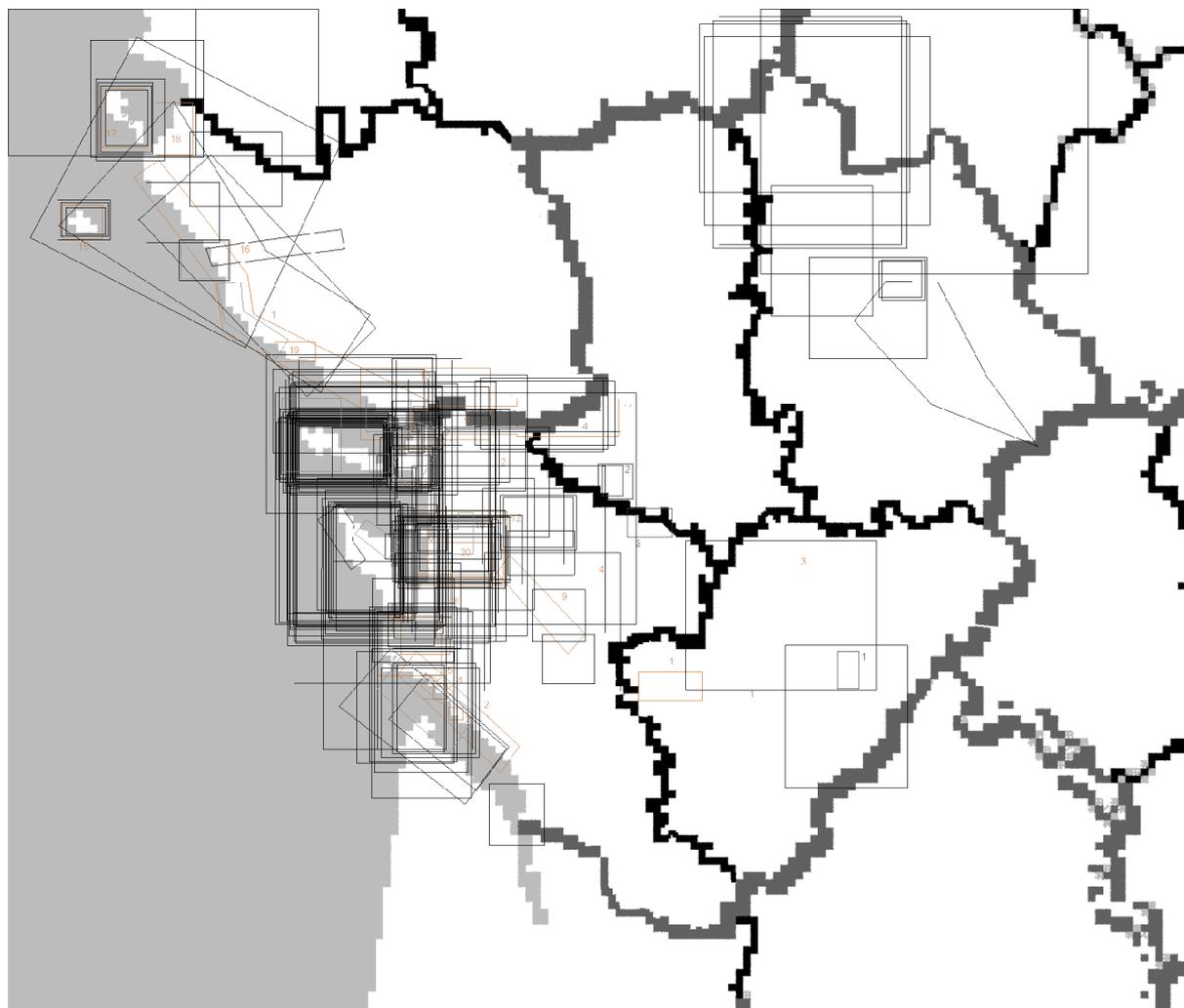
réalisation : Syndicat Mixte du PIMP, juin 2010

## II – Doc.4 / Plan et description particulier des marais desseichés du petit Poitou



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

**IV – Doc.1 / Carte de la couverture cartographique des pays du Centre-Ouest (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> s)**



**IV – Doc.2 / A.-H. Jaillot, Carte de la province de Poitou et du pays d'Aunis, 1757, 1/350 000e env. Source : Média. de La Rochelle (1 PL 9) ou de Poitiers (CA 34)**



IV – Doc.3 (a et b) / AD.17, 5 FI TAUGON 4, Plan de Taugon et de La Ronde par le Sieur de Lasserre.



a)



b)

IV – Doc.4 / AD.17 E DEPÔT 86/228 S1, Plan géométrique des terres appartenant à Monsieur le marquis d'Aligre, pair de France [...] à Marans... (extrait), 1832



IV – Doc.5 / AN NIII Vendée 10, Parent le Jeune, *Plan de la terre de Triaize, 1752, 1/9 300e env.*



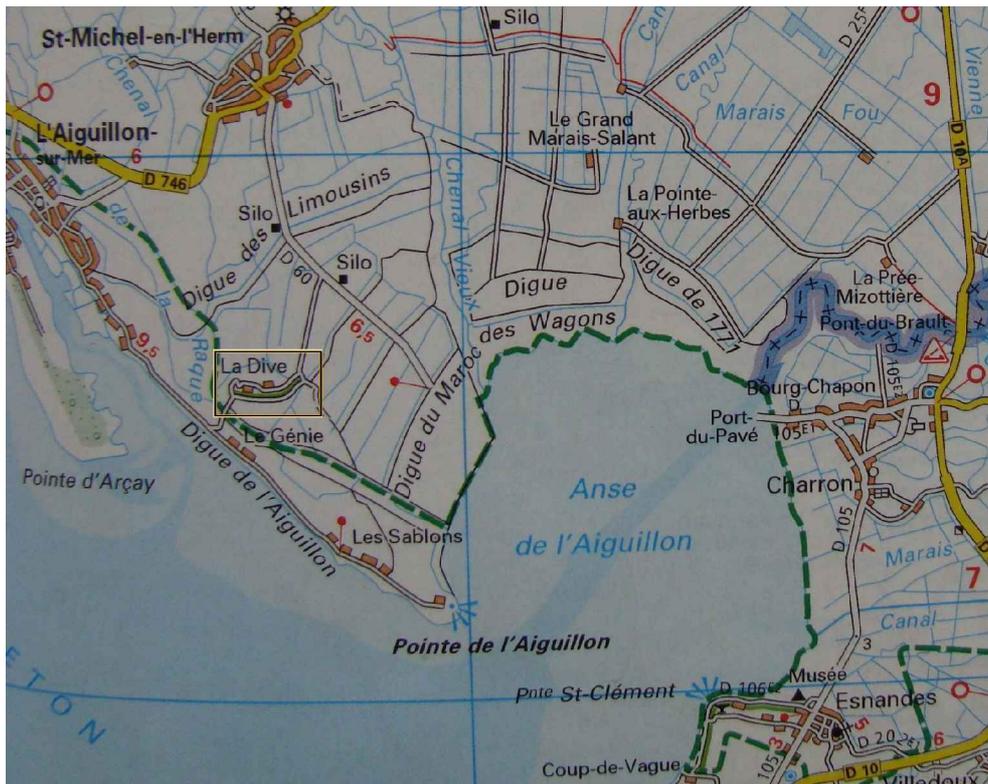
IV – Doc.6 et 7 / AD.79, 22 F9 art 6, Rééd. de cartes de Claude Masse par le graveur DESBRULINS, Carte du pays d'Aunis avec les isles de Ré, d'Oléron et provinces voisines (extrait), 1756.



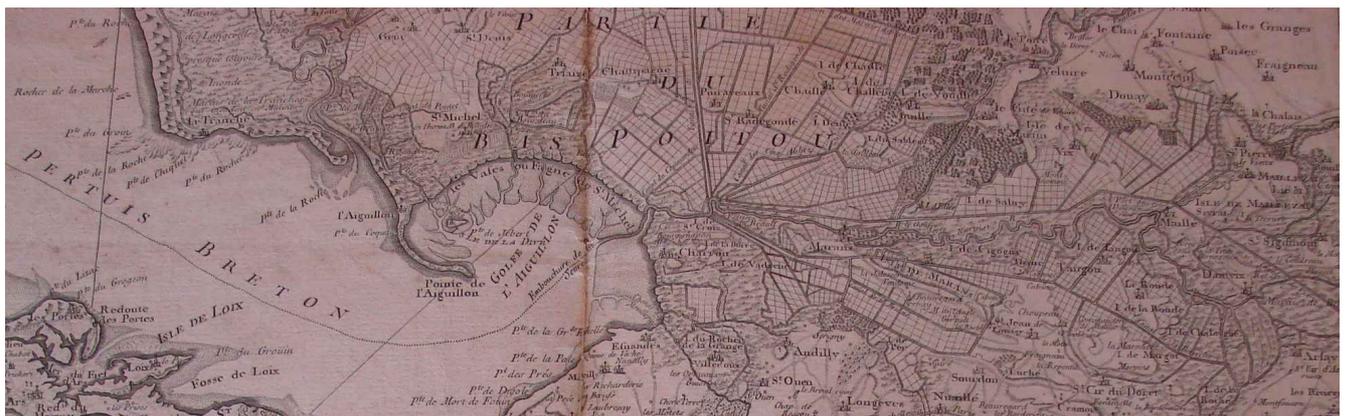
IV – Doc.8 / Média. La Rochelle 1 PL 92, F° de Fontenay (extrait), éd.1850 revue en 1860.



IV – Doc.9 / Atlas routier de France, 1/200 000e, Michelin, 2008.



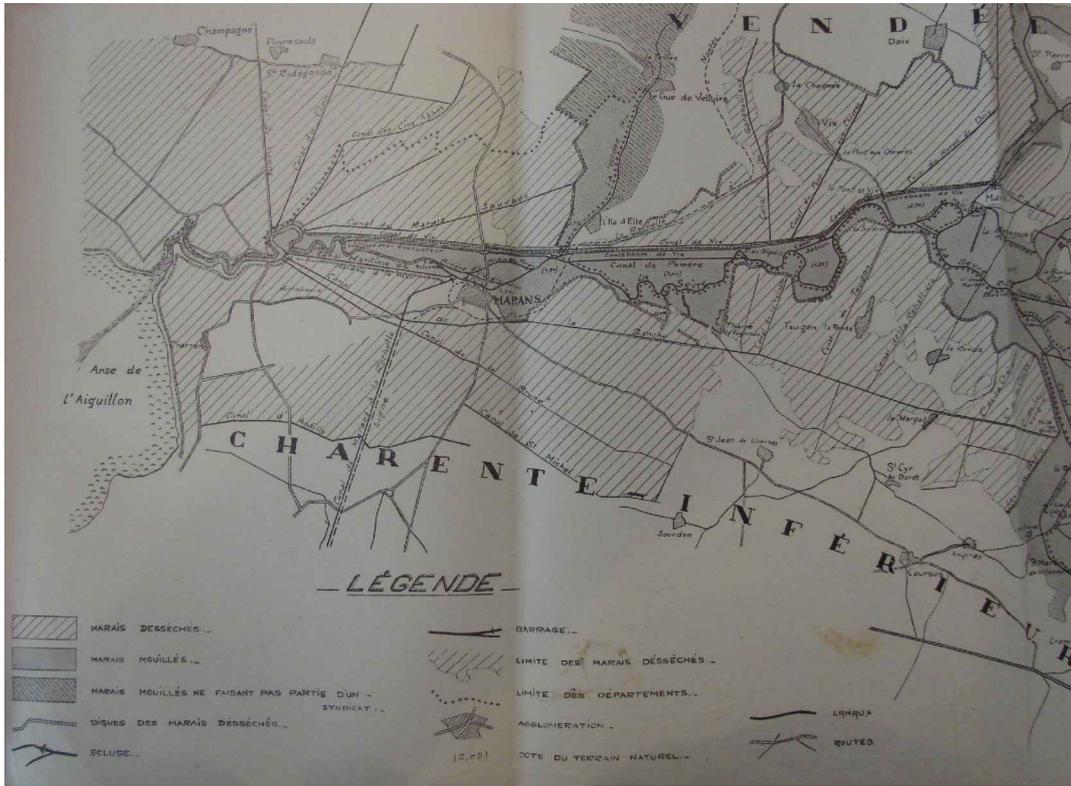
IV – Doc.10 / AD.79, 22 F9 art 6 Rééd. de cartes de Claude Masse par le graveur DESBRULINS, Carte du pays d'Aunis avec les isles de Ré, d'Oléron et provinces voisines (extrait), 1756.



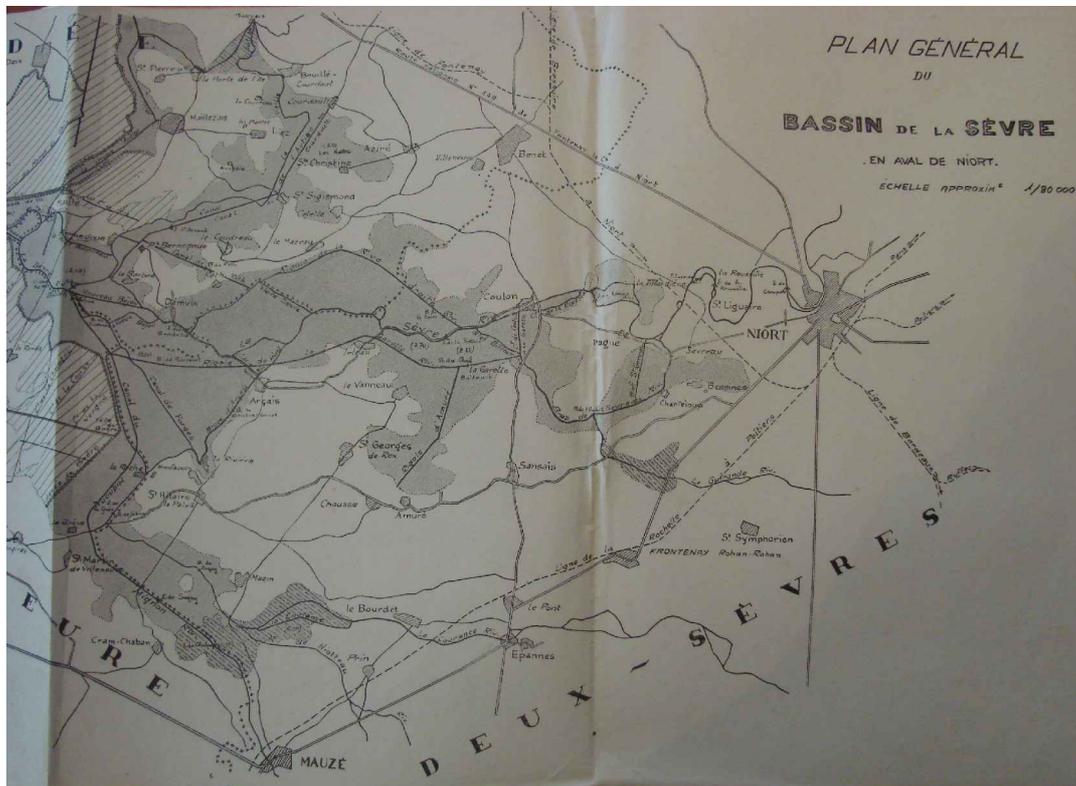
**IV – Doc.11 / Média. de La Rochelle, 1 PL 123, Feuille de La Rochelle à Chizé (extrait), 1768.**



**IV – Doc.12 a et b / AD.79 S1175 Plan général du bassin de la Sèvre en aval de Niort contenu dans le Rapport au Syndicat des marais mouillés des vallées de la Sèvre, du Mignon et des Autises, 1933.**

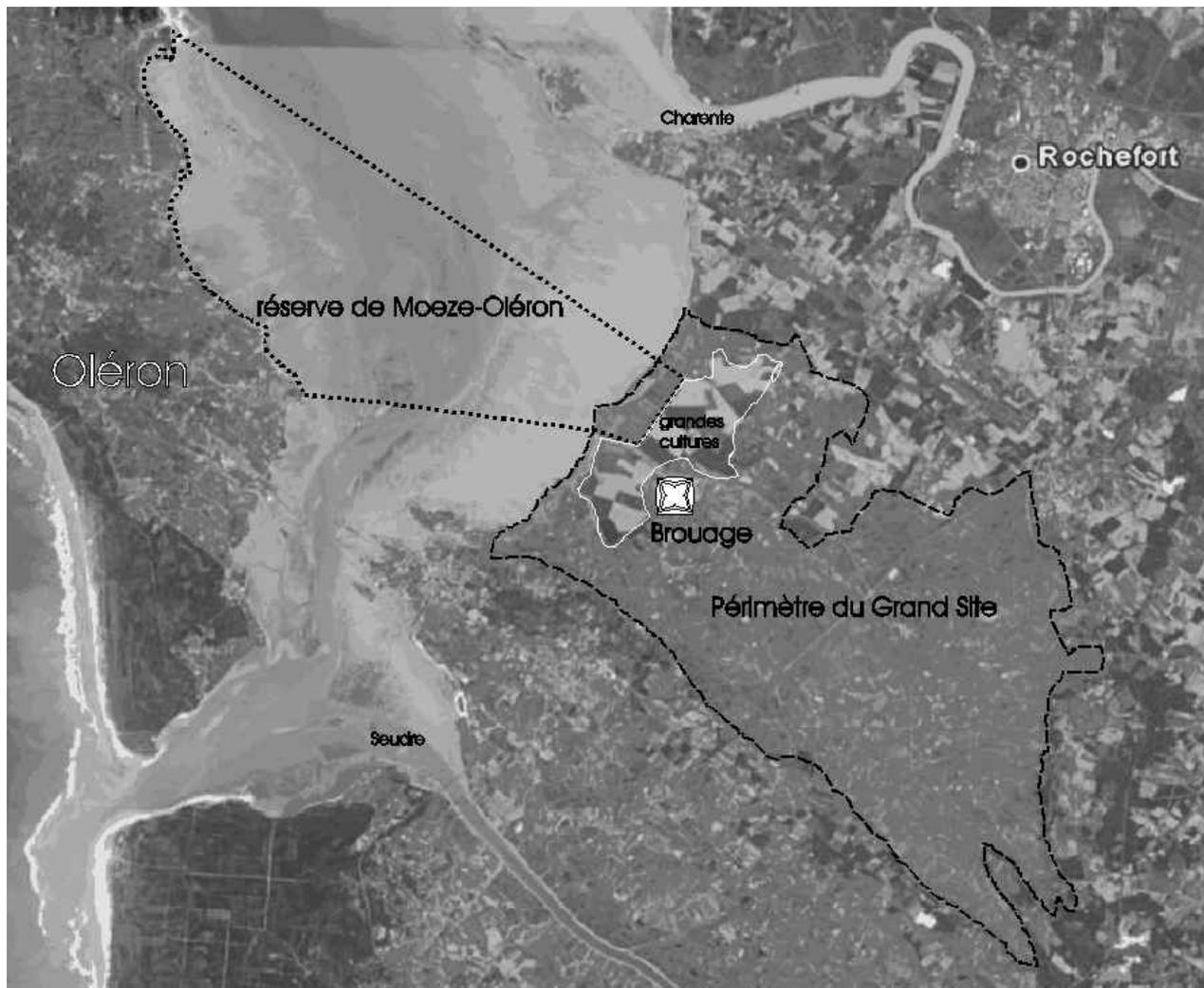


a).

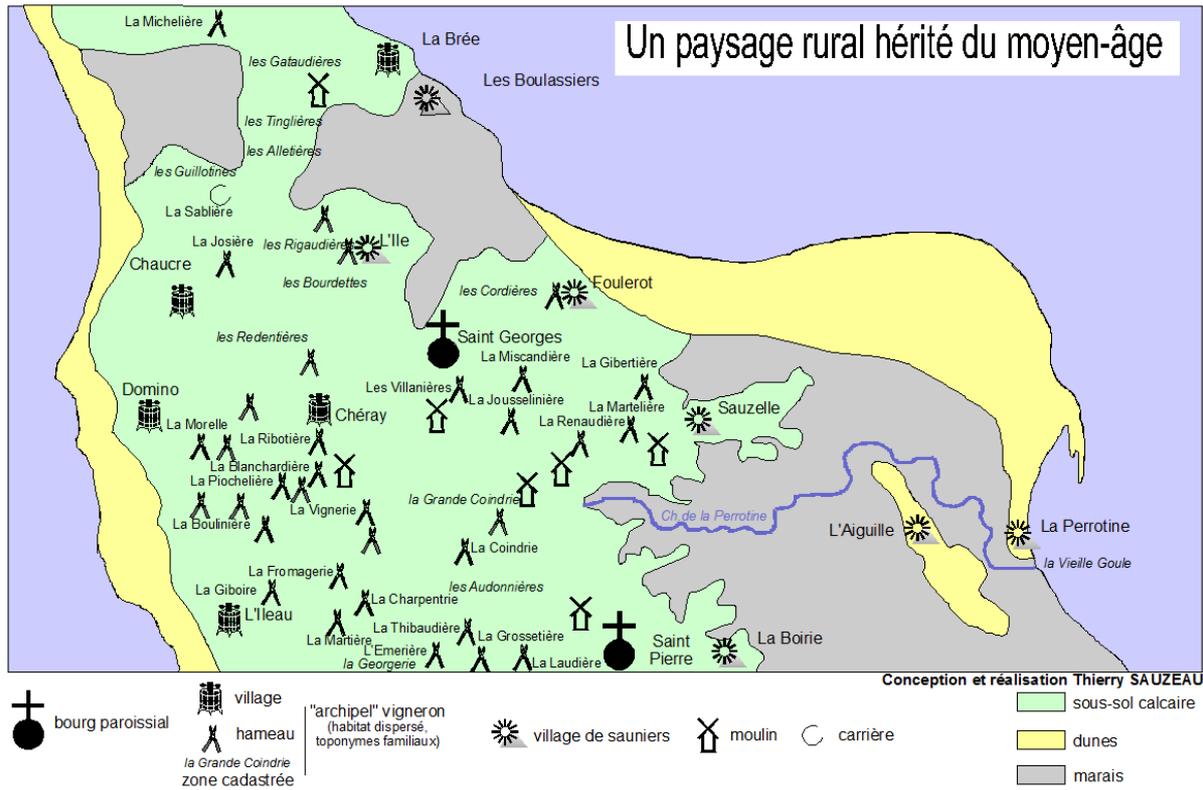


b).

V – Doc.1 / Carte. Le Grand Site du Marais de Brouage (1989).



V – Doc.2 / Carte. Oléron entre vignes et salines.



V – Doc.3 / Carte. Des champs pour les « paysans de la mer ».

Les champs des "paysans de la mer"



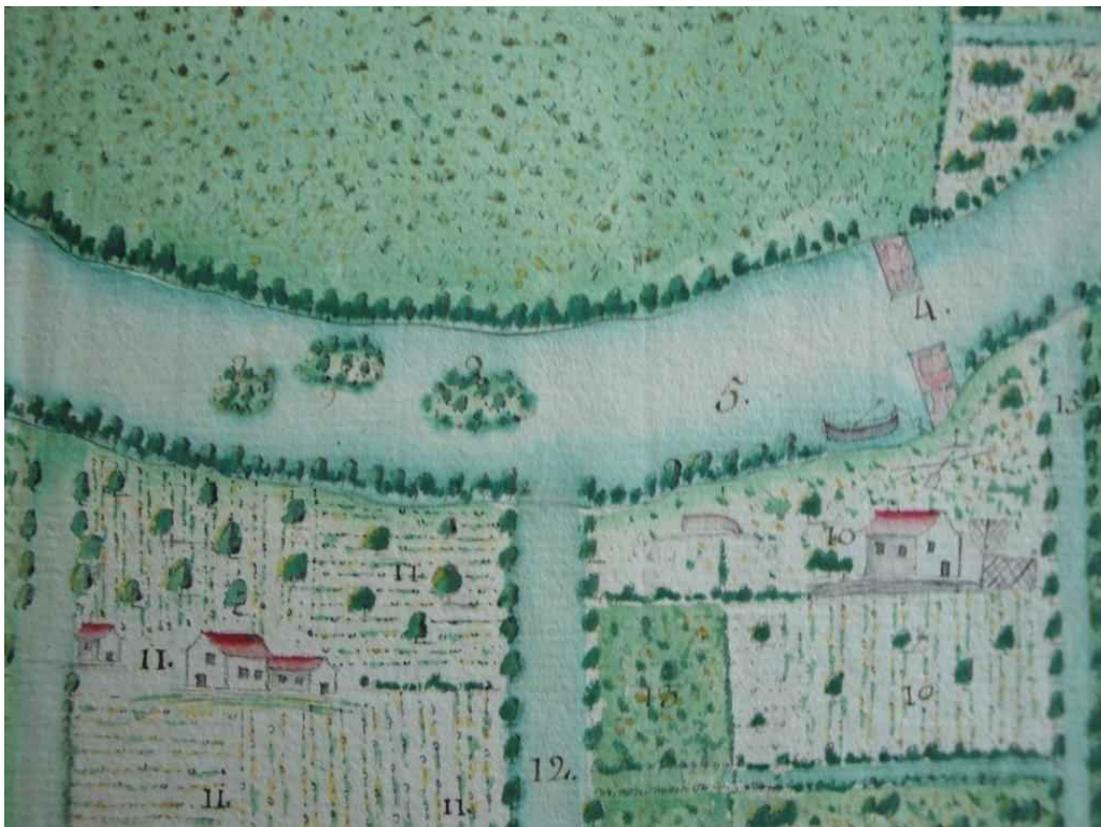
alées de bouchots (moules)	parcs à huîtres (élevage en poches)	viviers collecteurs (captage du naissain)	marais (anciennes salines)	zones portuaires (cabanes et claires ostréicoles)	terre ferme
				Chenal d'Ors	

VI – Doc.1 / Carte. Carte de Rogier, (1579). Fonds du PIMP.

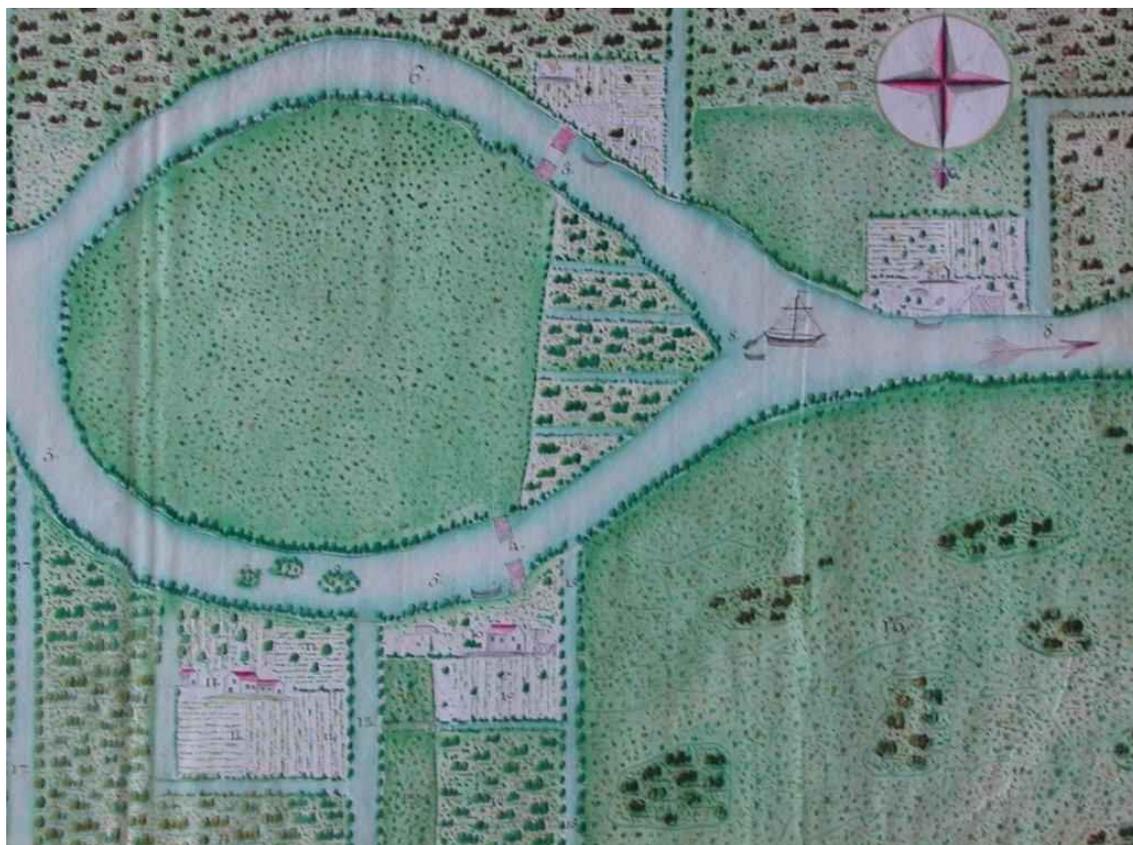




VI – Doc.3 / AD.86, série Fi H4; Détails du plan de la Sotterie (Cenan et Sainte Gemme) v.1781.



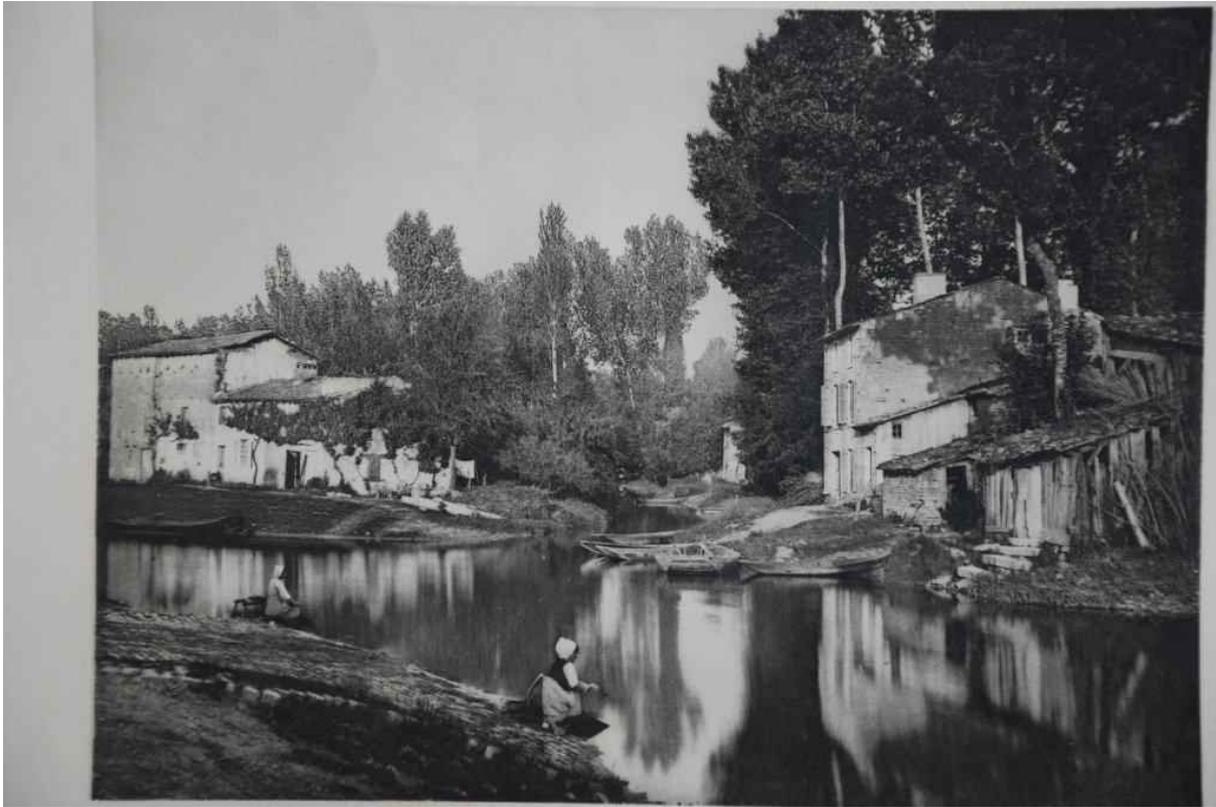
a).



b).



**VI – Doc.5 / Collection du PIMP. Jules Robuchon (Reproduction) - Tirage diffusé dans la livraison de Benet des Paysages et monuments du Poitou, en fait à Coulon.**



Cette image du marais mouillé installe les repères paysagers qui font aujourd'hui son succès touristique, paysage pittoresque et arboré, bateaux et reflets d'un autre "monde de l'autre côté de la rivière". Tout cela est repris depuis par les éditeurs de cartes postales dont J.Robuchon lui-même.

VII – Doc.1 / Carte. Du golfe des Pictons à l'Anse de l'Aiguillon.

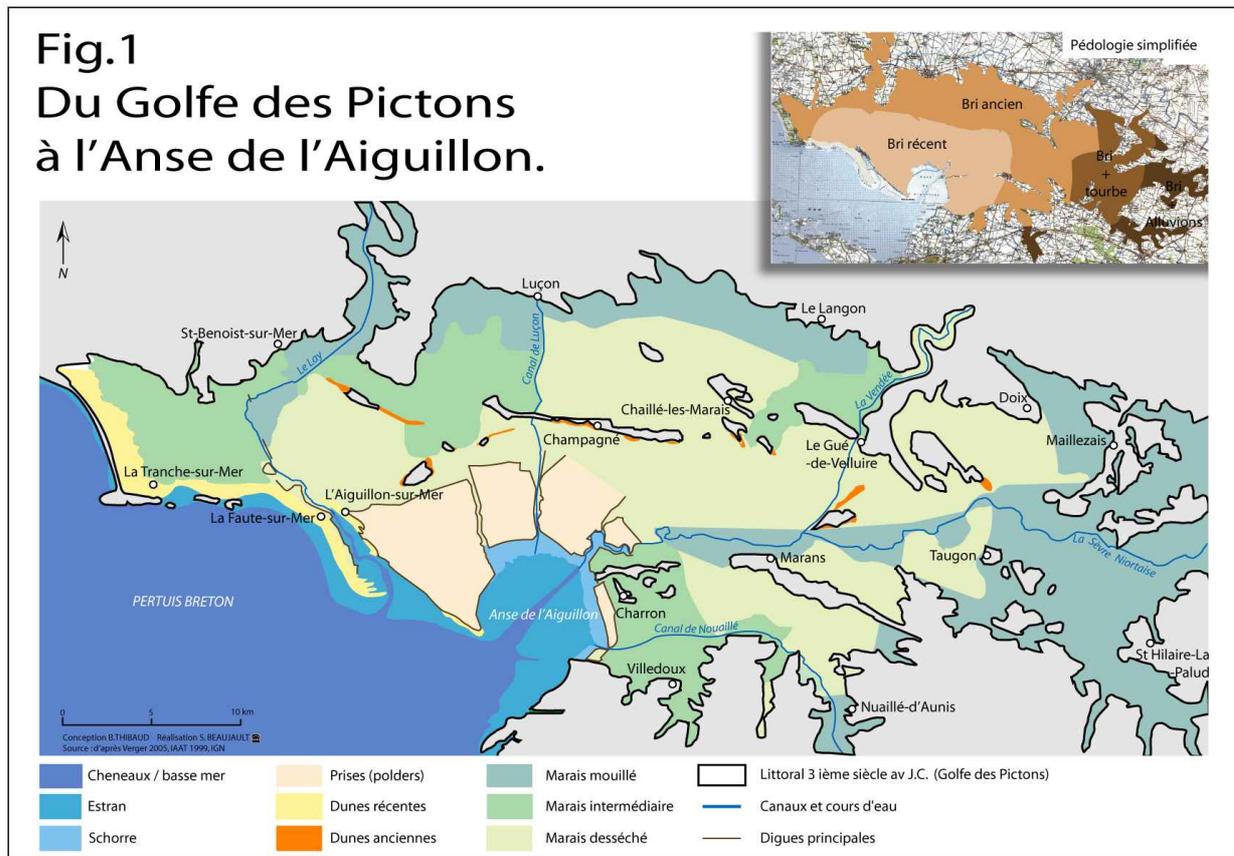


Fig. 2  
L'Anse de l'Aiguillon et ses unités géomorphologiques

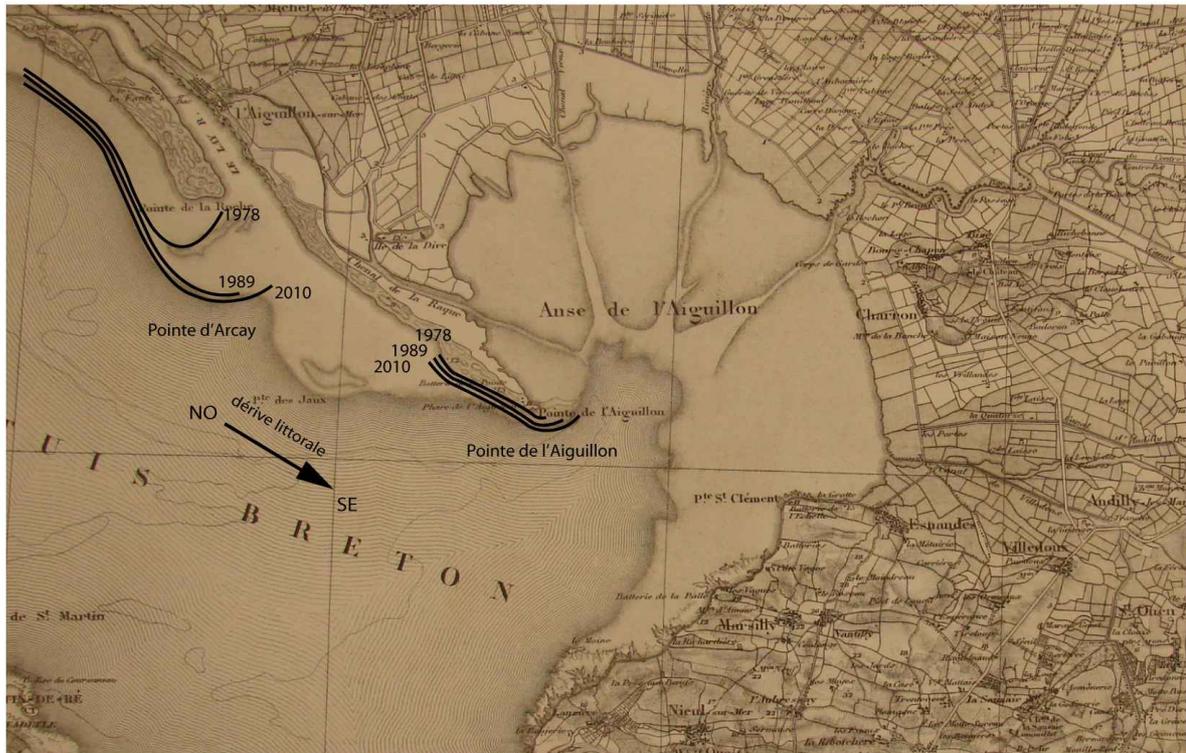


Conception B.THIBAUD Réalisation S.BEAUVAULT

Source : d'après Verger 2005, Google 2010®, DigitalGlobe 2010®, CNES/Spot Image®, IGN-France®

## VII – Doc.3 / Carte. Un trait de côte en mouvement : vers la fermeture de l'anse ?

Fig.3 Un trait de côte en mouvement : Vers une fermeture de l'Anse ?



Conception B.THIBAUD  
Réalisation S.BEAUJALUT

Source : Fond de carte 1850 ADC-M 5 FI CHARENTE-Mme carte E-M années 1850 Aunis-Marais poitevin  
Tracé des flèches sableuses d'après images satellites : 08/08/1978 Image NASA -18/08/1989 Spot Image - 2010 TerraMetrics/TruEarth®